



Atlas de la Biodiversité Intercommunale Pays d'Iroise Communauté

Etat initial des connaissances

Contexte général, Habitats naturels et poissons d'eau douce

Juin 2024



**ATLAS
BIODIVERSITÉ
PAYS D'IROISE**

Rédaction : Chloé Thébault

Photographies : Pays d'Iroise Communauté, sauf mention contraire

Avec le soutien financier de :



Sigles et abréviations

AAP : Appel A Projets

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

ABI : Atlas de la Biodiversité Intercommunale

CAMAB : Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques et la Biodiversité

CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Abers

CCPI : Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou Pays d'Iroise Communauté

CD29 : Conseil Départemental du Finistère

CdL : Conservatoire du Littoral

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDTM : Direction Départementale des territoires et de la Mer

DO : Directive européenne Oiseaux

DHFF : Directive européenne Habitats-Faune-Flore

ENS : Espace Naturel Sensible

FDPPMA29 : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Finistère

GAB29 : Groupement des Agriculteurs Bio du Finistère

GMB : Groupe Mammalogique Breton

GRETIA : GRoupe d'ETudes des Invertébrés Armoricaains

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (aujourd'hui rattaché à l'OFB)

PAC : Politique Agricole Commune

PADUS : Promouvoir des Alternatives Durables, Utiles et Solidaires

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNMI : Parc Naturel Marin d'Iroise

PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

RNN : Réserve Naturelle Nationale

SEBL : Syndicat des Eaux du Bas-Léon

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMAQE : Service Milieux Aquatiques et Qualité de l'Eau

UBO : Université de Bretagne Occidentale

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

SOMMAIRE

I.	Introduction	5
I.1	Biodiversité : de quoi parle-t-on ?	5
I.2	Les ABC et ABI	5
I.3	Historique d’inscription dans la démarche	6
II.	Méthodologie	9
II.1	Répartition du travail	9
II.2	Sources des données utilisées	10
III.	Contexte socio-économique	12
III.1	Situation géographique et administrative	12
III.2	Actions et démarches favorables à la biodiversité	15
IV.	Contexte environnemental	20
IV.1	Données générales	20
IV.2	Habitats naturels	28
IV.3	Poissons	61
V.	Conclusion et perspectives	65
VI.	Bibliographie	66

I. Introduction

I.1 Biodiversité : de quoi parle-t-on ?

Même si le terme est récent – les années 1980 - la biodiversité ou « diversité de la vie » existe depuis 3,5 millions d'années, avec l'apparition des premiers organismes vivants sur Terre. Elle est le tissu vivant de notre planète, qui s'est constitué grâce aux interactions entre les êtres vivants et leurs milieux de vie. La biodiversité est composée de trois espaces interdépendants :

- La diversité des écosystèmes : océans, prairies, forêts, zones humides etc.
- La diversité des espèces : végétales, animales et fongiques.
- La diversité génétique au sein de chaque espèce : le brassage génétique permet la résilience des espèces, c'est-à-dire leur capacité à se remettre d'un choc, d'une perturbation (destruction d'habitat, pathogènes, etc.).

On a souvent eu tendance à limiter la biodiversité aux espèces « remarquables », rares et/ou menacées. Dans le contexte actuel d'effondrement généralisé du vivant, les opposer à la nature « ordinaire » a peu de sens : ce vivant interconnecté ne fait pas de discrimination, chaque milieu ou espèce ayant sa place dans cet équilibre.

I.2 Les ABC et ABI

Un Atlas de la Biodiversité Communale est une démarche initiée par l'Etat en 2010, année internationale de la biodiversité. Il permet à une commune ou structure intercommunale volontaire de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel :

- Connaître : acquérir une connaissance naturaliste suffisamment fine du territoire, valorisée par un atlas cartographique. L'exhaustivité n'est pas forcément recherchée, les prospections doivent servir à dégager des enjeux de protection et comprendre le fonctionnement écologique des différents milieux ;
- Préserver : les enjeux de territoire ainsi dégagés serviront à la mise en œuvre d'actions favorables à la préservation de la biodiversité, notamment par leur traduction dans les documents d'aménagement ;
- Valoriser : pour faire de la biodiversité locale un enjeu partagé par tous (élus, agents, habitants, professionnels...), il faut donner à la découvrir et la comprendre au travers d'actions de mobilisation et de sensibilisation.

L'Atlas de la Biodiversité se veut être un véritable outil opérationnel d'aide à la décision. L'élaboration d'un plan d'actions locales partagé permet la traduction des enjeux écologiques, dégagés du diagnostic, en mesures concrètes.

I.3 Historique d'inscription dans la démarche

Appel à projets

Porspoder fut lauréate de l'appel à projets ABC 2020 lancé par l'OFB, pour une réalisation de 2021 à 2023. L'inscription de cette commune dans la démarche et les bons retours de la population porspoderienne furent inspirants pour certaines communes (Lanildut, Tréouergat, Ploumoguer...) et pour les élus de la CCPI qui prirent la décision de répondre à l'appel à projets en 2022.

La CCPI fut lauréate de cet AAP, pour une réalisation de son ABI de juin 2023 à juillet 2026, sur 18 des 19 communes de son territoire (hors Porspoder). Par souci de cohérence, Porspoder est intégrée à la concertation et prise en compte dans l'analyse du territoire communautaire.

Gouvernance de l'ABI

Le responsable politique de l'ABI est Lucien KEREBEL, vice-président à la commission Biodiversité et Milieux Aquatiques, et le responsable technique du projet est Pascal GAUTIER, gestionnaire des espaces naturels au sein de la direction Opérations et Exploitation de la CCPI. Il fut décidé de réaliser l'ABI en interne, via le recrutement d'une chargée de projet.

Deux instances propres au projet ont été créées :

- **Comité de Pilotage** : Il regroupe des représentants politiques de la CCPI et des communes, les services de l'Etat et les financeurs qui suivent le projet, les services concernés de la CCPI, les partenaires scientifiques, ainsi que des représentants d'usagers. Il a été demandé à chaque commune de désigner un référent élu pour le projet d'ABI.

Le rôle du COPIL est de suivre et valider les grandes orientations, il se réunit une fois par an.

- **Comité technique** : Instance plus restreinte que le COPIL, le COTECH a pour fonction de proposer des orientations techniques et scientifiques. Il rassemble l'équipe projet (le président du COPIL, le responsable du projet et la chargée de projet), des techniciens et techniciennes des services de la Communauté de Communes, les financeurs et les partenaires scientifiques.

Par ailleurs, la **Commission Biodiversité et Milieux Aquatiques** de la CCPI, qui se réunit au moins 4 fois par an, est informée des avancées de l'ABI et peut faire des propositions.

Tableau 1 : membres du comité de Pilotage

STRUCTURE	FONCTION	NOM Prénom
Pays d'Iroise Communauté	Président du COPIL ABI et Vice-président Milieux Aquatiques et Biodiversité	KEREBEL Lucien
	Président	TALARMIN André
	Directeur Général des Services	ROPARS Jean-Luc
	Responsable service Déchets – Environnement – Climat	MINGANT Sylvie
	Responsable du service Milieux Aquatiques et Qualité de l'Eau	RICHARD Pauline
	Responsable du service espaces naturels	GAUTIER Pascal
	Chargée de projet ABI	THEBAULT Chloé
Commune de Brélès	Conseiller municipal	LE GALL Gilbert
Commune de Lampaul-Plouarzel	Conseillère municipale	LA GALL Morgane
Commune de Lampaul-Ploudalmézeau	Maire	APPRIOUAL Anne
Commune de Landunvez	Conseiller municipal	LE SIOU Yves
Commune de Lanildut	Adjoint	MELLAZA Raymond
Commune de Lanrivour	Conseiller municipal	BILCOT Thierry
Commune du Conquet	Adjointe Culture, Communication, Environnement	HUELVAN Annaïg
Commune de Locmaria-Plouzané	Délégué agriculture et environnement	GUENEUGUES Jean-Michel
Commune de Milizac-Guipronvel	Conseillère municipale	ROZYNEK Peggy
Commune de Molène	Conseiller municipal	JACQ Olivier
Commune de Plouarzel	Conseiller municipal	JEZEQUEL Ronan
Commune de Ploudalmézeau	Adjoint Littoral, Agriculture, Environnement	GOUZIEN Gérard
Commune de Plougonvelin	Conseiller municipal	BAUELLE Eric
Commune de Ploumoguer	Conseiller municipal	LE HIR Fanch
Commune de Plourin	Adjointe	LAINÉZ Marie-Christine
Commune de Porspoder	Déléguée environnement	HASCOET Marie
Commune de Saint Renan	Délégué Travaux, Environnement, Agriculture	COLLOC Jean-Louis
Commune de Trébabu	Adjoint	KEREBEL Lucien
Commune de Tréouergat	Conseillère municipale	MORVAN Fabienne
Région Bretagne	Chargée de la TVB et du Paysage	NAMONT Gaëlle
Office Français de la Biodiversité	Chargé de mission à la Direction Régionale	ROBERT Denis
	Chef de service appui à la mobilisation des acteurs	MUSARD Olivier
	Cheffe de projet ABC	BOURGEAULT Servane
Conseil Départemental du Finistère	Service patrimoine naturel, littoral et randonnée	ALARY Sandrine
Conservatoire du littoral	Chargée de mission	GAY Isabelle
Syndicat des Eaux du Bas-Léon	Chargé de mission biodiversité - agroécologie	GOUEZ Yann
Parc Naturel Marin d'Iroise (OFB)	Coordinatrice de projets patrimoine naturel	GICQUEL Cécile
Parc Naturel Régional d'Armorique	Chargée de mission Natura 2000 Iles d'Iroise	PROVOST Cloé
Conservatoire Botanique National de Brest	Déléguée régionale	HARDEGEN Marion
	Chargé d'études flore et habitats	QUERE Emmanuel
Bretagne Vivante - SEPNEB	Chargée de développement de projets	DELMASSE Anne
	Chargé de projet Biodiversité	ROCHAS Quentin
	Chargé de mission Biodiversité	PASCO Pierre-Yves
Groupe Mammalogique Breton	Chargé de mission « Etudes et conservation »	BOIREAU Josselin
GRoupe d'ETudes des Invertébrés Armoricaïns	Chargé d'études	GARRIN Mael
Université de Bretagne Occidentale	Responsable pédagogique M1	DAUVERGNE Xavier
	Responsable pédagogique M2	GALLET Sébastien
Chambre d'Agriculture du Finistère	Directeur	MANCEAU Olivier
Groupement des Agriculteurs Bio du Finistère	Chargée de mission climat et biodiversité	TARSIGUEL Laura
Centre Régional de la Propriété Forestière	Directeur	GUYON Arnaud
Fédération de Chasse du Finistère	Directeur technique	BIHANNIC Pascal
Fédération de Pêche du Finistère	Technicien	LOHEAC Bertrand
Comité Départemental FFRandonnée Finistère	Vice-président	GRALL Joël

Tableau 2 : membres du Comité Technique

STRUCTURE	FONCTION	NOM Prénom
CCPI	Président du COPIL ABI et Vice-président Milieux Aquatiques et Biodiversité	KEREBEL Lucien
	Responsable du service espaces naturels	GAUTIER Pascal
	Chargée de projet ABI	THEBAULT Chloé
	Technicien Milieux aquatiques	MARCHAND Victorien
	Chargée de mission agricole bocage	GUAY Marina
	Chargée de projet PCAET	LE ROUZIC Louisa
CBNB	Chargé d'études flore et habitats	QUERE Emmanuel
	Chargée d'études flore et habitats	BURGUIN Eva
Bretagne Vivante - SEPNB	Chargé de mission Biodiversité	PASCO Pierre-Yves
	Chargé de projet Biodiversité	ROCHAS Quentin
GMB	Chargé de mission « Etudes et conservation »	BOIREAU Josselin
FDPPMA29	Technicien	LOHEAC Bertrand
SEBL	Chargé de mission biodiversité - agroécologie	GOUEZ Yann
PNMI	Coordinatrice de projets patrimoine naturel	GICQUEL Cécile
PNRA	Chargée de mission Natura 2000 Iles d'Iroise	PROVOST Cloé
Région Bretagne	Chargée de la TVB et du Paysage	NAMONT Gaëlle
OFB	Inspectrice Service Départemental du Finistère	BRIOT Lisa
CD29	Service patrimoine naturel, littoral et randonnée et CAMAB	ALARY Sandrine

II. Méthodologie

II.1 Répartition du travail

Le présent document fait état de la connaissance existante pour le territoire du Pays d'Iroise. Il s'agit d'un état initial, fruit de la compilation de diverses sources de données. A partir de ce « pré-diagnostic », sera établi le plan de prospections et d'études à réaliser pour compléter cette connaissance.

Pour la réalisation de cet état initial des connaissances, le travail a été divisé entre Pays d'Iroise Communauté et des structures naturalistes, comme ceci :

- Faune (mammifères, oiseaux nicheurs et non nicheurs, reptiles, amphibiens, invertébrés) : Bretagne Vivante a réalisé le rapport et travaillé avec le GMB et le GRETIA concernant leurs spécialités respectives (mammifères et invertébrés) ;
- Flore (vasculaire et bryophytes) : CBNB ;
- Contexte général et socio-économique, habitats naturels, poissons : CCPI avec le concours de la FDPPMA du Finistère pour la transmission de leurs données.

Le présent document traitera uniquement du contexte général du territoire, des habitats naturels et des poissons, les rapports faune et flore complètent l'état initial des connaissances.

Rapport flore : Burguin E. Sellin V., 2024 – *Flore et Lichens du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Iroise. Etat des connaissances et enjeux de conservation*. Communauté de communes du Pays d'Iroise. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 39 p. + annexes

Rapport faune : *Faune du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Etat des connaissances et contribution à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal*, Pasco Pierre-Yves, juin 2024



II.2 Sources des données utilisées

Le tableau ci-après recense les données qui ont été exploitées pour établir l'état initial pour les habitats naturels et les poissons.

Tableau 3 : sources de données utilisées pour le pré-diagnostic « Habitats naturels »

Habitats naturels	
Source de données	Détail
Cartographie des Grands Types de Végétation (CBNB, 2020)	Description des structures de végétation (prairie, fourré, forêt...) et d'écologie (milieux humides, non humides...) par télédétection 27 classes
Mode d'Occupation du Sol Foncier (GéoBretagne, 2021)	Précise l'occupation de chaque parcelle cadastrale, divisée en 54 classes
Inventaire permanent des zones humides	Inventaire réalisé en 2014, mis à jour régulièrement, qui recense toutes les zones dites humides, au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
Zones Humides Estuariennes (CAMAB29, 2022)	Pré-localisation par télédétection
BD Topage (IGN, OFB, 2020)	Référentiel hydrographique français (plans d'eau et cours d'eau)
Cours d'eau (DDTM)	Mise à jour régulièrement, cette source de données recense tous les cours d'eau officiels
Inventaire initial DCE (Sinbio 2013)	Ouvrages sur les cours d'eau (gros tronçons de l'Aber Ildut), et leur niveau de perturbation pour la faune piscicole + Etat des cours d'eau (gros tronçons de l'Aber Ildut) : lit mineur, berges et ripisylves
Inventaire initial DCE (Rive2016)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des grands cours d'eau côtiers : lit mineur, berges et ripisylves ▪ Ouvrages sur les grands cours d'eau côtiers et leur niveau de perturbation du flux et pour la faune piscicole
Registre Parcelaire Graphique (RPG, 2021)	Typologie de toutes les parcelles agricoles déclarées à la PAC en 2021
Inventaire du bocage (CCPI, 2017)	Inventaire du linéaire bocager, mis à jour régulièrement dans le cadre de la stratégie Breizh Bocage
Inventaire du bocage (CCPA, 2023)	Inventaire du linéaire bocager des bassins versants gérés par les services de la CCPA
Continuité boisée (UMR BAGAP INRAE, 2023)	Indique le niveau de continuité boisée pour la faune en utilisant le nombre de mètres linéaires d'éléments bocagers
Grain bocager (UMR BAGAP INRAE, 2023)	Exprime les effets microclimatiques dus à la composition et à la configuration des éléments boisés
BD Forêt (IGN, 2014)	Cartographie des boisements et autres formations ligneuses détaillée en 32 classes. Elaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO
BD Topo (IGN, 2019)	Description des éléments du territoire et de ses infrastructures, de précision métrique. On y trouve entre autres les éléments bâtis, l'hydrographie, l'occupation du sol et les infrastructures linéaires de transport.
Cartographies des habitats naturels du Pays d'Iroise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire et cartographie des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire - archipel de Molène et île d'Ouessant - GLEMAREC E., LE BELLOUR A., 2010 TBM - PNRA.

(études sur les sites Natura 2000, ENS et Conservatoire du littoral)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire et cartographie des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire – Pointe de Corsen – Le Conquet – BOUGAULT C., HARDEGEN M., QUÉRÉ E., 2000 CBNB - CCPI. ▪ Inventaire et cartographie des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire – Massif Dunaire de Tréompan – BOUGAULT C., HARDEGEN M., QUÉRÉ E., 2000 CBNB - CCPI. ▪ Inventaire et cartographie des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire – Abers - Côtes des légendes - GLEMAREC E., LONCLE N., 2011 TBM – CCPA. ▪ Inventaire et cartographie des habitats terrestres et des espèces végétales d'intérêt communautaire – Pointe de Corsen – Le Conquet – LARVOR Israël 2015-2016 TBM - CCPI. ▪ Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'intérêt européen terrestre du littoral du Pays d'Iroise - communes de Locmaria-Plouzané, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Lanildut, Porspoder, Landunvez et Ploudalmézeau – Cyrille BLOND 2007 – CCPI ▪ Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'intérêt européen terrestre du littoral du Pays d'Iroise - communes de Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Porspoder et Landunvez – CERESA 2021 - CCPI ▪ Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'intérêt européen terrestre du littoral du Pays d'Iroise – Site du Goulet de Brest commune de Locmaria-Plouzané – CERESA 2021 - CEL ▪ Cartographie des habitats, de la flore patrimoniale et invasive, ainsi que des préconisations de gestion sur les sites ENS du département du Finistère - C. Demartini 2020 TBM – CD 29.
Inventaire du patrimoine (CCPI, 2021)	Inventaire non exhaustif du patrimoine bâti historique

Tableau 4 : sources de données utilisées pour le pré-diagnostic « Poissons »

Poissons	
Source de données	Détail
FDPPMA29	Suivis piscicoles par la méthode des Indices d'Abondance Truite, Bassin Versant de l'Aber Ildut, 2009 à 2013
OFB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi préalable au Réseau de Contrôle Opérationnel, Annuaire des données, Campagne 2008 ▪ Echantillonnage de la faune ichtyologique des fleuves côtiers du Finistère, 2015 ▪ Cartographies de l'aire de répartition du Chabot, Saumon Atlantique et Truite fario en Bretagne, 2020
Contrat de Restauration et d'Entretien de l'Aber Ildut, études CCPI réalisées par le bureau d'études EMAED	Etudes piscicoles, macro-invertébrés benthiques, habitats aquatiques, de 2010 à 2013

III. Contexte socio-économique

III.1 Situation géographique et administrative

Le territoire du Pays d'Iroise

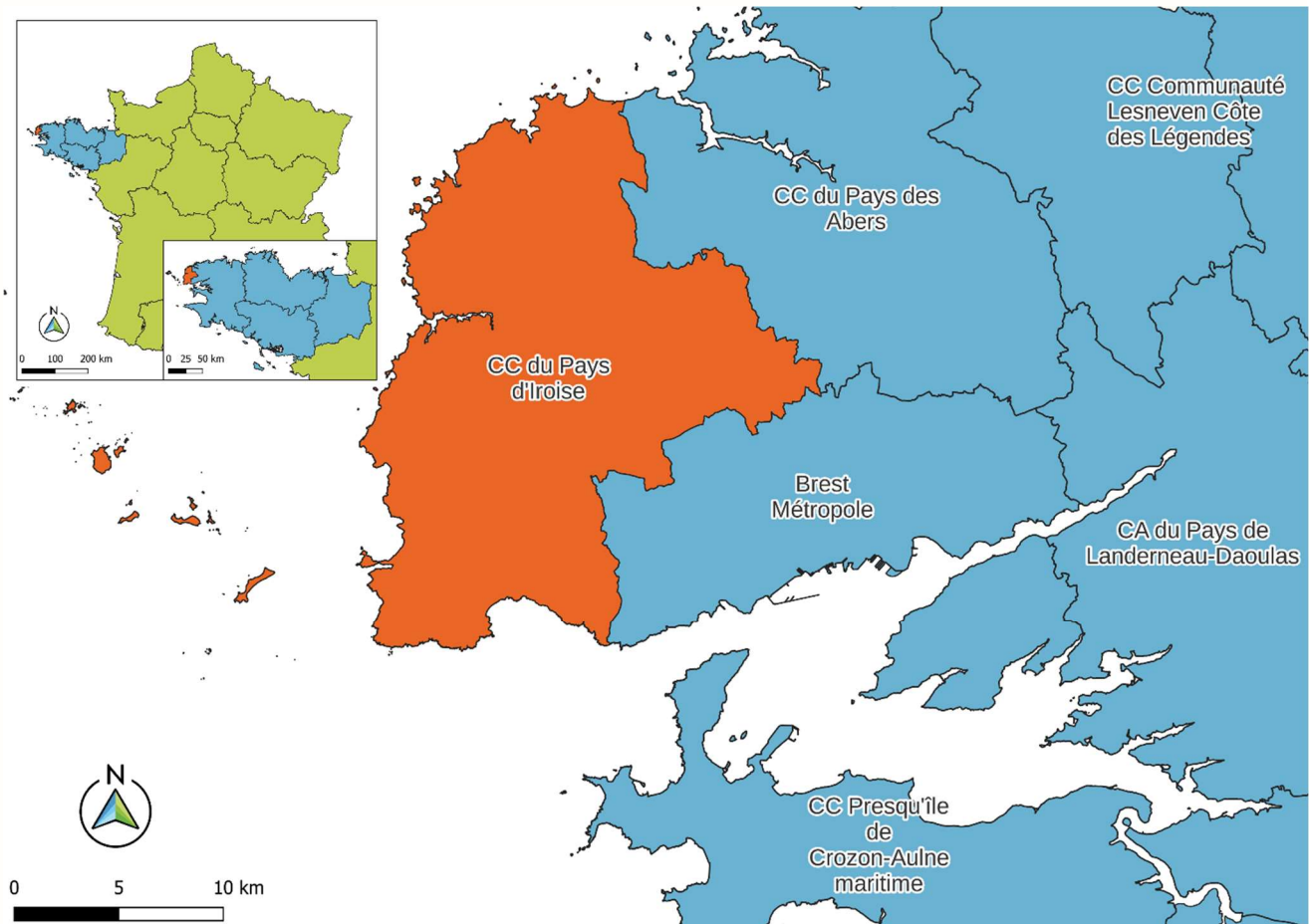


Figure 1 : situation géographique de Pays d'Iroise Communauté

Située à la pointe du Finistère Nord, dans l'ancien pays breton du Bas-Léon, Pays d'Iroise Communauté (historiquement baptisée « Communauté de communes du Pays d'Iroise » et ainsi désignée dans ses statuts) est la plus ancienne communauté de communes du Finistère, créée en 1992. Elle réunit 19 communes, dont 13 sont littorales et une insulaire.

Son territoire s'étend sur 317,1 km² et accueille 50 568 habitants (159,47 hab/km²).

Le Pays d'Iroise fait partie du pôle métropolitain du Pays de Brest avec sept collectivités voisines (Pays des Abers, Lesneven Côte des légendes, Brest Métropole, Pays de Landerneau Daoulas, Aulne maritime, Presqu'île de Crozon et Pleyben Châteaulin Porzay).

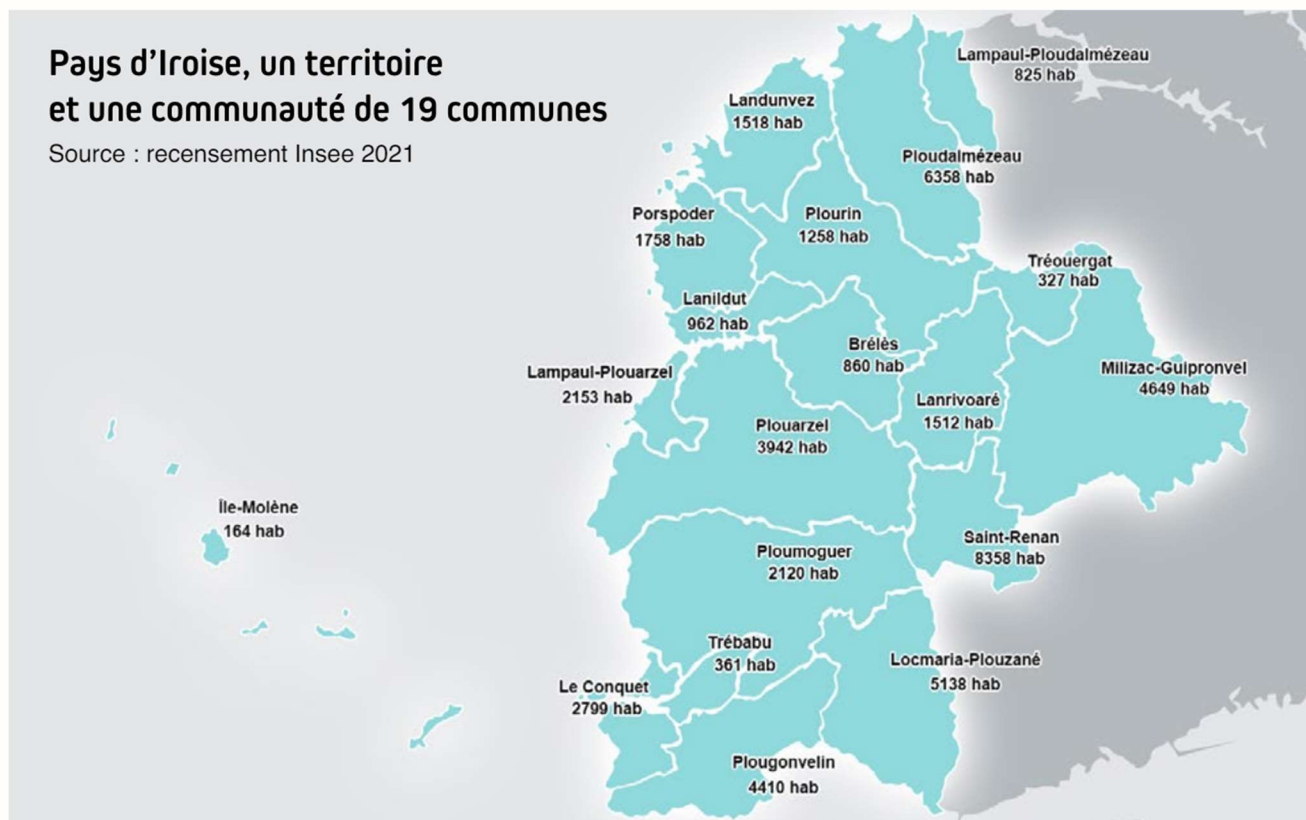


Figure 2 : Communes du Pays d'Iroise

Le Pays d'Iroise ne comprend pas à proprement parler de ville-centre, cependant la commune la plus peuplée est Saint Renan. Le territoire a cette particularité d'être une agglomération suburbaine majoritairement résidentielle : les personnes en activité vivent en Pays d'Iroise et travaillent à Brest Métropole.

En outre, l'agriculture tient une place conséquente dans l'économie du territoire (65,7% du territoire contre 57% dans le Finistère) avec 376 exploitations, dont une grande partie dans les filières laitière et porcine. 1 480 emplois sont rattachés au secteur agricole et agroalimentaire.

Les activités liées à la pêche maritime et aux élevages marins représentent également un secteur économique important. Le premier port goémonier d'Europe se situe en Pays d'Iroise, sur la commune de Lanildut.

Les paysages sauvages du littoral du Pays d'Iroise, son patrimoine maritime historique, les activités nautiques proposées, le départ des bateaux de la Compagnie Penn Ar Bed vers les îles de Molène et Ouessant, mais également Saint Renan avec ses lacs et son célèbre marché, en font un territoire attractif pour le tourisme.



Compétences

La Communauté de Communes intervient sur différents domaines, autour desquels s'organisent les services :

- Environnement : Eau et assainissement, Espaces naturels et littoraux, Milieux Aquatiques et Qualité des Eaux, Climat-Energie-Mobilités
- Aménagement territorial : Entretien des infrastructures, Plan local d'urbanisme et habitat, Développement économique
- Animations et promotion : Nautisme, Ports, Tourisme et patrimoine, Déplacements scolaires, Musique
- Cohésion sociale et santé : Centre local d'information et de coordination gérontologie, Banque alimentaire, Relais parents-assistantes maternelles
- Assistance aux communes : Autorisation droit des sols, Service communautaire d'ingénierie, Hygiène et sécurité, Logistique

Ses domaines d'intervention correspondent à des compétences obligatoires, supplémentaires ou facultatives (Code Général des Collectivités Territoriales, Articles L5215-19 à L5215-31) :

7 compétences obligatoires

Aménagements de l'espace communautaire

- Outils et travaux
- PLUI-H

Développement économique

- Actions de développement économique
- Zones d'activités économiques
- Actions pour l'emploi
- Actions pour le tourisme (dont office de tourisme)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Eau & Assainissement

Déchets des ménages et déchets assimilés

Accueil des gens du voyage

7 compétences supplémentaires ou facultatives

Politique du logement social d'intérêt communautaire

- Politique du logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- Actions d'intérêt communautaire pour le logement

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Carénage
- Espaces naturels
- Paysages et cadre de vie
- Education et éco-conseil

Voirie d'intérêt communautaire

- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire et des cheminements doux
- Signalisation
- Sentiers et circuits de randonnée

Mobilités

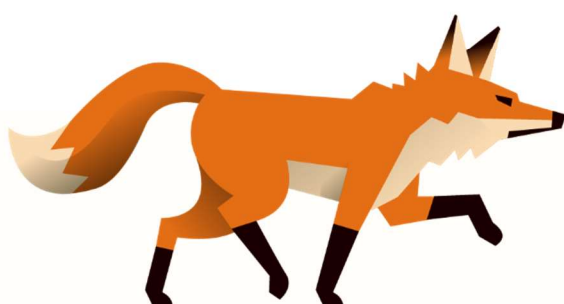
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

Culture et patrimoine

- Action culturelle
- Mise en valeur du patrimoine
- Ecole de musique communautaire

Action sociale et services à la population

- Action sociale
- Logistique et évènementiels
- Sécurité
- Fourrière animale
- Abattoir



III.2 Actions et démarches favorables à la biodiversité

De nombreuses mesures et initiatives communautaires, communales, associatives et citoyennes sont déjà mises en place ou en réflexion sur le territoire. En voici un tour d'horizon non exhaustif.

Actions communautaires

- Pays d'Iroise Communauté, en tant qu'EPCI de plus de 20 000 habitants, est dans l'obligation de mettre en œuvre un **Plan Climat Air Energie Territorial** (décret n°2016-849). Le PCAET a été adopté le 31 décembre 2018. Il s'agit d'un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire qui a pour objectifs l'atténuation (réduire les émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation (réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique).

- Le **Programme Breizh Bocage** vise la création et la reconstitution de nouvelles haies bocagères, talus ou talus boisés. Il s'agit principalement de réduire les transferts de polluants d'origines agricoles vers les eaux superficielles, et ainsi améliorer la qualité de l'eau. La reconstruction du maillage bocager présente également un intérêt pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. Le programme est en partie subventionné par l'Europe (fonds FEADER) et le Conseil Régional de Bretagne. Entre 2016 et 2022 (Breizh Bocage 2), environ 38 km de linéaires bocagers ont été réalisés. La technicienne Agricole et Bocage accompagne également les agriculteurs dans la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques qui sont de types variés, dont notamment les MAEC Biodiversité : création de prairies, maintien de l'ouverture des milieux, création de couverts favorables aux pollinisateurs etc.



- Le service Milieux Aquatiques et Qualité de l'Eau intervient en soutien aux communes pour le suivi de la qualité des **eaux de baignade**, le suivi et l'accompagnement des agriculteurs installés sur les parcelles comprises dans les **périmètres de protection de captage** d'eau potable, et la **gestion/restauration des milieux aquatiques**. Ce dernier point est cadré par le Contrat de Territoire Unique du SAGE du Bas-Léon. Le technicien milieux aquatiques mène des projets de remise en talweg de cours d'eau, de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (animation d'un réseau de piègeurs de ragondins, mandatement de l'APPMA de Saint Renan pour la gestion des invasives végétales et des ripisylves) et d'aménagements d'ouvrages pour le franchissement de la faune piscicole.

- Le Pays d'Iroise inclut dans son périmètre plusieurs **sites naturels protégés** (cf. point IV.1) qui sont gérés par le service espaces naturels. Ce service a également mis en place une gestion différenciée des abords du siège communautaire, coordonne le programme de destruction des nids de frelons asiatiques, et pilote le projet d'ABI.

- Depuis 25 ans, le service Déchets anime un programme d'**éveil à l'environnement** à destination des écoles maternelles et primaires du territoire. A ce jour, 8 structures partenaires (entreprises ou associations locales) interviennent pour le compte de la CCPI sur 4 thématiques :

développement durable, biodiversité, déchets et philosophie (relations humain-nature). Sur l'année scolaire 2023/2024, 79% des écoles et 112 classes, représentant 66% des élèves du territoire étaient concernées par au moins une animation. La thématique « Biodiversité » représentait environ la moitié des animations demandées, suivie par « Développement durable », sur cette même période.

- La CCPI a été retenue dans le cadre de l'AAP « **Plan de Paysage** » 2017-2018 qui a permis de nourrir l'élaboration de son PLUi (livraison prévue 2025). Il a été adopté par le Conseil Communautaire en décembre 2022. Les grandes orientations de mesures mettaient notamment en valeur l'importance : de la qualité et la durabilité des projets d'aménagement, de restauration, de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel, de l'augmentation de la place du végétal dans les projets.

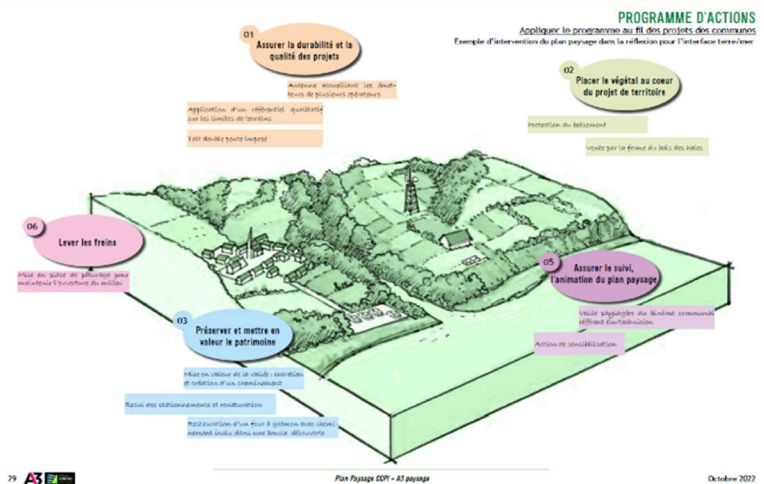


Figure 3 : Résumé du plan d'actions du Plan de Paysage – A3 Paysage, 2022

- Depuis 2024, la communauté de communes est adhérente au **réseau DEPHY Collectivités Bretagne** porté par la FREDON Bretagne. Il permet aux services communautaires et communaux de bénéficier de ressources techniques et de retours d'expérience de collectivités qui s'engagent dans des actions de gestion alternatives de leurs espaces (gestion différenciée, fleurissement, végétalisation de cours d'école, éco-pâturage etc.).

Actions communales

- Le **Label Pavillon Bleu** valorise les communes qui mènent une politique de développement touristique durable : préservation de la laisse de mer, protection des milieux sensibles, gestion différenciée des espaces verts, sensibilisation du public, existence d'un plan Infra-Polmar, gestion économe de l'eau, qualité des eaux de baignade etc. Le Conquet et Plouarzel sont labellisées pour respectivement 3 et 1 de leurs plages.

- La commune de Lanildut bénéficie également de labels qui valorisent ses actions en faveur de la nature sauvage, avec entre autres la libre expression de la flore sauvage, le fauchage tardif de ses espaces verts, la sensibilisation de ses habitants à la préservation de la nature au jardin : **Apicité** et **Commune du Patrimoine Rural de Bretagne**. Raymond Mellaza, élu de la commune et référent ABl pour Lanildut, fait également partie du conseil d'administration de l'association **REPMI** (Rucher Expérimental Pédagogique du Pays d'Iroise). La commune organise chaque année en mai des animations dans le cadre de la **Fête de la Nature** et la



Journée Mondiale de l'Abeille, ainsi qu'une « **matinée verte** » (ramassage de déchets et arrachage de plantes invasives).

- D'autres communes sont également engagées dans une gestion raisonnée de leurs espaces verts comme Milizac-Guipronvel qui s'est dotée d'un troupeau ovin pour de l'**éco-pâturage** en régie communale, ou Le Conquet, collectivité démonstratrice du réseau DEPHY Collectivités au titre de la **végétalisation de son cimetière** et le **fleurissement par vivaces**.

- Les communes de Milizac-Guipronvel et Tréouergat travaillent à des projets de **sentiers d'interprétation** pour valoriser leurs espaces communaux semi-naturels.



- Afin de préserver la **Trame Noire** (zones d'obscurité pour la santé des espèces nocturnes) et de réaliser des économies d'énergie, certaines communes ont adapté leurs plages d'éclairage public (notamment Saint Renan, Locmaria-Plouzané et Lanildut).

- L'église de Lampaul-Ploudalmézeau accueille une **colonie de reproduction de chauve-souris**, et souhaite prendre en compte la présence de ces animaux lors de futurs travaux de rénovation. Elle est accompagnée par l'équipe projet de l'ABI et des associations naturalistes. Sur Milizac-Guipronvel, des élus ont pour projet d'aménager d'anciens transformateurs électriques EDF pour y favoriser l'accueil de la faune sauvage.

- La commune de Porspoder est reconnue depuis plusieurs années pour son engagement en faveur de la biodiversité, et fait ainsi partie du réseau **Territoires Engagés pour la Nature**. Parmi les actions menées dans le cadre de son **ABC**, Porspoder accompagnée de Bretagne Vivante a notamment travaillé en profondeur sur le diagnostic et l'édition de préconisations pour la **gestion raisonnée de ses lavoirs**. L'adoption du Plan d'Actions de l'ABC est prévue pour 2024.

- La commune insulaire du Pays d'Iroise, l'île de Molène, est comprise dans plusieurs périmètres de protection d'espaces naturels (cf. point IV.1), dont le patrimoine est mis en lumière au sein de la **Maison de l'Environnement** (co-gestion avec le PNMI et la CCPI). Une habitante fait partie de l'organisation **BioDiversTissons**, qui propose des actions de sensibilisation (ramassage de déchets, prévention pêche à pied etc.), et l'association **Culture BZH'ilienne** a pour objectifs de valoriser et accompagner la vie insulaire (auberge de jeunesse, résidences d'artistes, conférences scientifiques, résilience...).

Associations d'éducation à l'environnement

- Les membres de l'**écolieu PADUS** à Plouarzel ont créé l'association **Buzug&Co** qui participe à l'organisation d'évènements, de rencontres et de stages autour de diverses thématiques : permaculture, zéro déchet, réemploi, sensibilisation aux enjeux climatiques et de biodiversité, vivre ensemble etc. L'écolieu accueille également l'entreprise Atelier Eco'Lau qui propose des ateliers et animations autour de la biodiversité et du développement durable.



- L'Association **Skol Ar Forest** a créé la Brest Forest School, dont le camp de base se situe au cœur du domaine forestier privé de Kerveatoux, à Plouarzel. Elle organise des ateliers réguliers et des évènements pour favoriser l'émerveillement et l'autonomie par la nature.
- Basée à Ploudalmézeau, l'association **l'Estran Nature** propose des animations nature autour de la biodiversité de l'estran principalement, mais également toutes autres thématiques littorales et terrestres.

Actions citoyennes

- En mars 2024, 57 jardins privés étaient labellisés **Refuge LPO** en Pays d'Iroise. Il s'agit d'un engagement moral pour protéger la nature sur un terrain : créer des conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages, préserver le refuge des pollutions et réduire son impact sur l'environnement.



- Plusieurs agriculteurs du territoire, bio ou conventionnel, prennent l'initiative d'améliorer l'accueil de la biodiversité sur leurs parcelles : plantations, création d'abris pour la faune, de mares, maintien de prairies naturelles etc. Certains sont en passe de rejoindre le réseau **Paysans de Nature**, créé par la LPO France et porté localement par le GAB29.
- Des habitants de la commune du Conquet organisent depuis 2023 des actions de collecte des pesticides chez les particuliers, associées à des conseils pour **jardiner au naturel**.

Actions scolaires

- Les **aires éducatives** constituent un programme porté par l'OFB qui a pour objectif de former les jeunes, du CE2 au lycée, à l'écocitoyenneté et au développement durable. Tout au long de l'année scolaire, les classes vont étudier et gérer de manière participative une petite zone littorale ou terrestre, encadrées par les enseignants et les référents (professionnels de l'environnement).

4 établissements scolaires sont inscrits dans un projet d'Aire Marine Educative : l'école François Mitterrand (suivie par la Maison des Abers via la CCPI, et Océanopolis) et l'école Sainte-Anne (suivie par la Maison des Abers via la CCPI) à Ploudalmézeau, ainsi que le collège des îles du Ponant à Molène et la classe de CM2 de l'école Jean Monnet au Conquet, suivies par le PNMI. L'école primaire publique de Keribin a également un projet d'Aire Terrestre Educative, qui sera suivie par la CCPI via le projet d'ABI.



- Plusieurs écoles du territoire portent des projets de **végétalisation de leurs cours**, comme l'école Arzmael à Plouarzel, l'école du Spernoc à Porspoder, l'école élémentaire Kerzouar à Saint Renan, l'école du Sacré-Cœur à Plougonvelin et l'école Notre-Dame à Milizac-Guipronvel. Ces projets sont de différents types et peuvent concerner une désimperméabilisation de la cour, la mise en place de l'école du dehors et/ou l'inscription de l'établissement en Refuge LPO (une école est déjà labellisée).

IV. Contexte environnemental

IV.1 Données générales

Climat

Le territoire du Pays d'Iroise se situe sous un climat océanique caractérisé par de fortes hauteurs de précipitations et des températures moyennes douces. Ce climat doux ne génère que peu de phénomènes extrêmes (gel, neige, orages d'ampleur). La côte et les îles bénéficient d'un plus important taux d'ensoleillement que le reste du territoire.

Excluant la méditerranée, le Finistère est soumis à des vents nettement plus forts que dans le reste de la France métropolitaine. Les vents dominants sont les vents de sud-ouest (suroît) et nord-est (nordet). Les tempêtes côtières peuvent être importantes en automne et en hiver.

Géologie et pédologie

Situé sur la partie la plus occidentale du massif armoricain, le territoire du Pays d'Iroise est constitué de roches métamorphiques (comme les gneiss) et plutoniques (comme les granites). Leur perméabilité est globalement faible. En profondeur, ces roches massives présentent un important réseau de fissures. Les roches altérées sont très présentes dans le Léon. Elles jouent un précieux rôle dans l'emmagasinement de l'eau de pluie. Le substrat granitique permet le soutien d'étiage (période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas).

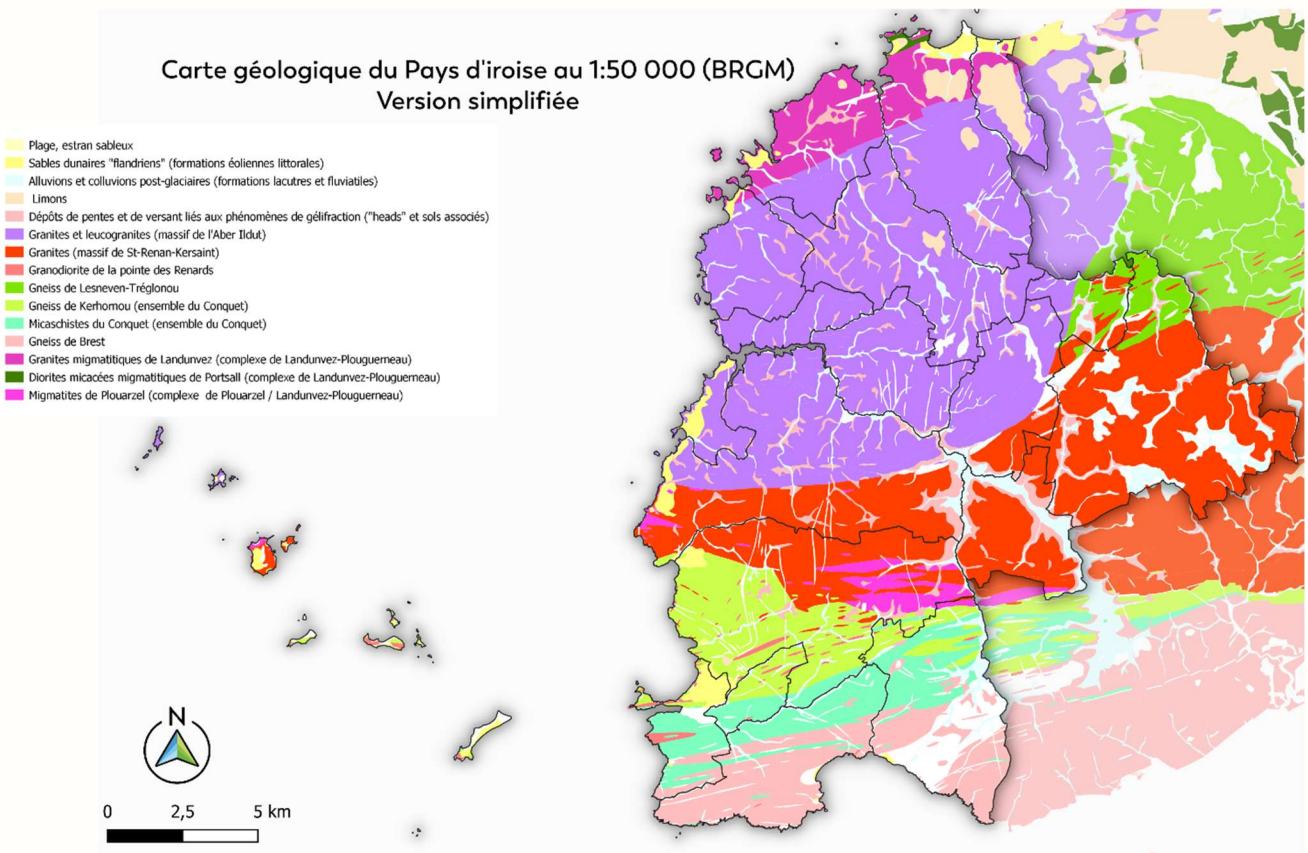


Figure 4 : Géologie du Pays d'Iroise

Le territoire du Pays d'Iroise possède une géodiversité importante :

- Le Nord du territoire est dominé essentiellement par des plutons granitiques ;
- La partie centrale est surtout structurée par le complexe granitique de Saint-Renan / Kersaint ;
- La partie Sud est majoritairement métamorphique avec les gneiss et micashistes du Conquet et le gneiss de Brest.

On trouve en Pays d'Iroise 4 sites d'intérêt géologique, intégrés à l'inventaire national du patrimoine géologique (sous la responsabilité du Muséum National d'Histoire Naturelle) :

- Porspoder : Granite orbiculaire hercynien de l'anse du Poulsou
- Ploumoguer : Filons de dolérite triasico-liasique de Breterc'h
- Le Conquet : Micashistes hercyniens du Conquet
- Plougonvelin : Contact gneiss de Brest (Cambrien)/granodiorite de Trégana (Carbonifère)



Dalles de dolérite de Breterc'h à Ploumoguer

Hydrographie

De par ses sols granitiques relativement imperméables et peu profonds, le territoire du Pays d'Iroise – à l'instar du reste de la pointe Nord-Finistérienne - possède en grande partie des eaux de surface, et peu de nappes profondes. Le chevelu hydrographique est ainsi particulièrement dense, avec des cours d'eau d'importance variable. L'Aber Ildut présente, au niveau de son embouchure, un aber : espace où la mer envahit la vallée d'un cours d'eau.

D'un point de vue hydrographique, les territoires sont découpés en bassins versants. Ils correspondent à la surface d'alimentation d'un cours d'eau. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte délimitée par les lignes de crêtes, à l'intérieur de laquelle se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers une sortie.

Les différents bassins versant du Pays d'Iroise sont intégrés au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, document qui dicte les règles et orientations stratégiques pour la protection de la qualité des eaux. Ce document est piloté localement par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, dont le territoire de 910km² couvre 56 communes, soit la totalité du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, de Lesneven-Côte des Légendes, et quelques communes ou parties de communes d'Haut-Léon Communauté, du Pays de Landerneau-Daoulas, du Pays de Landivisiau et de Brest Métropole.

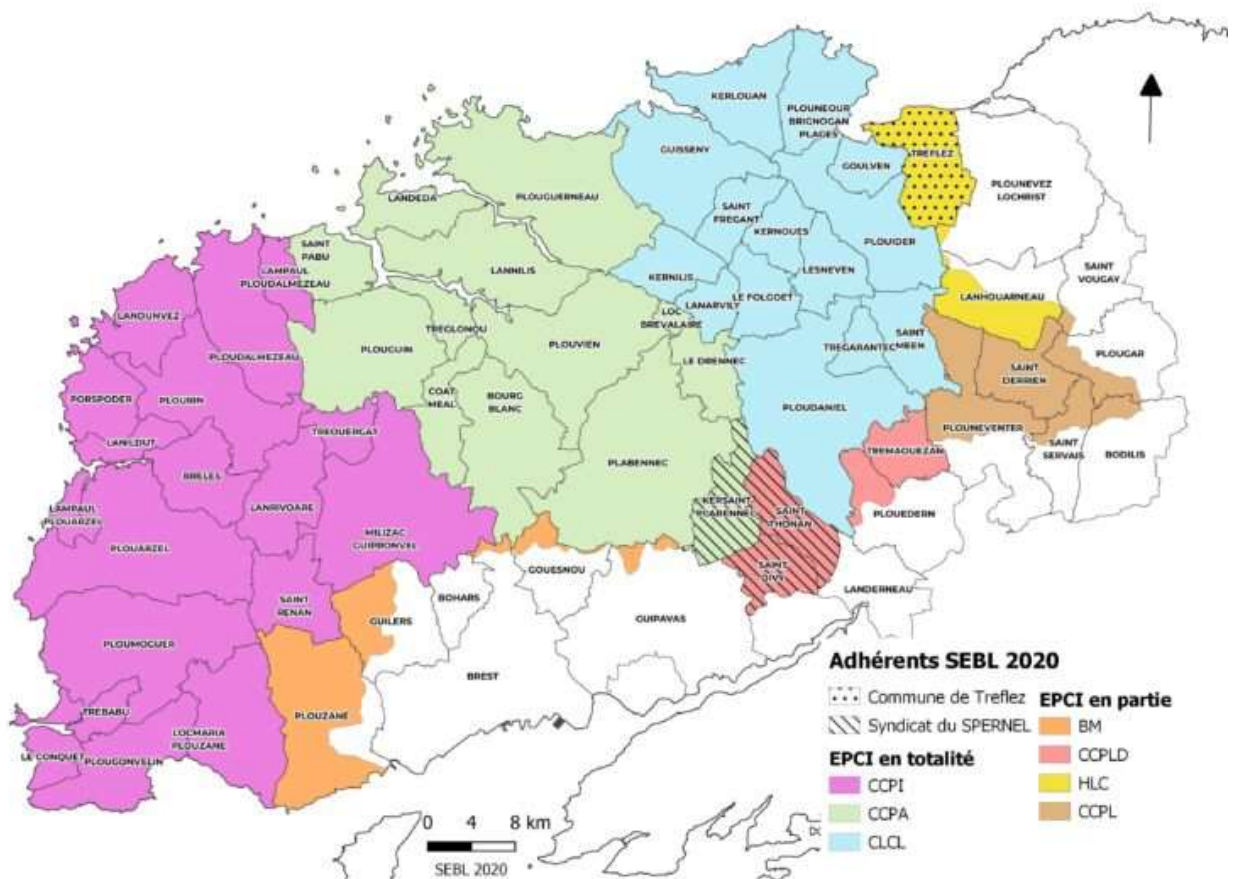


Figure 5 : Territoire du Syndicat des Eaux du Bas-Léon – SEBL

Expression du relief : carte des courbes de niveaux.
La différence d'élévation entre deux traits est de 10m.
Plus les traits sont proches, plus le relief est marqué.

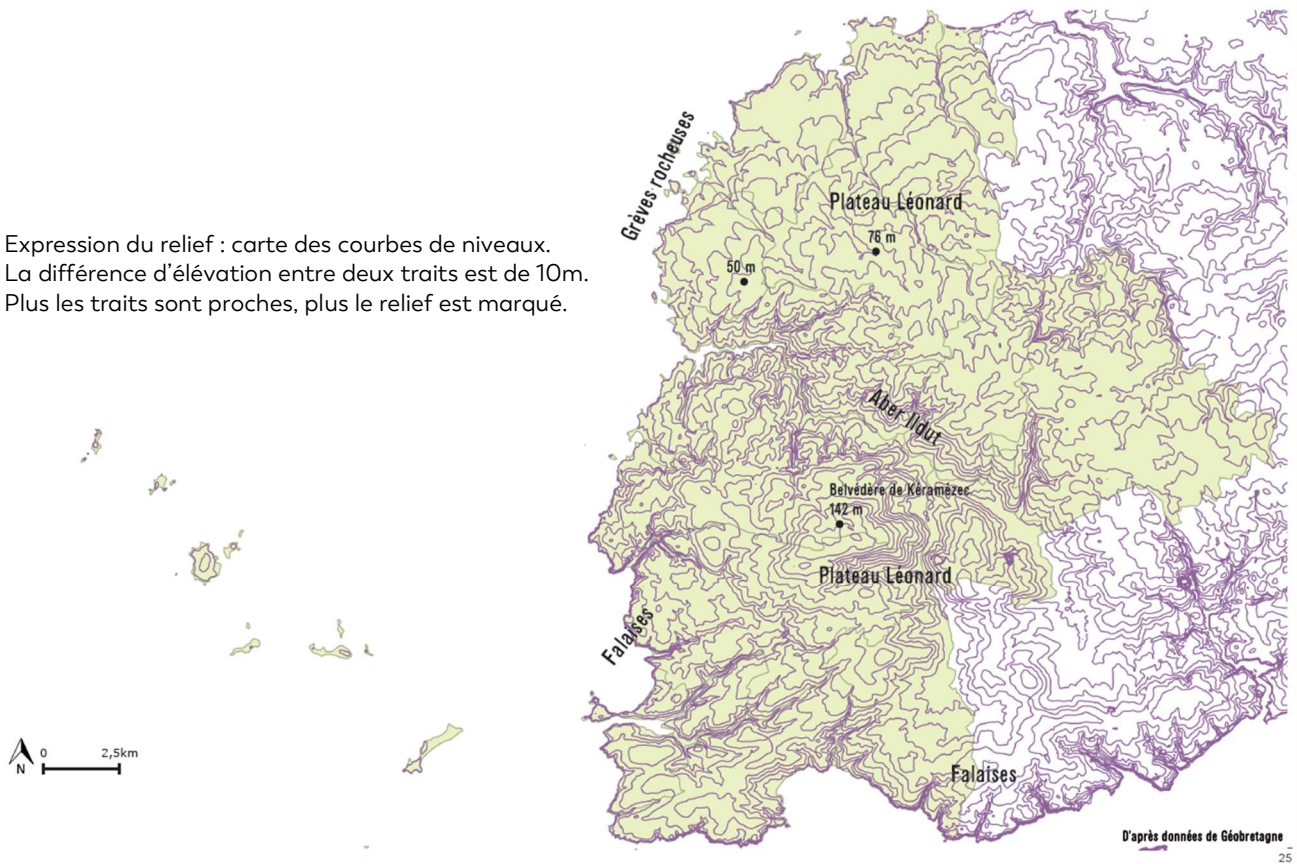


Figure 6 : Relief du Pays d'Iroise – A3 Paysage, 2021

Le relief est un élément physique structurant dans le paysage d'Iroise : le territoire est scindé en deux par les vallées encaissées orientées ouest-sud de l'Aber Ildut.

Au Nord, le relief est marqué par les vallées de l'Aber Benoît, qui est en limite extérieure de la communauté de communes. Il présente des hauteurs moindres mais une riche succession de petits vallonements autour de l'Aber Ildut notamment.

Au sud, le Pays d'Iroise est sculpté par la Ria au Conquet et un affluent de l'Anse de Bertheaume. Le relief est également important dans son extrémité sud, avec la présence de falaises rocheuses. Au centre, le territoire est surmonté d'un plateau offrant des points de vue succincts sur la mer, comprenant son point culminant à 142 mètres, au belvédère de Kéramézec à Ploumoguer.

Paysages

On peut diviser les paysages du Pays d'Iroise en 4 grandes classes : le littoral, le plateau agricole, les vallées et les zones urbanisées.



Le diagnostic du plan de paysage apporte du détail, en raisonnant par unités paysagères. Cependant, on peut relativiser cette définition des unités paysagères côtières : les côtes rocheuses se situeraient en réalité principalement sur le littoral de Landunvez au Nord, et de Plougonvelin à Locmaria-Plouzané au Sud. Tout au Nord du territoire, les côtes de Ploudalmézeau et Lampaul-Ploudalmézeau sont davantage dunaires, avec le massif de Tréompan.

Les unités paysagères permettent de caractériser la mosaïque de paysages du pays d'Iroise. Un découpage de ces unités a été défini en amont dans le SCOT du Pays de Brest, d'après une étude réalisée par l'Adéupa (Agence d'urbanisme Brest-Bretagne).

Trois entités paysagères à l'interface directe avec le domaine maritime se distinguent : **les îles, les côtes sauvages et les côtes rocheuses.**

Les principales vallées avec leur embouchures se détachent également avec :

- L'**Aber Ildut** qui scinde le pays d'Iroise en deux en creusant une vallée principale encaissée, formant ainsi une quatrième entité orientée nord-ouest / sud-ouest.
- **La Ria** qui forme un autre ensemble remarquable en relation avec le port du Conquet.

Les plateaux agricoles relativement planes à l'intérieur des terres forment le **plateau Léonard.**

L'**urbanisation**, bien que très hétérogène et intégrée dans les grandes unités, est traitée en unité à cette échelle.

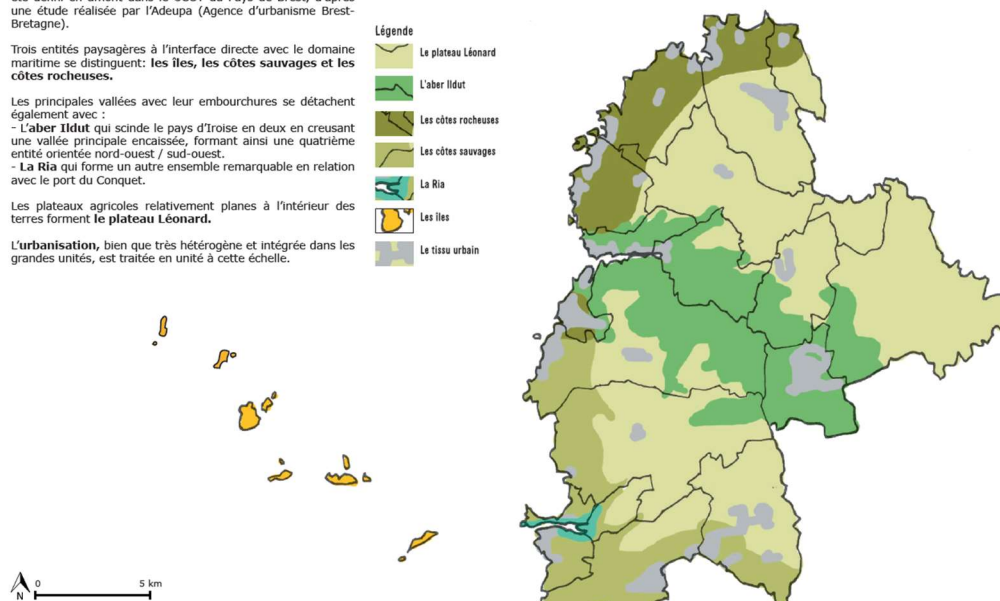
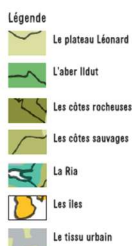


Figure 7 : Unités paysagères du Pays d'Iroise – A3 Paysage, 2021

Il est à souligner que sous l'angle de l'écologie du paysage, le Finistère - et à fortiori le Pays d'Iroise - est dans une situation « d'insularité écologique », c'est-à-dire que sa position extrêmement occidentale empêche un certain nombre d'espèces de le coloniser. On appelle également ce phénomène « l'effet péninsule ».

Le climat est aussi un facteur limitant pour certains groupes espèces. A titre d'exemple, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur comprend plus de 40 espèces de reptiles lorsque la région Bretagne en accueille une dizaine.

Mesures de protection du patrimoine naturel

De par un littoral remarquable et un patrimoine naturel marin d'importance, on retrouve sur le Pays d'Iroise de nombreux périmètres d'espaces naturels protégés ou d'inventaires, qui se superposent souvent.

Quelques définitions de ces périmètres :

- **Sites inscrits et sites classés** : cette protection nationale vise la préservation d'espaces dont le caractère naturel ou bâti est exceptionnel. Y sont réglementées les modifications de paysages et les constructions. Le régime d'autorisations est géré par l'Etat via ses services déconcentrés à la DREAL Bretagne, et par l'Architecte des Bâtiments de France.
- **Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)** : couvrant une superficie de 3 500 km², cette aire marine protégée gérée par l'OFB a été créée en 2007 pour étudier et protéger les espèces et habitats marins exceptionnels du Finistère Nord. Son périmètre s'étend du Nord au Sud de Porspoder à la Pointe du Raz, et à l'Ouest jusqu'à la limite des eaux territoriales incluant ainsi l'archipel de Molène, l'île d'Ouessant et l'île de Sein.
- **Réserve Naturelle Nationale d'Iroise (RNN)** : cette aire protégée recouvre l'ensemble des îles et îlots de l'archipel de Molène et leurs estrans, à l'exception des parties terrestres et estrans de l'île Molène et de son Ledenez Vraz, et des parties terrestres de l'île de Quéménès et de son grand ledenez. Le niveau de protection y est fort afin de préserver ce site d'importance majeure, en particulier pour les oiseaux marins et limicoles côtiers. Depuis 2016, la gestion de la RNN d'Iroise est confiée au PNMI.
- **Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)** : les Parcs Naturels Régionaux ont pour objectifs de valoriser la biodiversité, le patrimoine historique et culturel ainsi que les richesses artisanales de territoires ruraux. Le PNRA couvre 44 communes, et notamment la presqu'île de Crozon, les Monts d'Arrée et les îles habitées de l'archipel de Molène ainsi que Ouessant. Son siège se situe au Faou, et ses équipes gèrent le site Natura 2000 « Ouessant – Archipel de Molène », en appui au PNMI. Le PNRA gère également la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, lieu désigné par l'UNESCO pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale. Elle comprend Ouessant, Sein, l'archipel de Molène et la mer qui les entoure.
- **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : Il s'agit de sites remarquables d'intérêt collectif et patrimonial, reconnus pour leurs qualités écologiques, géologiques ou paysagères. Propriétés du département, les 17 ENS du Pays d'Iroise sont gérés par la CCPI.
- Sites du **Conservatoire du Littoral (CdL)** : le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'Etat qui protège des espaces littoraux remarquables via de l'acquisition foncière. La gestion des 7 sites du Pays d'Iroise est confiée à la CCPI.
- Sites **Natura 2000** : le programme Natura 2000 est un réseau européen de sites protégés par voie contractuelle, au regard des espèces et/ou habitats menacés au niveau européen. Ces habitats ou espèces sont dits « d'intérêt communautaire ». La création d'un tel site est conditionnée par la présence d'une ou plusieurs espèces listées dans la Directive « Oiseaux » (DO)

ou d'un ou plusieurs habitats ou espèces listés dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » (DHFF). La CCPI est concernée par 4 sites Natura 2000, et elle est en charge de la gestion du site « Pointe de Corsen – Le Conquet ».

▪ **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : Les ZNIEFF sont des espaces naturels inventoriés en raison de leur caractère remarquable. Ce ne sont pas des espaces protégés, mais bien des zones d'inventaire qui guident les décisions de classement ou d'aménagement du territoire, au regard des forts enjeux écologiques qu'ils renseignent, et ce afin d'éviter leur artificialisation.

Tableaux 5, 6, 7 : liste des sites Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire du Littoral et Natura2000 sur le Pays d'Iroise

Commune	Sites ENS
Ploudalmézeau	Dunes de Tréompan
	Ile Carn-Ile Al loge
	Pointe de Penvir
	Guilliguy-Bar Ar Iann
Landunvez	Saint-Samson
	Pointe de Landunvez
	Saint Gonvel
Porspoder	Presqu'île Saint-Laurent
	Quilvit - Mazou Theven
	Ile Melon
	Mentiby
Lanidlut	Roz - Cleguer
Brélès	Bel Air - la Franchise
Lampaul-Plouarzel	Porscave
	Porsgoret
Plouarzel	Kerprima
Plougonvelin	Pointe Saint-Mathieu
	Toul Logot
Molène - Le Conquet	Réserve Naturelle d'Iroise

Commune	Sites CdL
Plouarzel	Falaises de Corsen
Ploumoguer	Illien - Kerhornou
Le Conquet	Les Blancs Sablons
	Iles d'Iroise
Trébabu	Etang de Kerjean
Le Conquet/Plougonvelin	Falaises d'Iroise
Locmaria-Plouzané	Goulet de Brest

Sites Natura 2000	DHFF	DO	Gestionnaire
Archipel de Molène – Ile d'Ouessant	X	X	PNMI et PNRA
Pointe de Corsen – Le Conquet	X		CCPI
Abers – Côtes des légendes	X		CCPA
Ilots de Trévors		X	CCPA

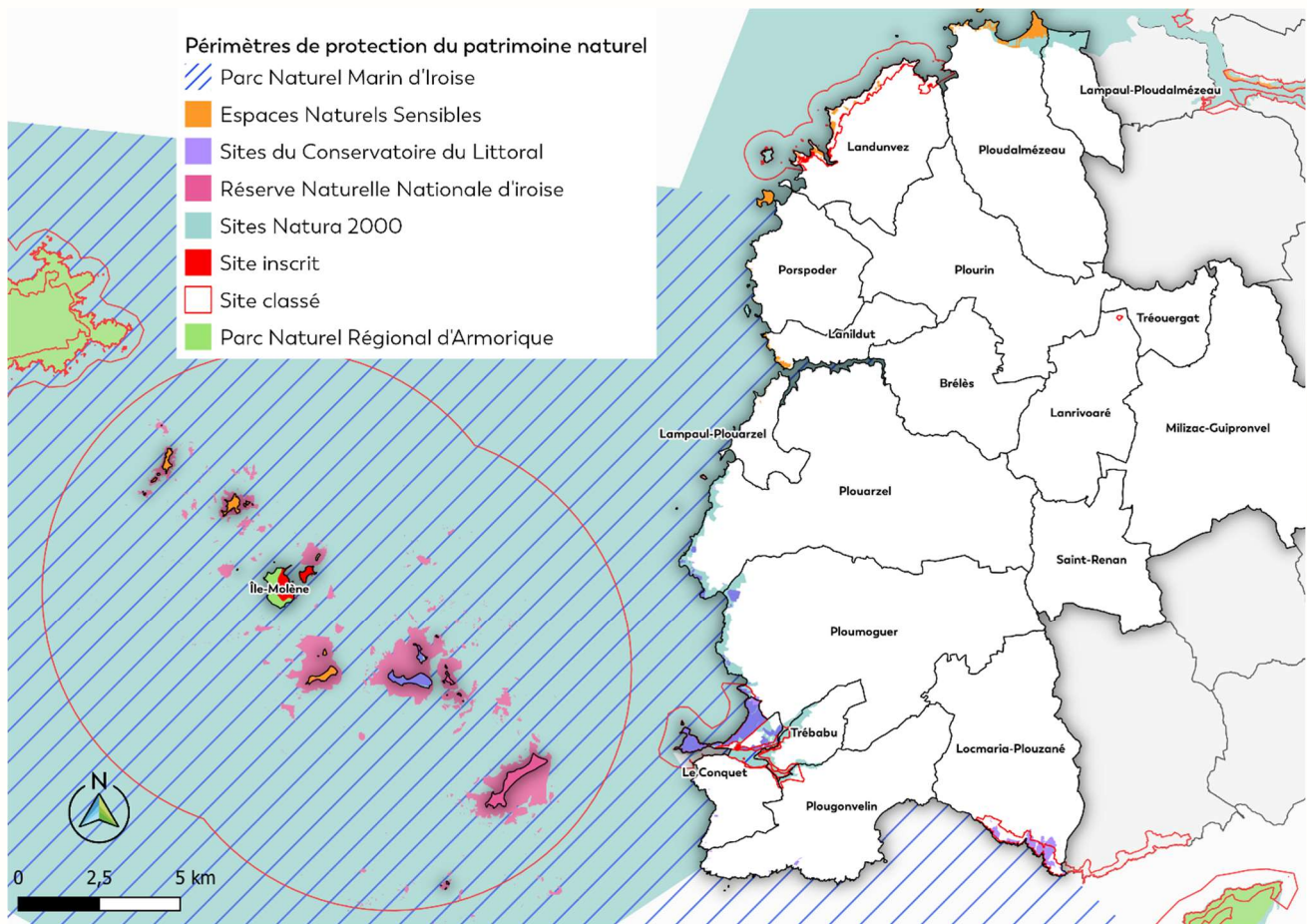


Figure 8 : Espaces naturels protégés du Pays d'Iroise

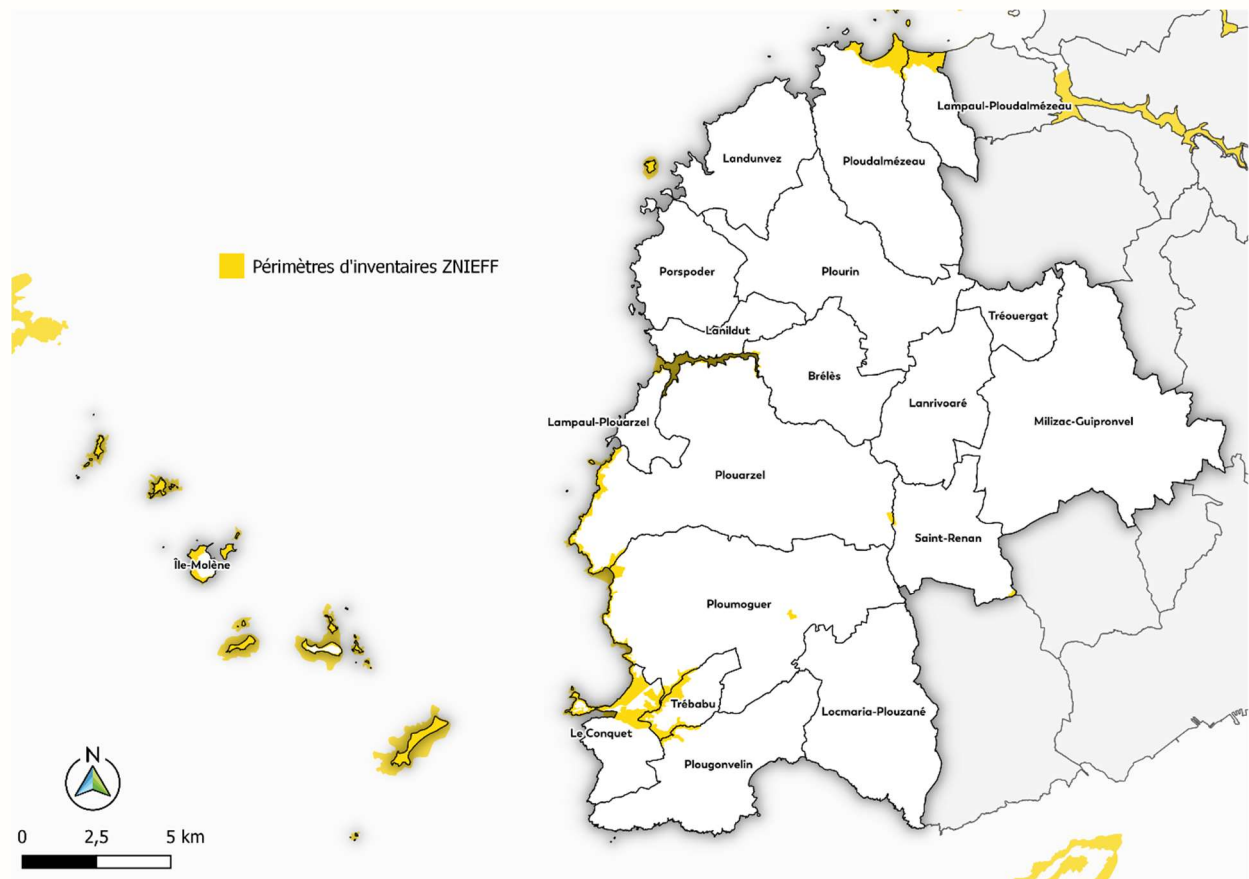


Figure 9 : ZNIEFF du Pays d'Iroise

IV.2 Habitats naturels

Grands types de végétation

L'analyse de l'occupation du sol du Pays d'Iroise s'appuie sur la cartographie des grands types de végétation élaborée par le Conservatoire Botanique National de Brest à l'échelle des quatre départements bretons.

Le tableau suivant compare les pourcentages de surfaces occupées par chaque grand type de végétation sur le territoire du Pays d'Iroise avec la Bretagne et le département du Finistère. On y distingue également les milieux naturels et semi-naturels, des milieux à forte influence anthropique. Le Pays d'Iroise y apparaît à moins forte naturalité que la Bretagne et le Finistère. Il est à noter que le Finistère est le département breton où la part de milieux naturels et semi-naturels est la plus importante, du fait notamment de la présence des Monts d'Arrée, de la Presqu'île de Crozon, et du linéaire de littoral le plus long de la région.

Grands types de végétation	BZH	CCPI /BZH	CCPI	CCPI/D29	D29
<i>Milieux naturels et semi-naturels</i>	36	↘	32	↘	40
Champs d'algues marines	0,14	↗	1,44	↗	0,40
Rochers, falaises, sables littoraux	0,07	↗	0,50	↗	0,17
Végétation des marais salés	0,15	↘	0,05	↘	0,09
Pelouses sèches des dunes mobiles	0,01	↘	0,00	↘	0,01
Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées	0,09	↗	0,28	↗	0,17
Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)	11,26	↗	11,89	↘	12,49
Prairies et pelouses humides (hors marais salés)	3,60	↘	3,34	↘	3,62
Roselières	0,06	↘	0,04	↘	0,11
Landes sèches et mésophiles	0,62	↘	0,56	↘	1,66
Landes humides	0,10	↘	0,02	↘	0,21
Tourbières et groupements tourbeux associés	0,10	↘	0,00	↘	0,34
Fourrés secs et mésophiles	0,81	↘	0,76	↘	1,11
Fourrés humides	0,10	↗	0,18	↗	0,13
Végétations des haies et talus	5,54	↘	4,71	↘	6,30
Forêts sèches et mésophiles	9,54	↘	4,65	↘	9,25
Forêts humides	2,67	↘	2,05	↘	2,87
Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées	1,57	↘	1,48	↗	1,44
<i>Milieux à forte influence anthropique</i>	64	↗	68	↗	60
Plantations d'arbres à feuilles caduques	0,42	↘	0,10	↘	0,33
Plantations d'arbres à feuilles persistantes	3,40	↘	0,19	↘	2,27
Coupes forestières	0,28	↘	0,01	↘	0,30
Vergers	0,19	↘	0,01	↘	0,09
Cultures	48,33	↗	53,17	↗	44,15
Parcs et jardins	3,84	↗	5,83	↗	4,65
Bâti	2,32	↗	3,10	↗	2,66
Routes	3,27	↗	3,74	↗	3,52
Autres milieux non végétalisés	1,88	↘	1,52	↘	1,64

Légende :

Colonnes BZH, CCPI et D29 : indiquent le pourcentage d'occupation du sol par grand type de végétation respectivement sur les territoires de Bretagne, Communauté de Communes du Pays d'Iroise et du département du Finistère.

Colonnes CCPI/BZH et CCPI/D29 : indiquent si le pourcentage d'occupation du sol par un grand type de végétation est supérieur (↗) ou inférieur (↘) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise par rapport au pourcentage observé respectivement en Bretagne et en Finistère.

L'analyse de l'occupation du sol sur le Pays d'Iroise montre la prédominance forte des milieux cultivés, avec un taux de 54%, mais cette typologie reste probablement sous-représentée. En effet, il est à prendre en compte que la cartographie des grands types de végétation a été éditée par le CBNB en 2020, à l'échelle 1:25000 sur tout le Finistère, et par télédétection (sans vérifications de terrain) basée sur l'orthophotographie de 2018. Ainsi, la typologie « Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes) », qui affiche un taux de 12% du territoire, est à relativiser car elle couvre en partie des milieux cultivés.

Les communes les plus agricoles sont Ploumoguier, Plourin et Plouarzel, avec les taux respectifs de 67%, 64% et 60%.

Les communes les moins cultivées sont l'île de Molène, Lampaul-Plouarzel (13%) et Le Conquet (18%). Lampaul-Plouarzel, petite commune littorale, est cependant celle dont la part de milieux urbanisés est la plus élevée avec 9% de bâti, 7% de routes et 24% de parcs et jardins.

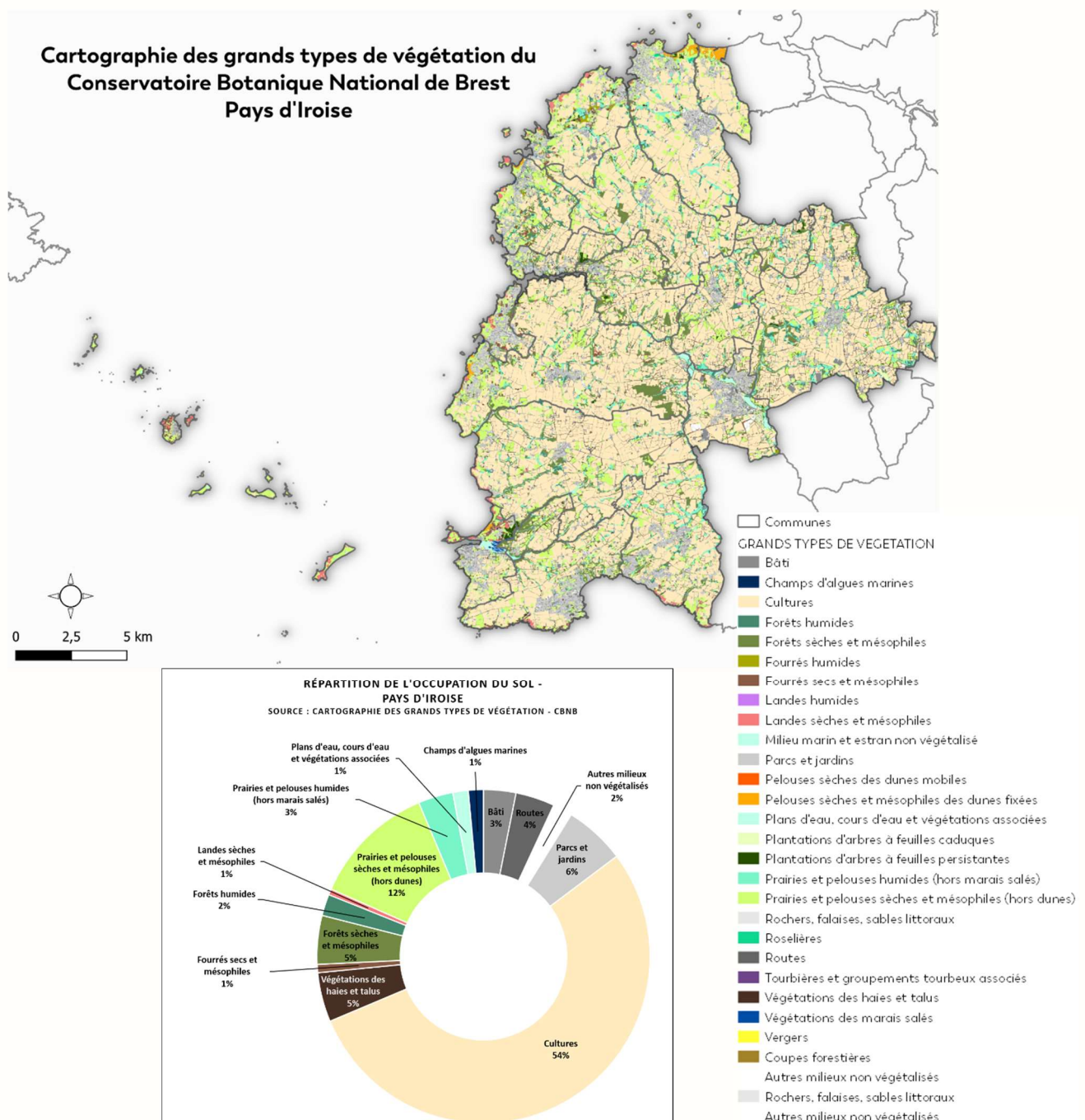
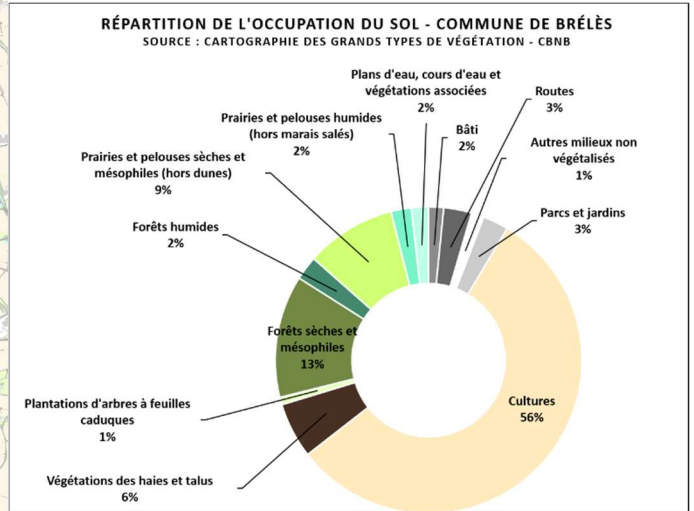
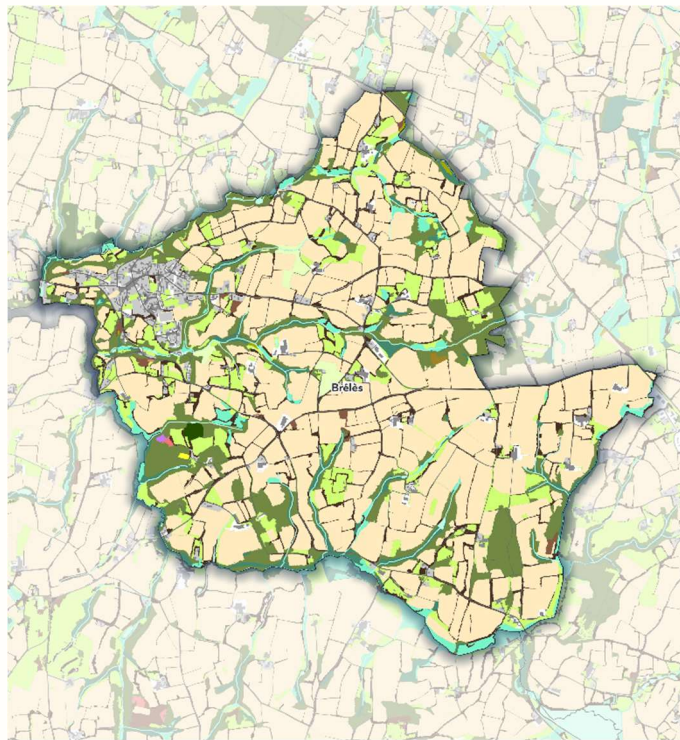


Figure 10 : CGTV Pays d'Iroise

Les figures suivantes présentent la cartographie et la part des grands types de végétation par commune, classées par ordre alphabétique.

BRÉLÈS

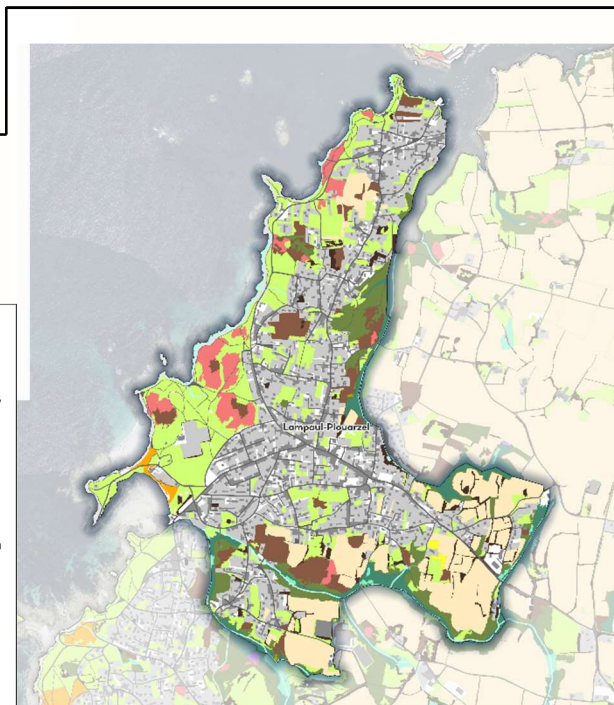
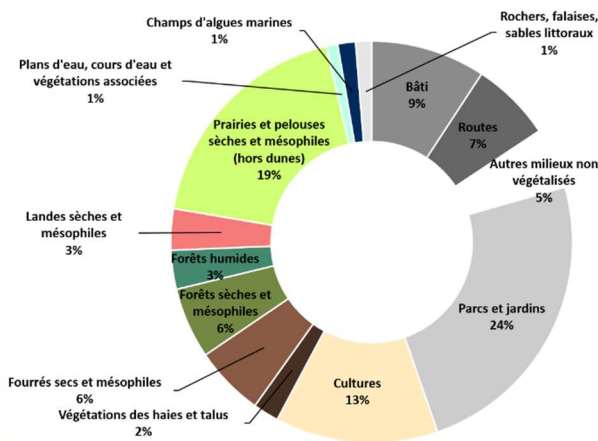


- Bâti
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Cultures
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Forêts humides
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Forêts sèches et mésophiles
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Fourrés humides
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Fourrés secs et mésophiles
- Routes
- Landes humides
- Végétations des haies et talus
- Landes sèches et mésophiles
- Végétations des marais salés
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Vergers
- Parcs et jardins
- Coupes forestières
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Autres milieux non végétalisés



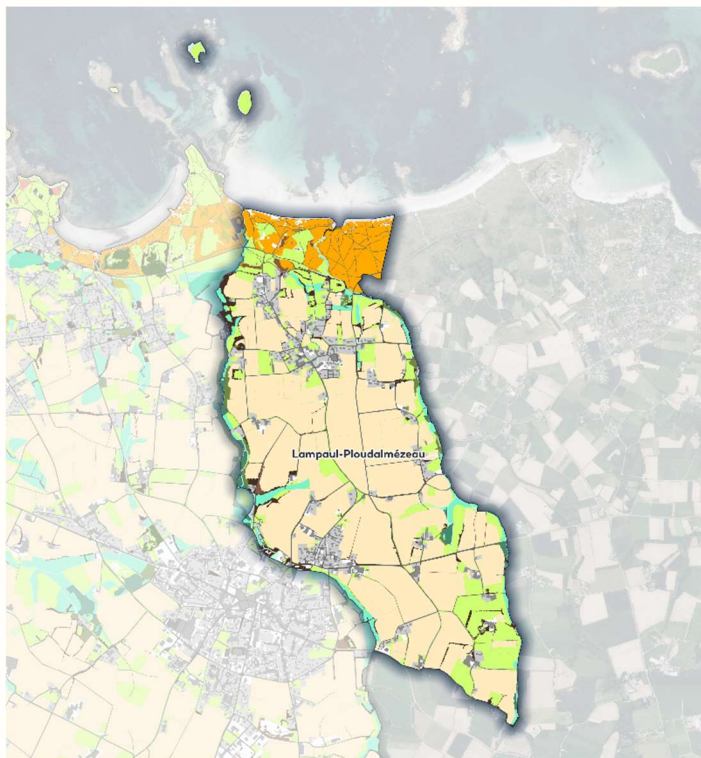
LAMPAUL-PLOUARZEL

RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL - COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
SOURCE : CARTOGRAPHIE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATION - CBNB



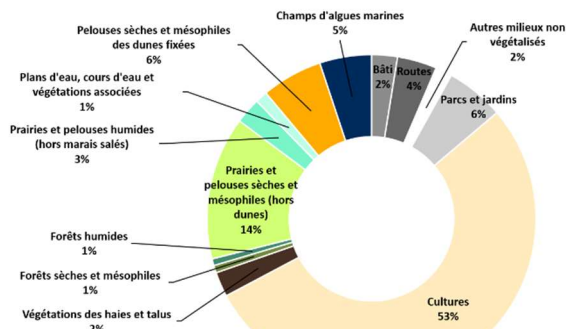
- Bâti
- Parcs et jardins
- Champs d'algues marines
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Cultures
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Forêts humides
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Forêts sèches et mésophiles
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Fourrés humides
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Fourrés secs et mésophiles
- Routes
- Landes humides
- Végétations des haies et talus
- Landes sèches et mésophiles
- Vergers
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Autres milieux non végétalisés

LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU



RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL -
COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU

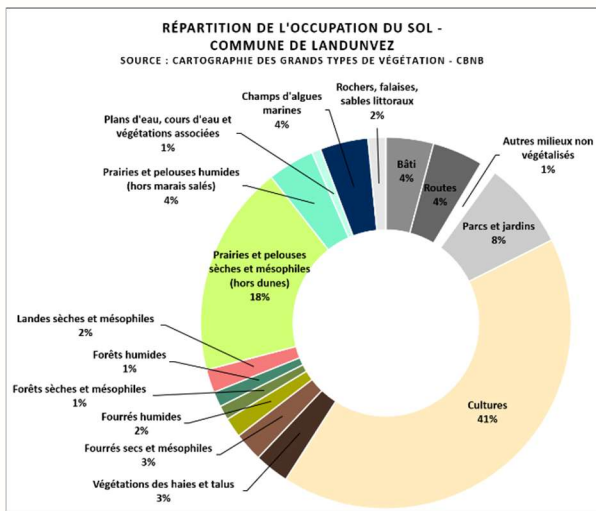
SOURCE : CARTOGRAPHIE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATION - CBNB



- Bâti
- Cultures
- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Fourrés humides
- Fourrés secs et mésophiles
- Landes humides
- Landes sèches et mésophiles
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Parcs et jardins
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Roselières
- Routes
- Végétations des haies et talus
- Autres milieux non végétalisés

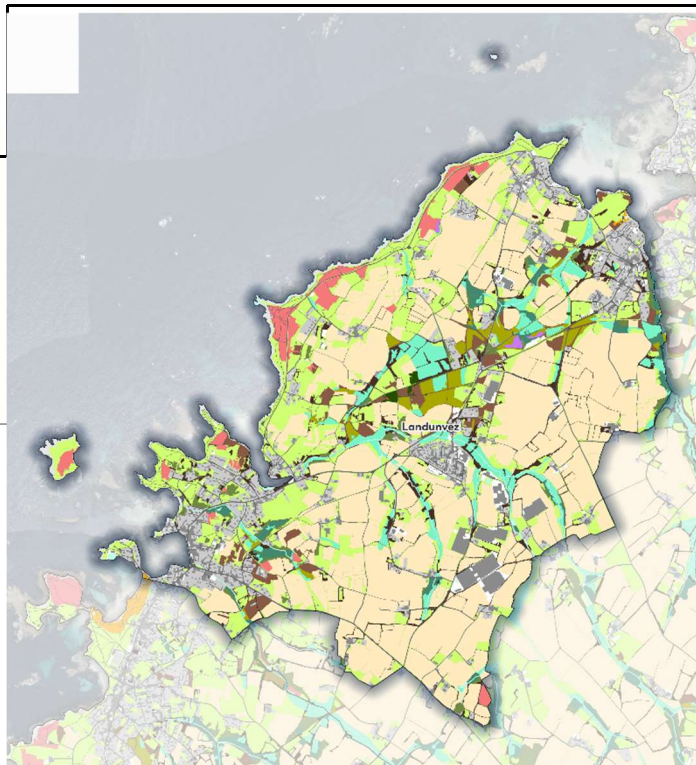
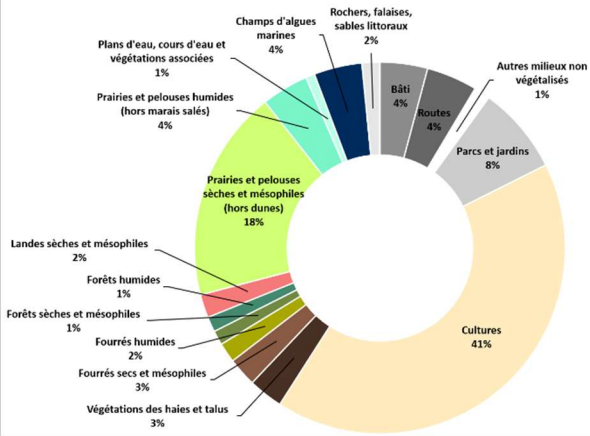


LANDUNVEZ



RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL -
COMMUNE DE LANDUNVEZ

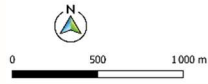
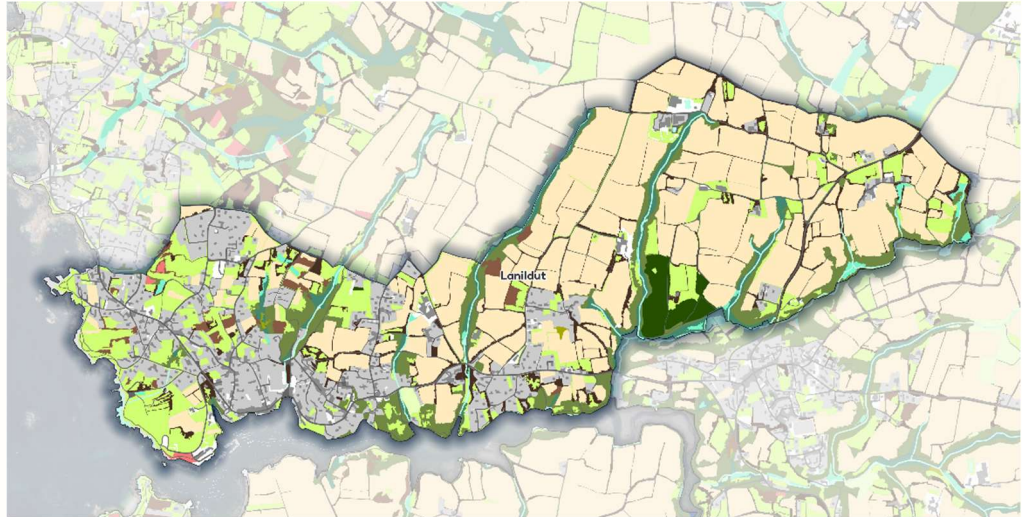
SOURCE : CARTOGRAPHIE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATION - CBNB



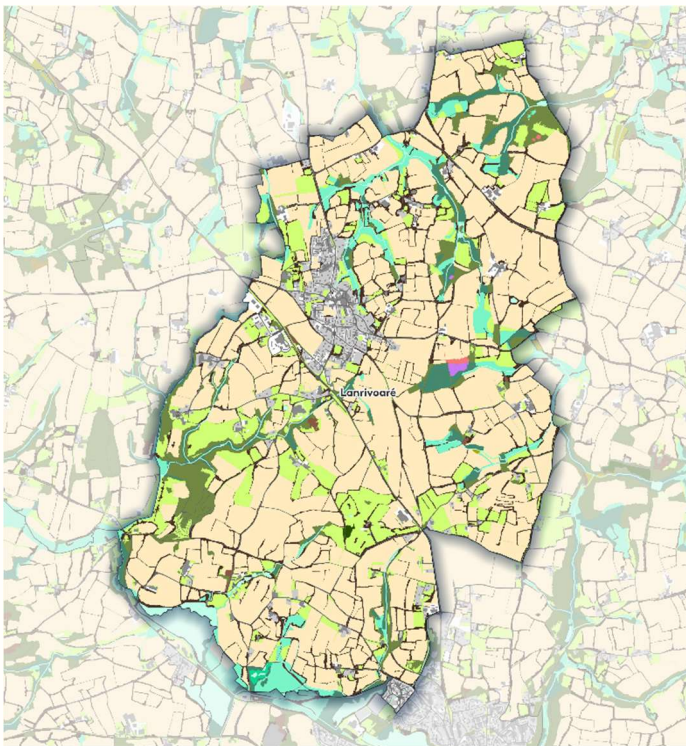
- Bâti
- Champs d'algues marines
- Cultures
- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Fourrés humides
- Fourrés secs et mésophiles
- Landes humides
- Landes sèches et mésophiles
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Parcs et jardins
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Routes
- Végétations des haies et talus
- Coupes forestières
- Autres milieux non végétalisés



LANILDUT

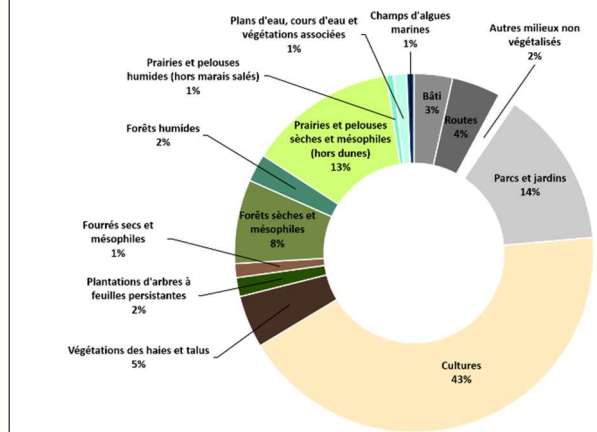


LANRIVOARÉ



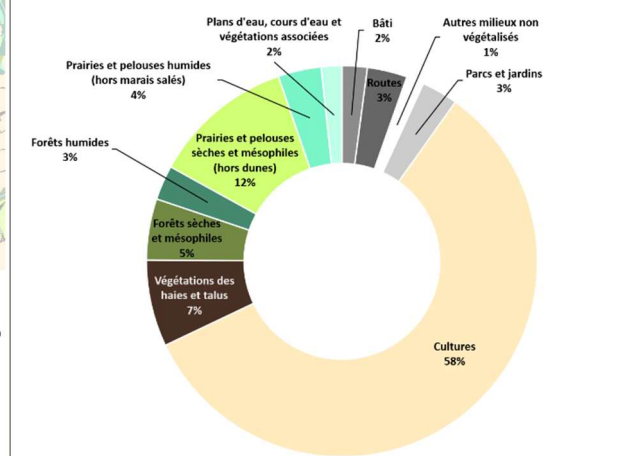
RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL - COMMUNE DE LANILDUT

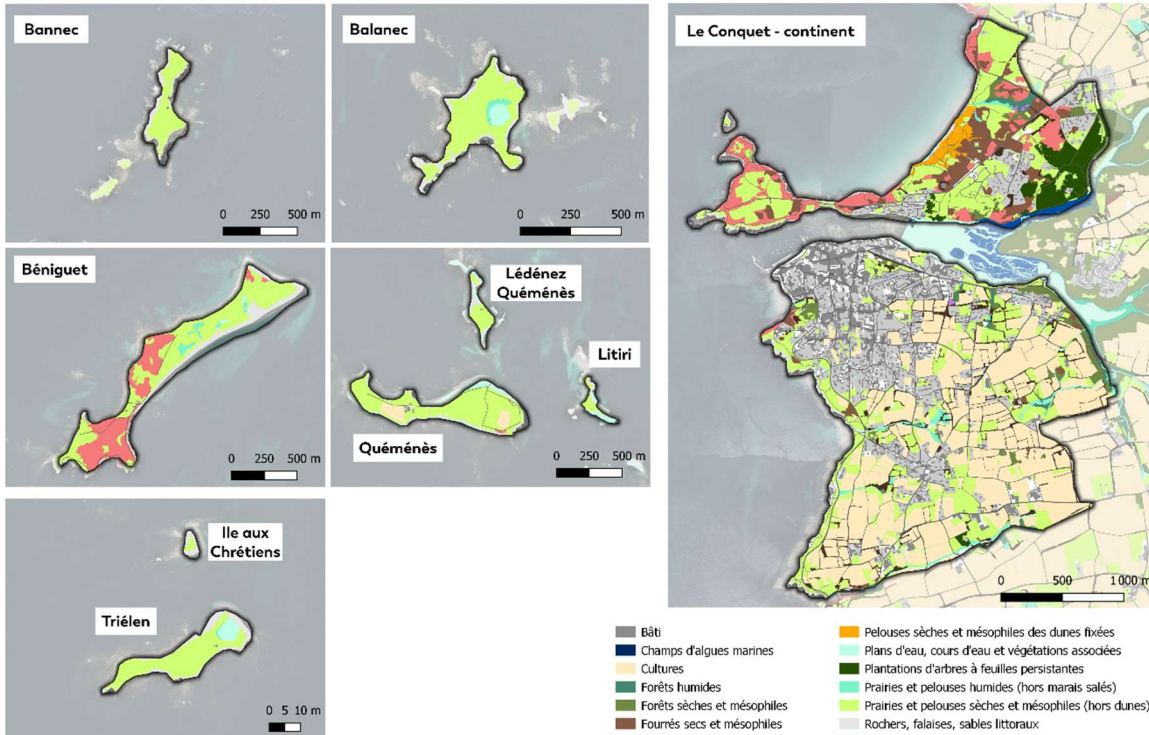
SOURCE : CARTOGRAPHIE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATION - CBNB



RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL - COMMUNE DE LANRIVOARÉ

SOURCE : CARTOGRAPHIE DES GRANDS TYPES DE VÉGÉTATION - CBNB

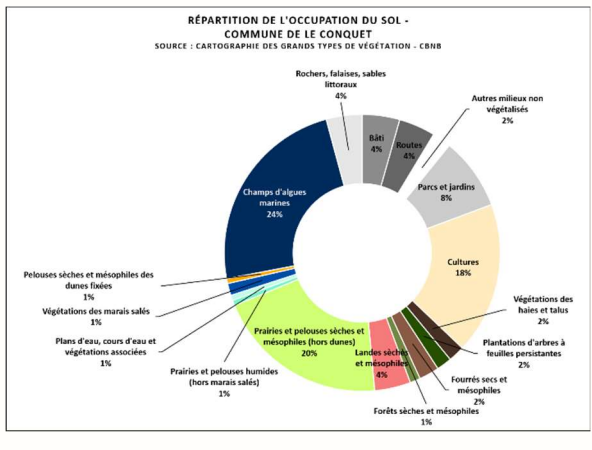




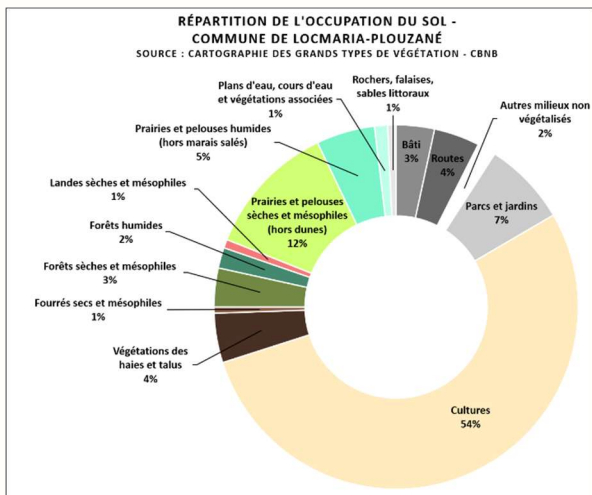
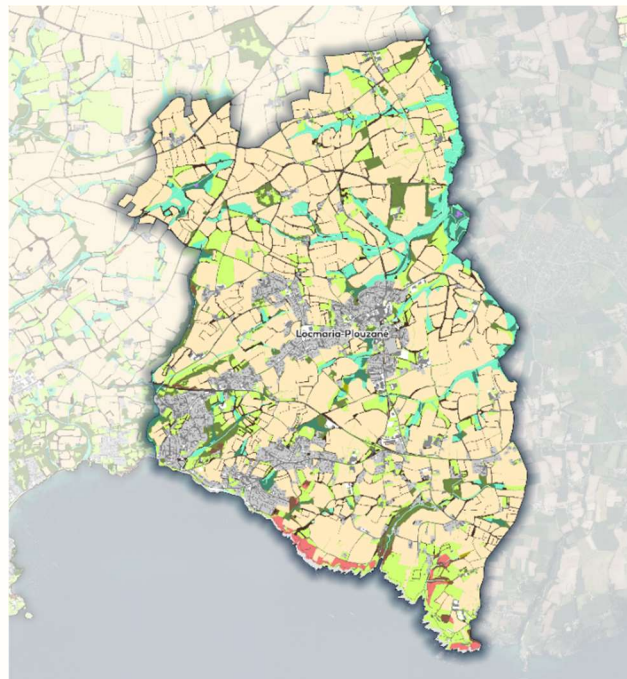
- Bâti
- Champs d'algues marines
- Cultures
- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Fourrés secs et mésophiles
- Landes humides
- Landes sèches et mésophiles
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Parcs et jardins
- Pelouses sèches des dunes mobiles
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Roselières
- Routes
- Végétations des haies et talus
- Végétations des marais salés
- Autres milieux non végétalisés

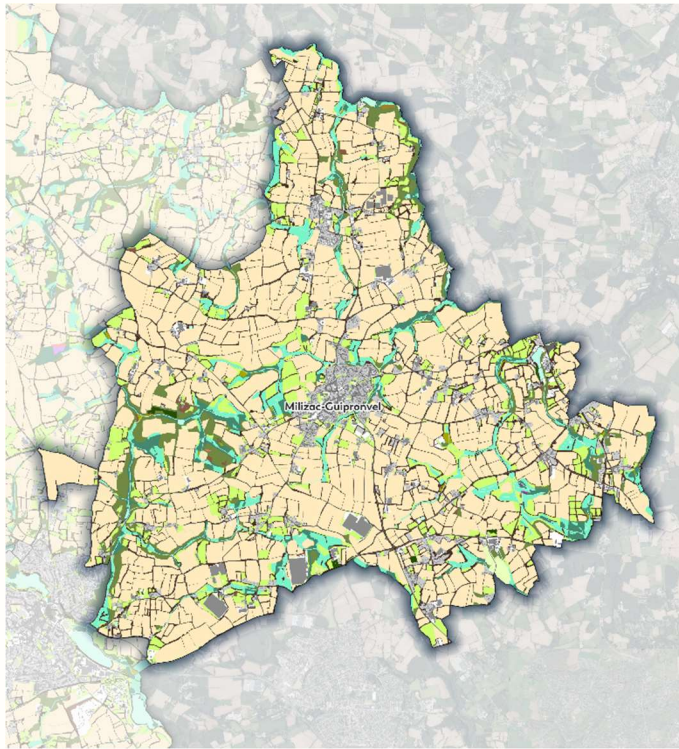


LE CONQUET

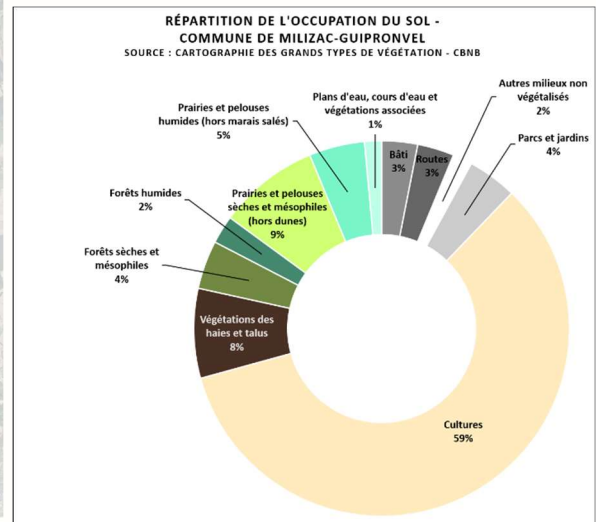


LOCMARIA-PLOUZANÉ

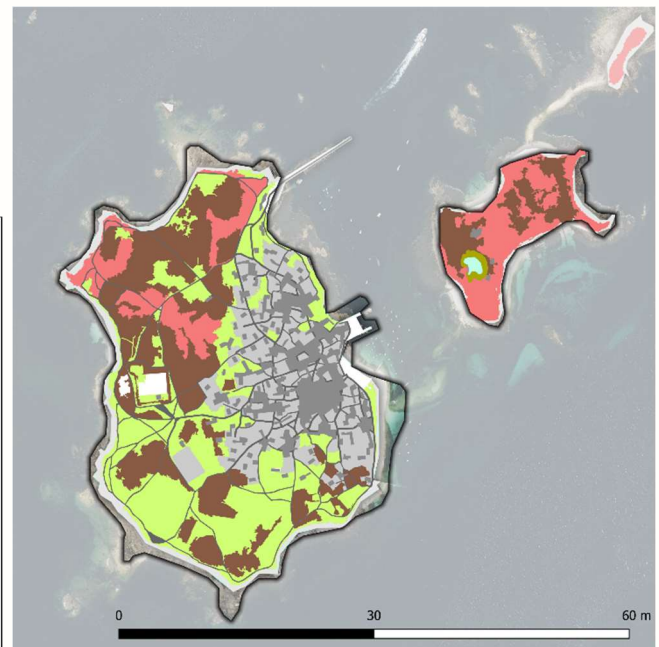
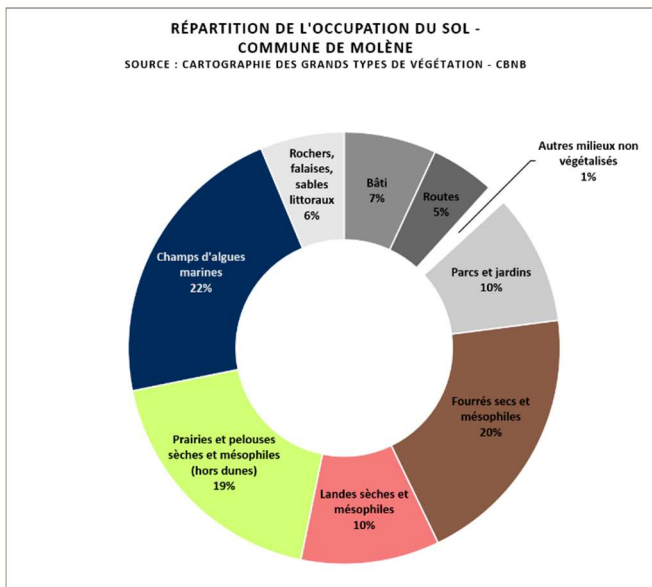




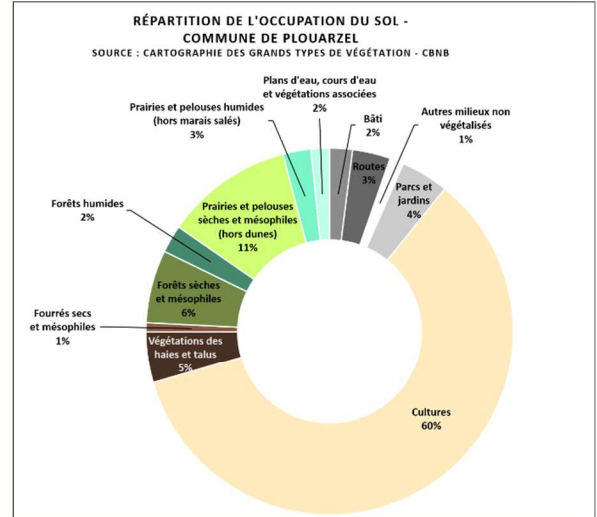
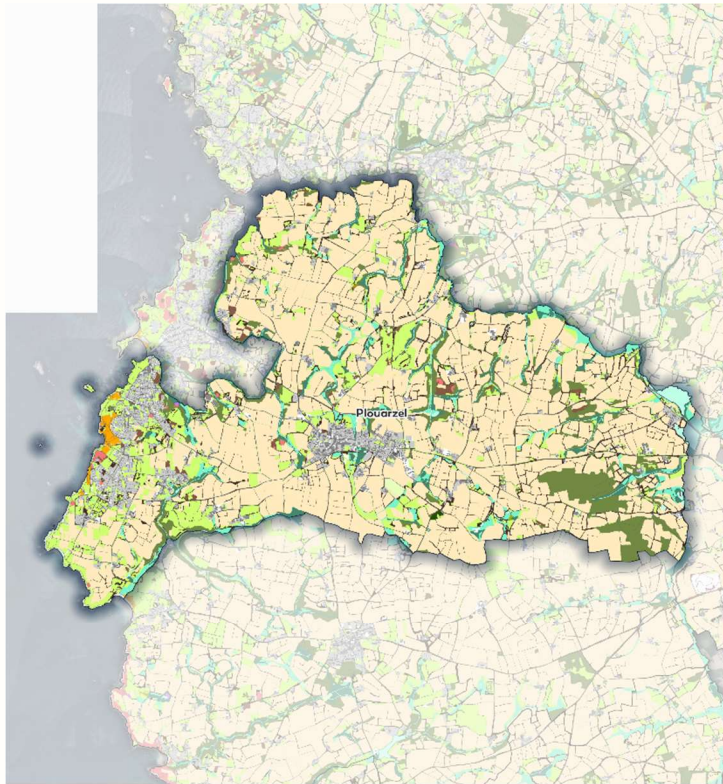
MILIZAC-GUIPRONVEL



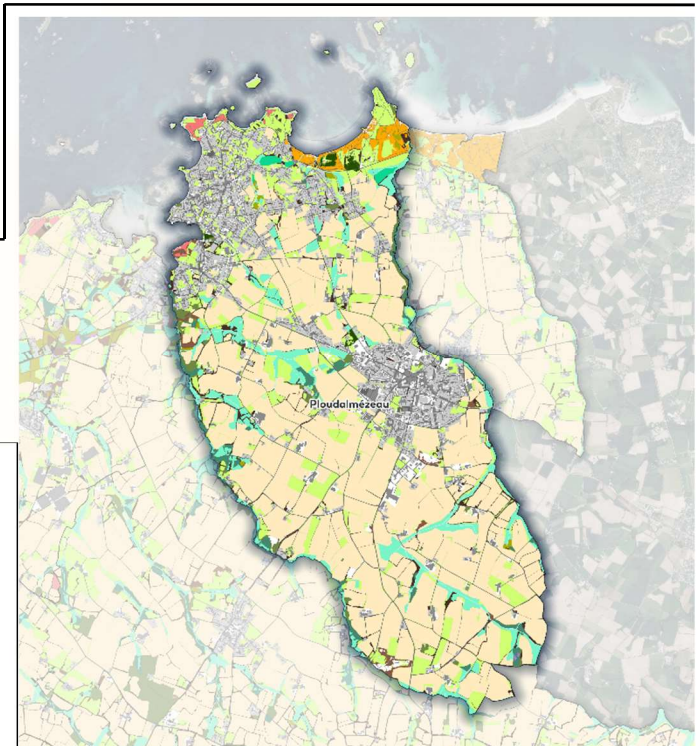
ÎLE-MOLÈNE



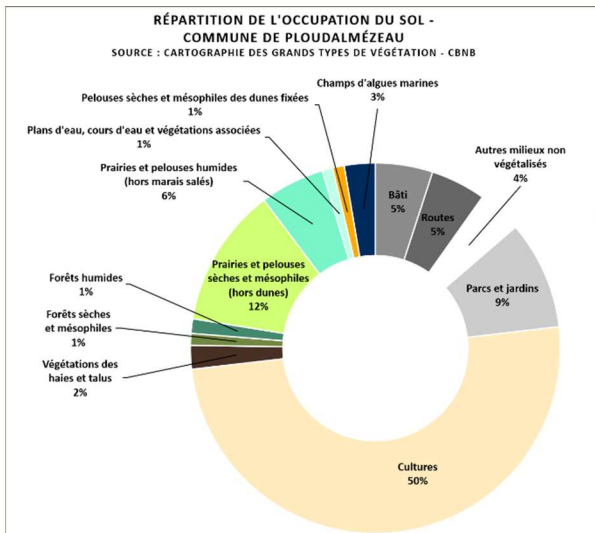
PLOUARZEL



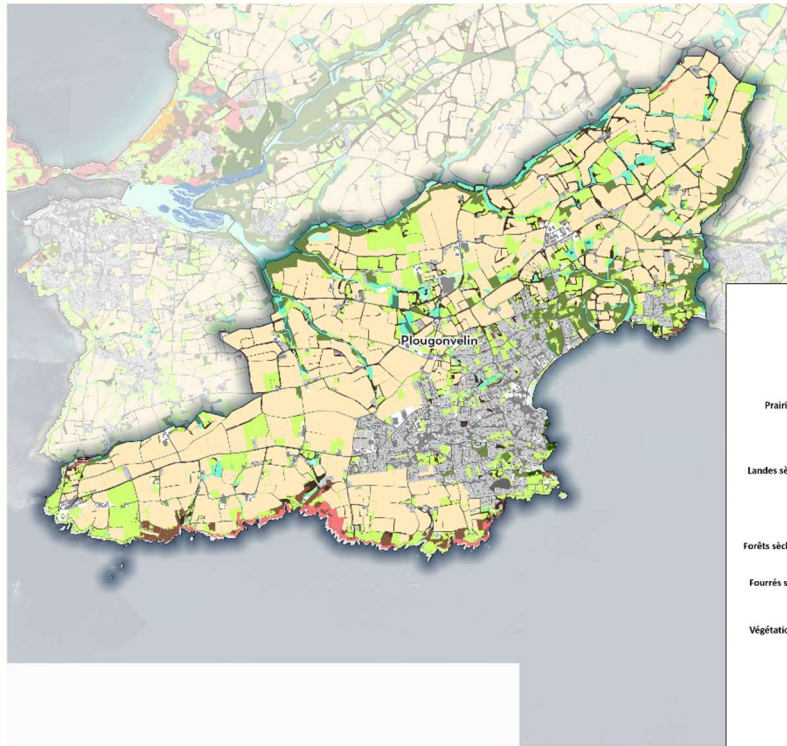
- Bâti
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Champs d'algues marines
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Cultures
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Forêts humides
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Forêts sèches et mésophiles
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Fourrés humides
- Roselières
- Fourrés secs et mésophiles
- Rochers, falaises, sables littoraux
- Landes humides
- Routes
- Landes sèches et mésophiles
- Végétations des haies et talus
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Végétations des marais salés
- Parcs et jardins
- Vergers
- Pelouses sèches des dunes mobiles
- Coupes forestières
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Autres milieux non végétalisés



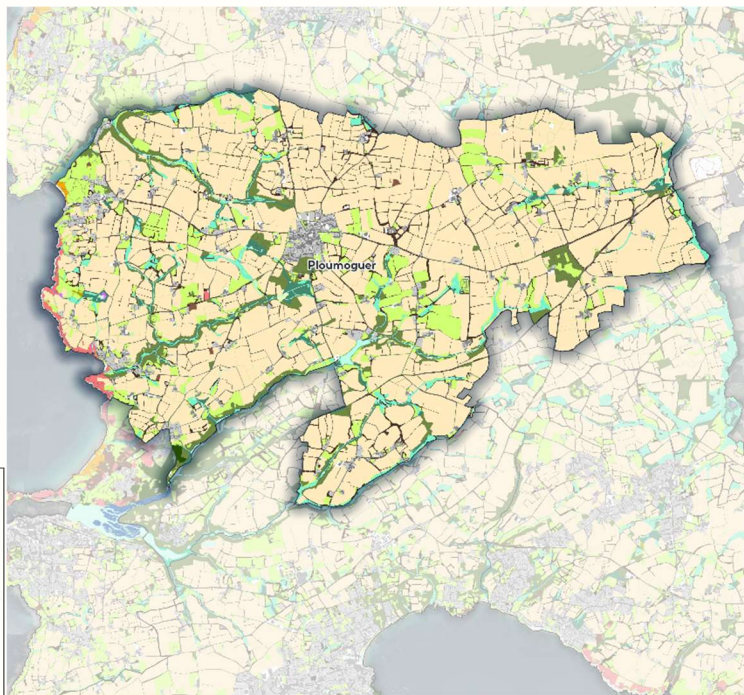
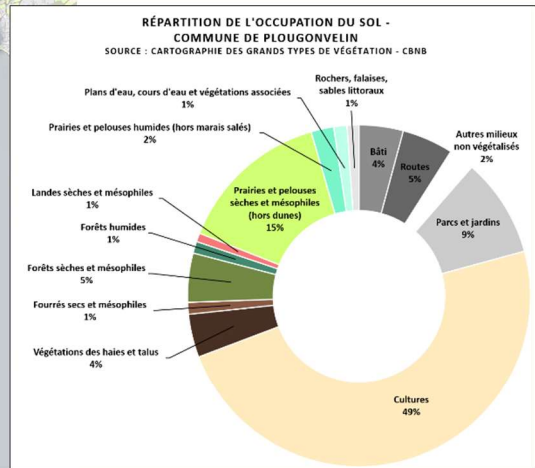
PLAUDALMÉZEAU



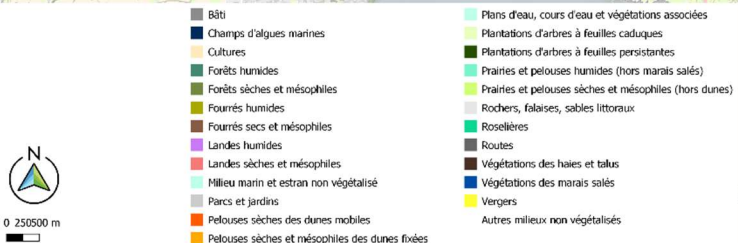
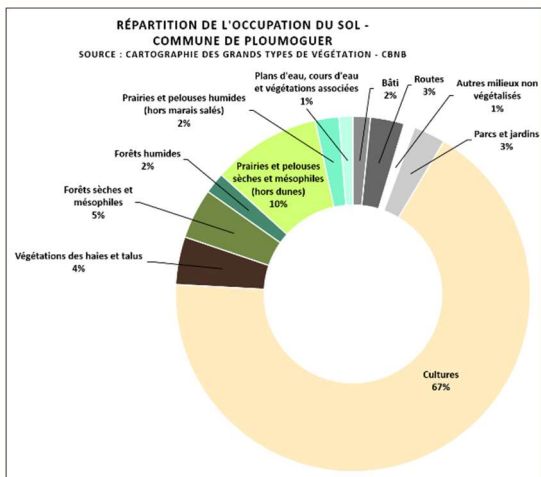
- Bâti
- Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
- Champs d'algues marines
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Cultures
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Forêts humides
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Forêts sèches et mésophiles
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Fourrés humides
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Fourrés secs et mésophiles
- Roselières
- Landes humides
- Routes
- Landes sèches et mésophiles
- Végétations des haies et talus
- Milieu marin et estran non végétalisé
- Végétations des marais salés
- Parcs et jardins
- Autres milieux non végétalisés

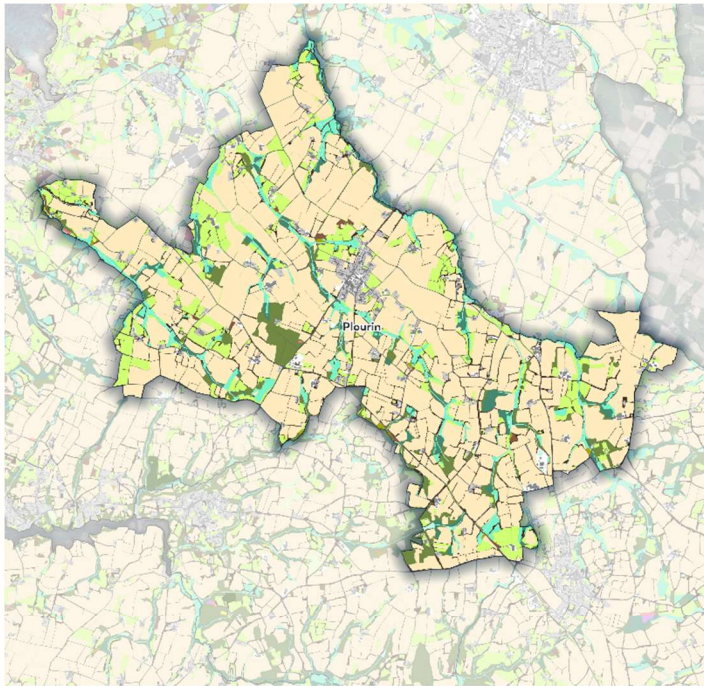


PLOUGONVELIN

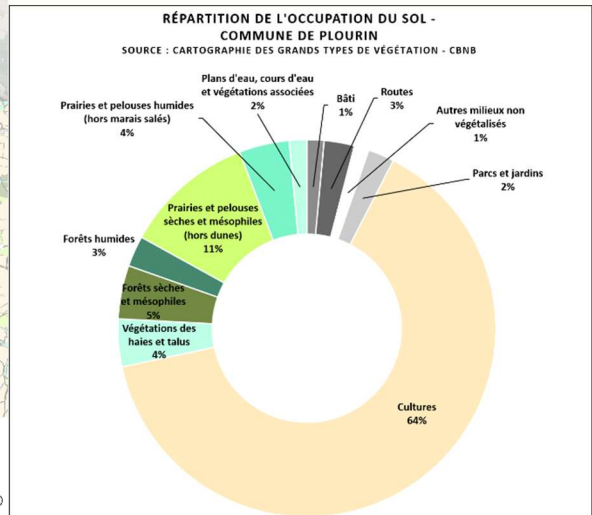


PLOUMOGUER

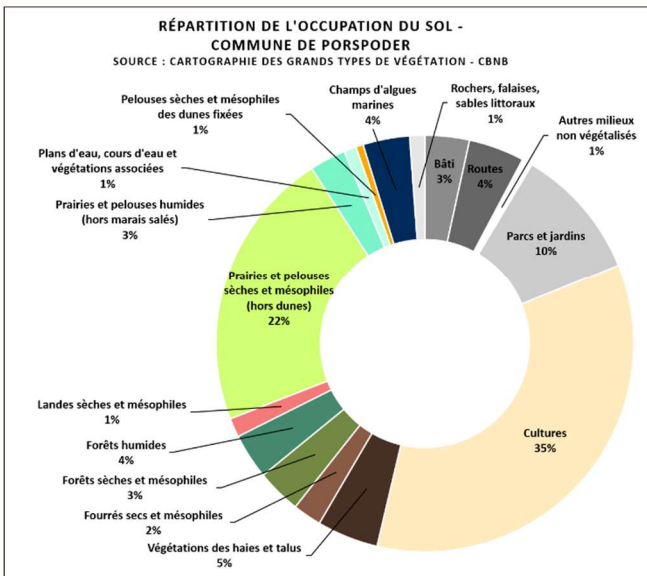
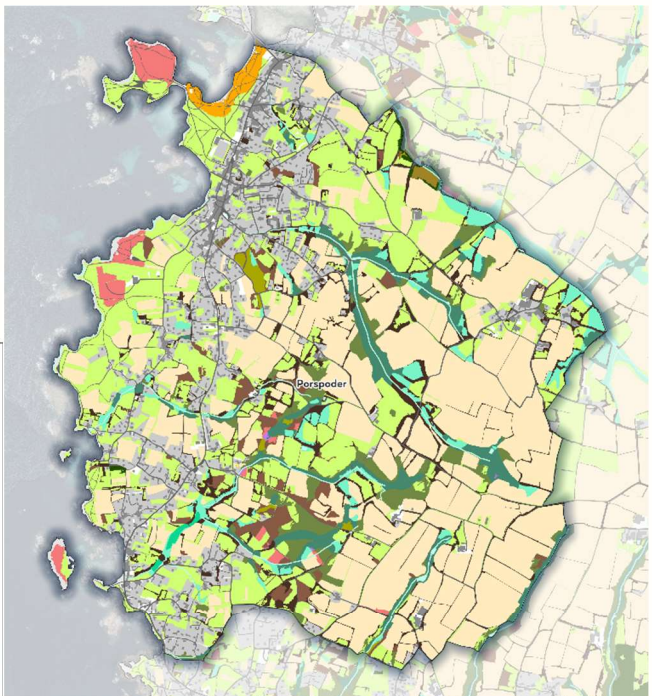


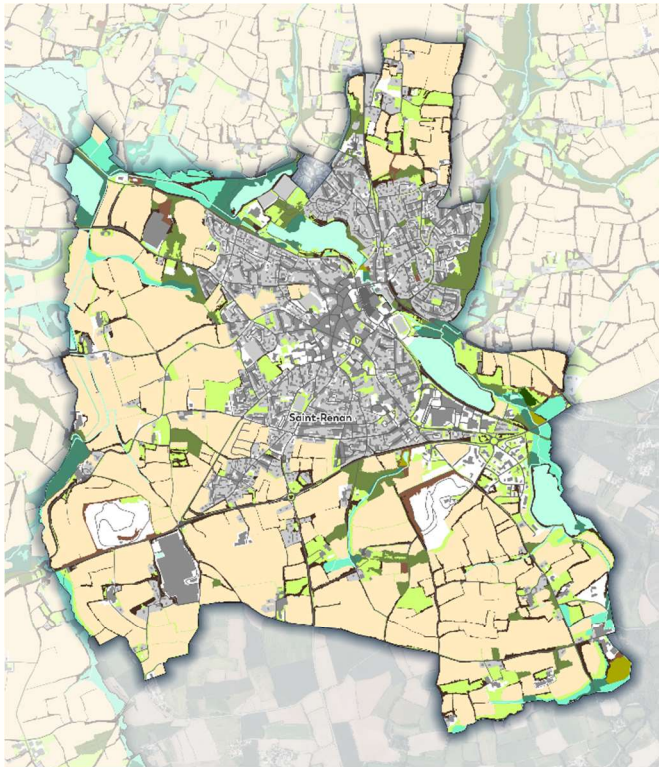


PLOURIN

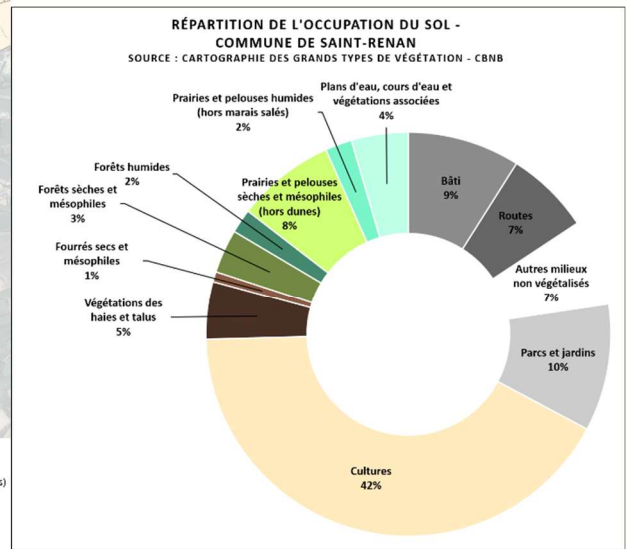


PORSPODER

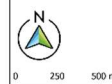
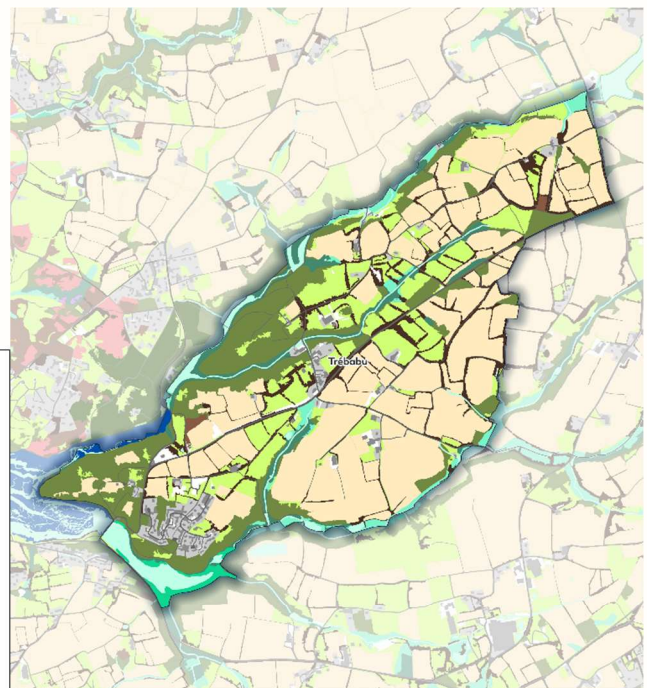
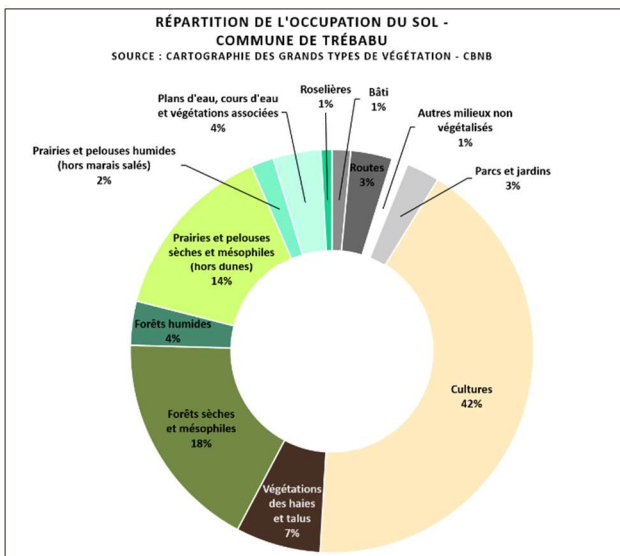




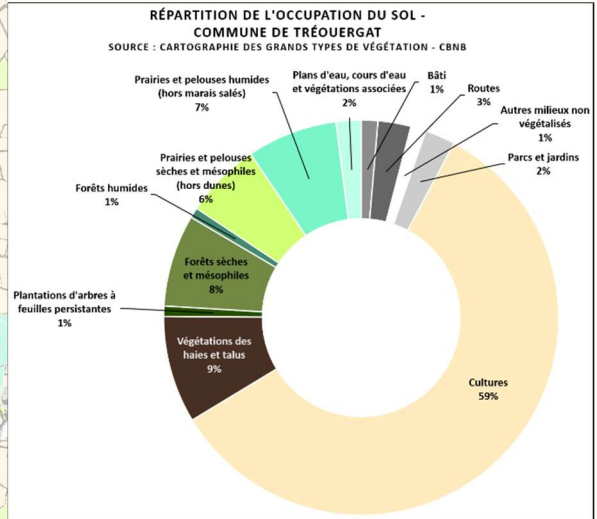
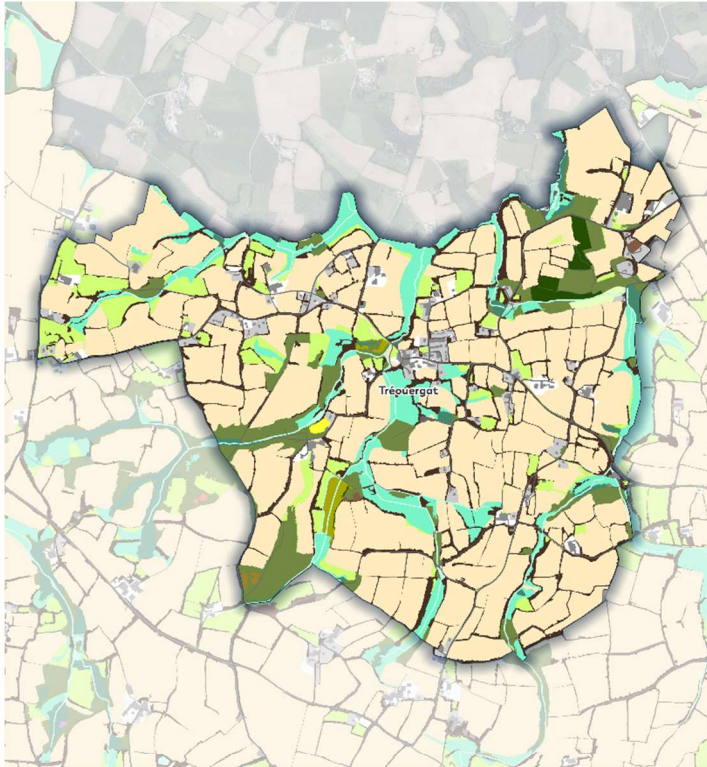
SAINT RENAN



TRÉBABU



TRÉOUERGAT



- Bâti
- Cultures
- Forêts humides
- Forêts sèches et mésophiles
- Fourrés humides
- Fourrés secs et mésophiles
- Landes humides
- Landes sèches et mésophiles
- Parcs et jardins
- Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
- Plantations d'arbres à feuilles caduques
- Plantations d'arbres à feuilles persistantes
- Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
- Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
- Routes
- Végétations des haies et talus
- Vergers
- Coupes forestières
- Autres milieux non végétalisés



0 250 500 m

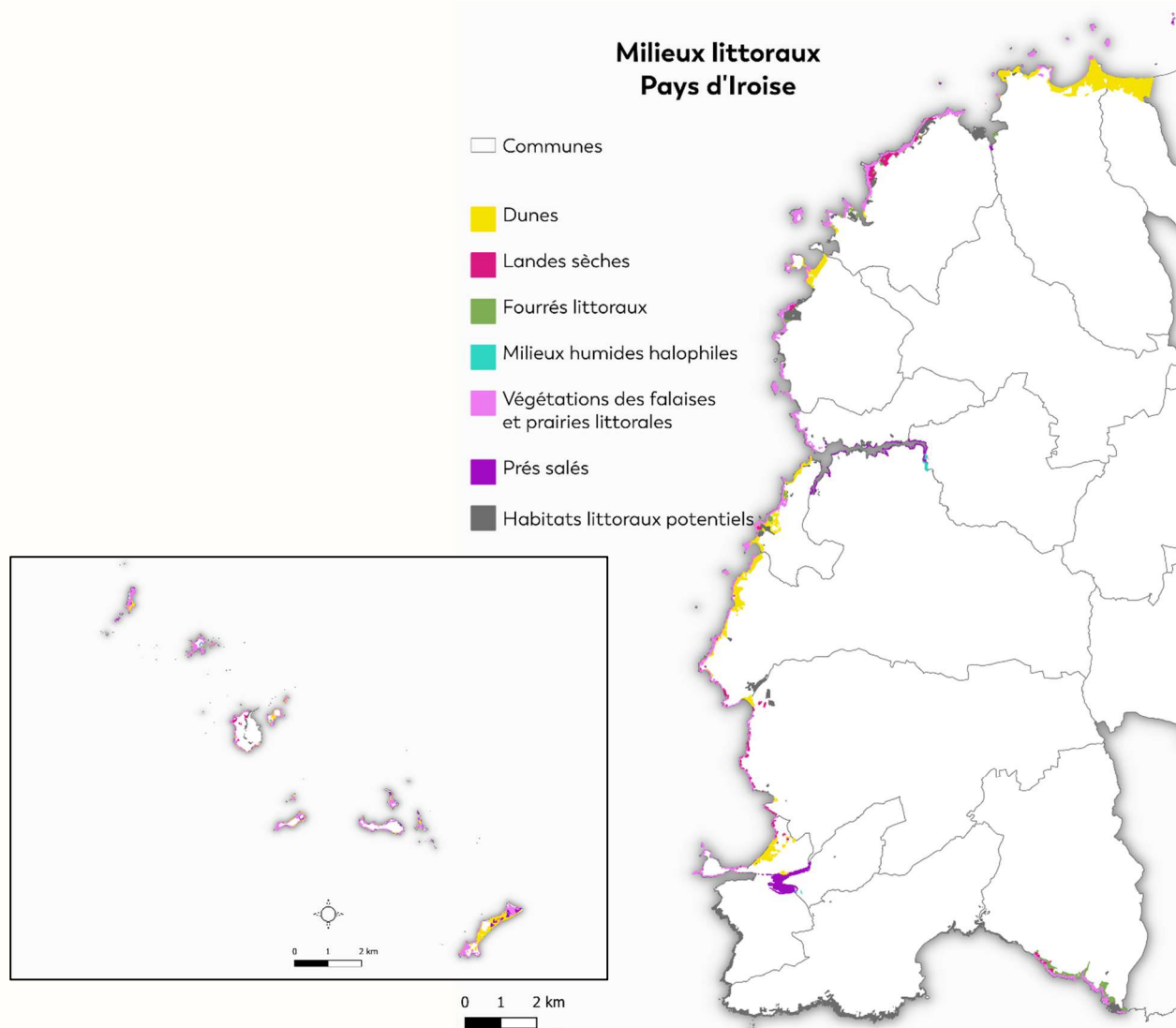
Milieux littoraux

Le littoral du Pays d'Iroise s'étend de Lampaul-Ploudalmézeau au Nord à Locmaria-Plouzané au Sud, sur environ 92km de côtes. S'y ajoutent les îles et îlots de l'archipel de Molène.

Sont considérés comme milieux littoraux, ou habitats naturels côtiers, ceux situés au-dessus de la limite des marées de vives eaux occupant les lignes côtières, caractérisés par leur proximité avec l'océan. La spécificité de ces milieux est l'influence que les conditions particulières du littoral exercent sur eux : vent, embruns, vagues, ensoleillement, sol. En fonction des conditions écologiques, des végétations plus continentales peuvent se développer en contexte littoral (prairie mésophile, forêt littorale, fourrés à arbustes, couverts à Fougère aigle etc.). La cartographie ne concerne que les habitats naturels strictement littoraux.

Les sources de données utilisées sont les cartographies d'habitats réalisées dans le cadre de la gestion des espaces naturels littoraux : Conservatoire du littoral, Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000, et autres secteurs du domaine public gérés par la CCPI.

Les « habitats littoraux potentiels », en gris foncé sur la carte ci-dessous, représentent des données issues de la CGTV du CBNB, et n'ont donc pas fait l'objet d'une cartographie de terrain.



Les milieux littoraux connus ont été catégorisés selon 6 entrées de légende (qui elles-mêmes pourraient être séparées plus finement en différents habitats naturels) :



- Les **dunes** couvrent **195,6ha** du littoral du Pays d'Iroise. Elles comprennent d'une part les dunes mobiles, ou dunes blanches, proches du rivage et caractérisées par une végétation herbacée moyenne, adaptée à un enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien de sable depuis le haut de plage. La plante typique des dunes mobiles est l'Oyat *Ammophila arenaria*. Plus haut sur la côte, on retrouve les dunes grises, ou dunes fixées, qui sont stabilisées grâce à une végétation plus dense d'herbacées, mousses et lichens. Ces habitats accueillent souvent des plantes d'intérêt patrimonial par leur rareté comme

des orchidées sauvages (Orchis pyramidal *Anacamptis pyramidalis*, Spiranthe d'été *Spiranthes aestivalis*, Ophrys abeille *Ophrys apifera*, etc.) ou le fameux Chardon bleu *Eryngium maritimum*, symbole du Conservatoire du littoral. Les dunes d'importance en Pays d'Iroise se situent aux Blancs-Sablons au Conquet ainsi qu'à Tréompan entre Ploudalmézeau et Lampaul-Ploudalmézeau.

- Les **landes sèches littorales (28,75ha)** se concentrent principalement sur la côte de Landunvez, mais on en retrouve également à Molène, Porspoder, Ploumoguér, Le Conquet et Locmaria-Plouzané. Elles se caractérisent par une végétation de hauteur moyenne à haute composée majoritairement d'ajoncs (Ajonc d'Europe *Ulex europaeus* et sa sous-espèce maritime *Ulex europaeus f. maritimus*, ainsi que l'Ajonc de Le Gall *Ulex gallii*) et de bruyères (Bruyère cendrée *Erica cinerea* et Callune *Calluna vulgaris*). On peut également y trouver du Prunellier *Prunus spinosa* et de la Fougère aigle *Ptéridium aquilinum*. Cette dernière possède un caractère envahissant et peut localement faire l'objet d'une gestion pour limiter son expansion, qui se fait au détriment des landes sèches typiques à ajoncs et bruyères.



- Les **fourrés littoraux (28,37ha)** se rencontrent notamment sur les bandes côtières de Lampaul-Plouarzel et Locmaria-Plouzané. Il s'agit de fourrés bas car anémomorphés (1 à 1,5m de hauteur) ; très fermés et compacts, dominés par l'Ajonc maritime *Ulex europaeus var-maritimus* et le Prunellier *Prunus spinosa* (association végétale *Ulicia maritimi - Prunetum spinosae*). La surface de ce type de fourrés, propre au littoral, est sous-évaluée car l'ensemble des cartographies réalisées n'ont pas fait la distinction entre celui-ci et les fourrés hauts à Ajonc d'Europe et Prunellier, cette évolution dans la classification des associations végétales étant récente.

- Les **milieux humides halophiles (2,8ha)** présentent des conditions de sol et une végétation typiques de zones humides, et sont caractérisés par la présence partielle ou constante d'eau de mer. En Pays d'Iroise, on en connaît actuellement uniquement en fond de Ria du Conquet/bords

de l'étang de Kerjean et à l'embouchure de l'Aber Ildut. Il s'agit de roselières, scirpaies et mégaphorbiaies halophiles (halophile = qui apprécie de sel).



Falaises du Corsen à Plouarzel, CdL

▪ Les **végétations des falaises** et les **prairies littorales (150,65ha)** sont des formations herbacées rases, dominées par les poacées. Les végétations de falaises, ou pelouses aérohalines, sont généralement composées de plantes vivaces des fissures et replats des falaises maritimes tolérantes au vent et au sel. Elles sont majoritairement composées de Criste marine *Crithmum maritimum*, Armérie maritime *Armeria maritima* et fétuques *Festuca spp.*

Les prairies littorales sont des milieux

agropastoraux gérés par fauche ou pâturage et composés de plantes prairiales telles que le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*, le Ray-grass anglais *Lolium perenne*, accompagnées de plantes littorales comme l'Armérie maritime *Armeria maritima* et la Fétuque du littoral *Festuca rubra subsp. littoralis*.

Ces différentes végétations peuvent se rencontrer tout le long du littoral du Pays d'Iroise, et particulièrement sur les îles et îlots.

▪ Les **prés salés (35,3ha)** représentent des végétations pérennes qui se développent au niveau du schorre, c'est-à-dire sur la partie haute et vaseuse de l'estran qui n'est submergée que lors des marées de vives eaux. La plante couvrante typique est l'Obione faux-pourpier *Halimione portucaloides*, on y trouve aussi la Glycérie maritime *Puccinella maritima* ou encore les salicornes *Salicornia spp.* En Pays d'Iroise, les prés salés se concentrent au niveau de l'Aber Ildut et l'anse de Milin an Aod, ainsi que dans la Ria du Conquet.



La Ria du Conquet, Ifremer

Milieux aquatiques

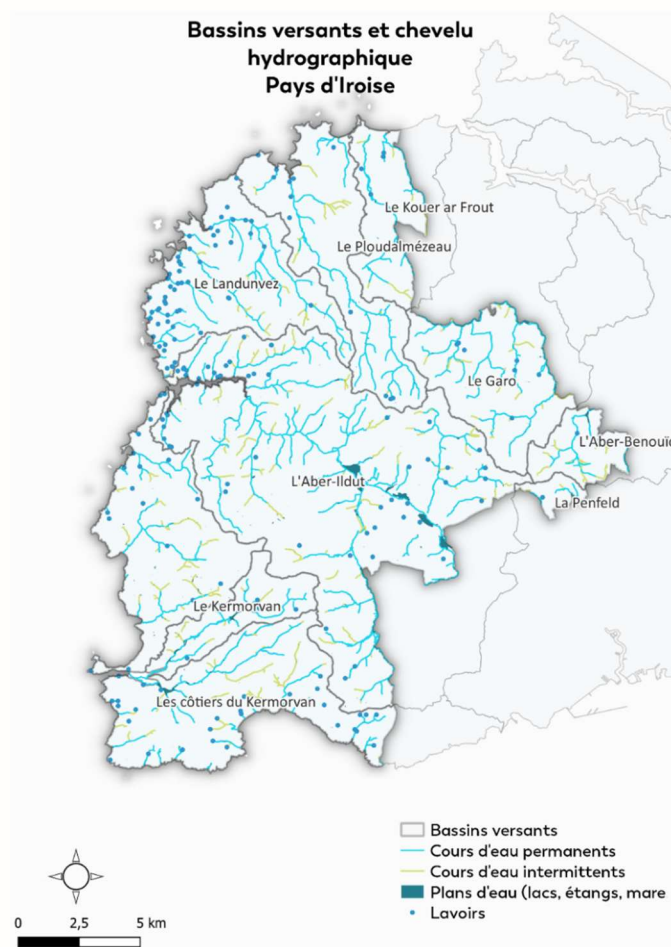
Le Pays d'Iroise est concerné par la présence de tout ou partie de 9 bassins versants, liés à un cours d'eau principal. Le total de linéaire de cours d'eau est d'environ **448km, dont 359km de cours d'eau permanents et 89km de cours d'eau intermittents**.

On entend par milieux aquatiques tous les milieux recouverts au moins une partie de l'année d'eau douce. Cela comprend les cours d'eau, plans d'eau, ainsi que les lavoirs (**185** connus) qui peuvent également être des habitats privilégiés pour de nombreuses espèces animales ou végétales particulières (amphibiens, odonates, plantes hygrophiles etc.). Le territoire présente une particularité : les 5 plans d'eau de Saint Renan qui se suivent le long de l'Ildut, vestiges de l'exploitation de l'étain de 1960 à 1975.

Les données utilisées sont celles du référentiel national BDTopage, couplées avec les cours d'eau officiels de la DDTM. Cette connaissance du chevelu hydrographique est considérée comme suffisamment fine, mais peut présenter des lacunes par endroits. En revanche, des lacunes demeurent très probablement sur les lavoirs, notamment ceux se trouvant sur des parcelles privées et/ou tombés dans l'oubli car recouverts de végétation, ainsi que sur les petites mares naturelles sur des parcelles privées. Les lavoirs avaient fait l'objet d'un inventaire par les services de la CCPI en 2021 (cf. « Patrimoine bâti »).



© Le Ribl, Lampaul-Ploudalmézeau

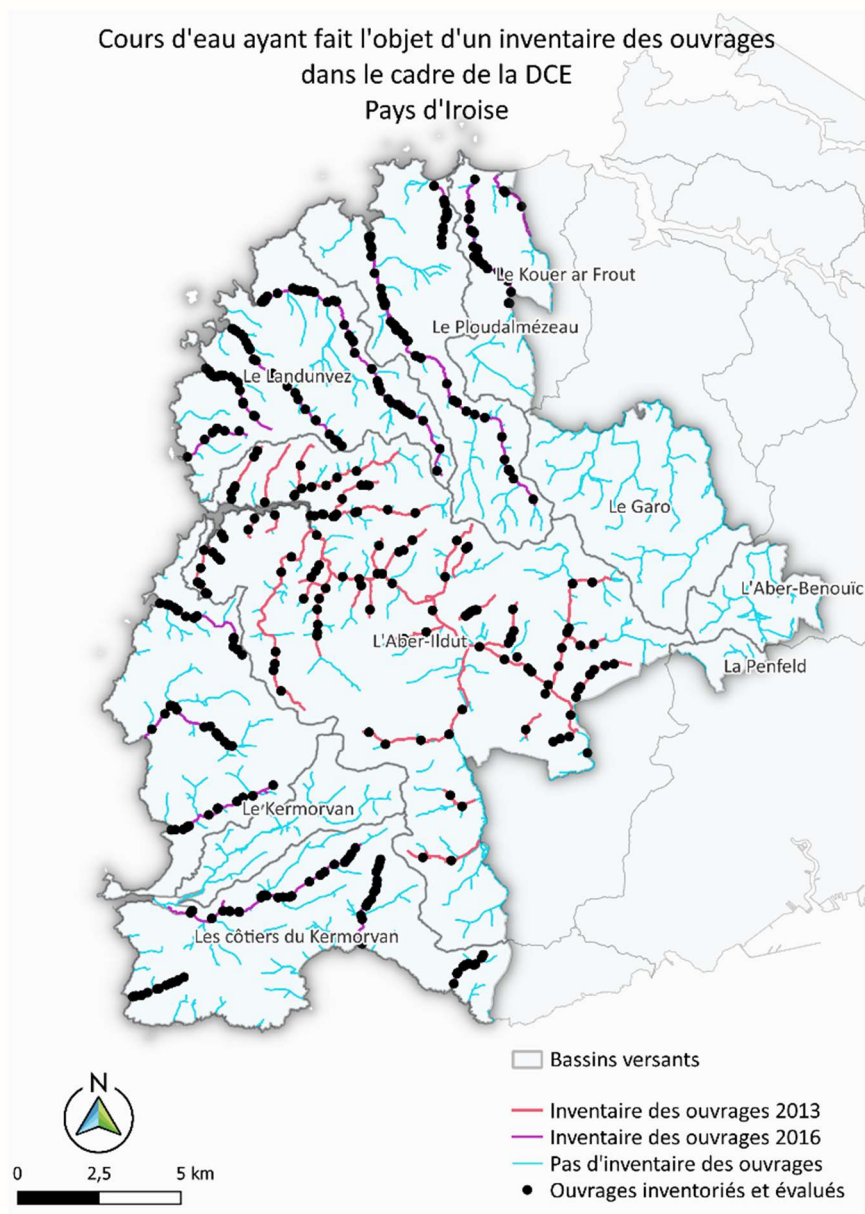


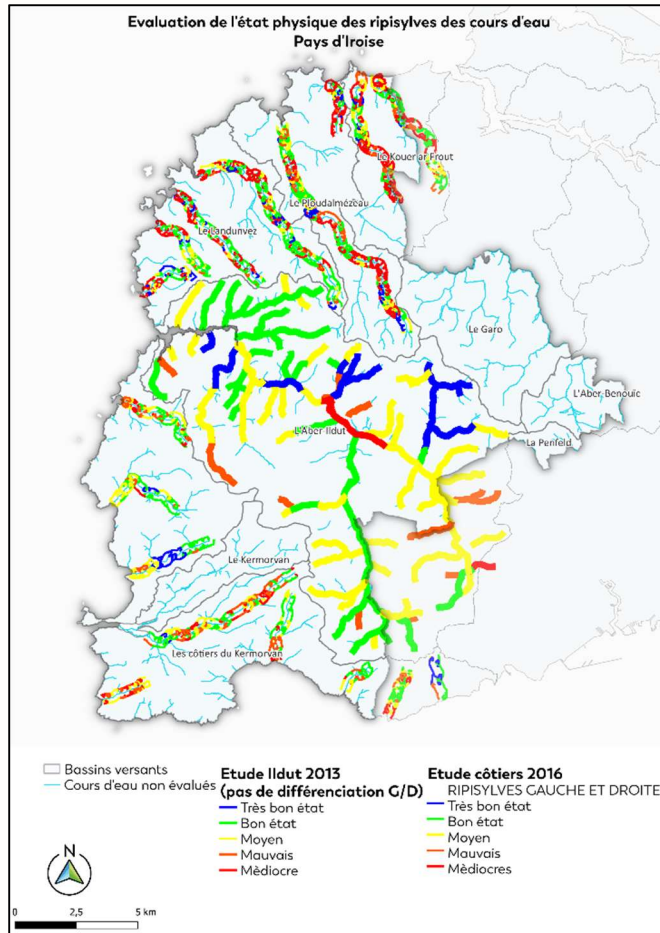
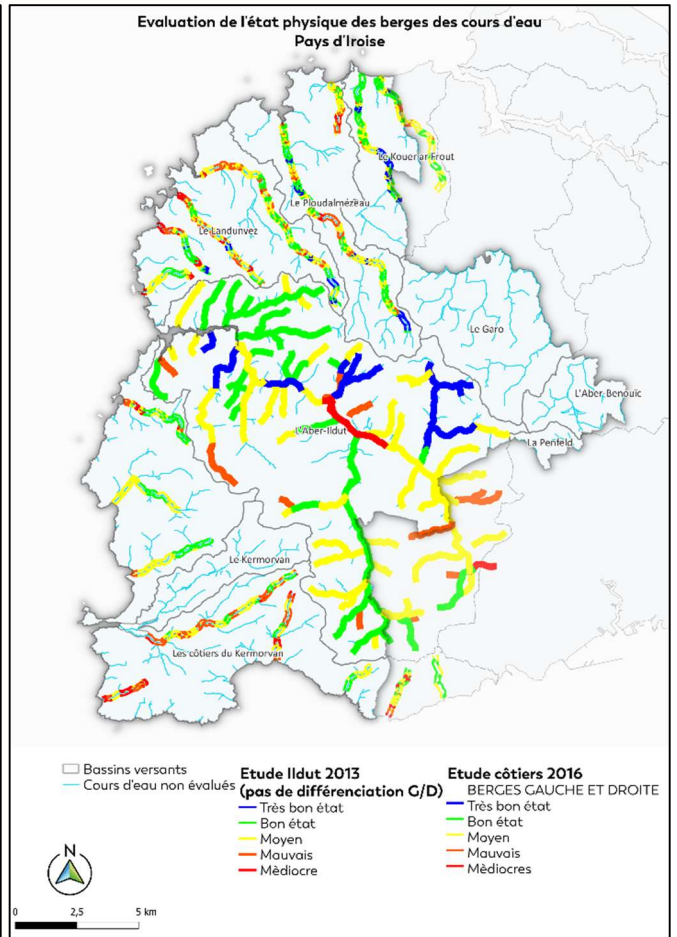
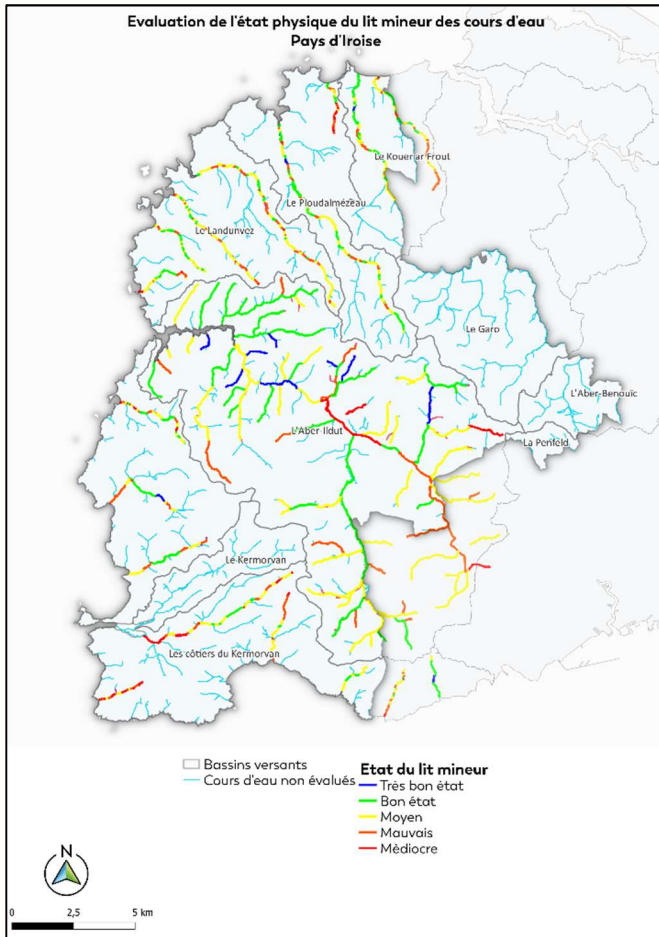
Une donnée supplémentaire relative aux cours d'eau concerne les ouvrages. Un ouvrage est une infrastructure comme une buse ou un pont, réalisée sur un tronçon de cours d'eau pour les besoins des activités humaines (passage de route, passage agricole, moulin, lavoir etc.). Ces ouvrages peuvent constituer des obstacles infranchissables pour certaines espèces, notamment les poissons migrateurs (anguilles, saumons, truites) et mammifères semi-aquatiques (loutre, campagnol amphibie). Des données sur l'état physique des cours sont également disponibles.

Ces données ont été produites lors de la mise en œuvre de la DCE en Pays d'Iroise. Les informations sont ainsi de différentes natures, mais commencent à dater :

- En 2013, les cours d'eau principaux du bassin versant de l'Iludut ont fait l'objet d'un inventaire des ouvrages avec évaluation du niveau de perturbation piscicole ainsi qu'une évaluation précise de l'état du lit mineur, des berges et des ripisylves ;
- En 2016, les principaux cours d'eau côtiers ont fait l'objet d'un inventaire des ouvrages avec évaluation du niveau de perturbation piscicole ainsi que des flux (eau, sédiments) ; une évaluation précise de l'état du lit mineur, des berges et des ripisylves y a également été réalisée.

Il est à noter que demeurent des lacunes de connaissance concernant tous les autres cours d'eau non étudiés dans le cadre de la DCE.



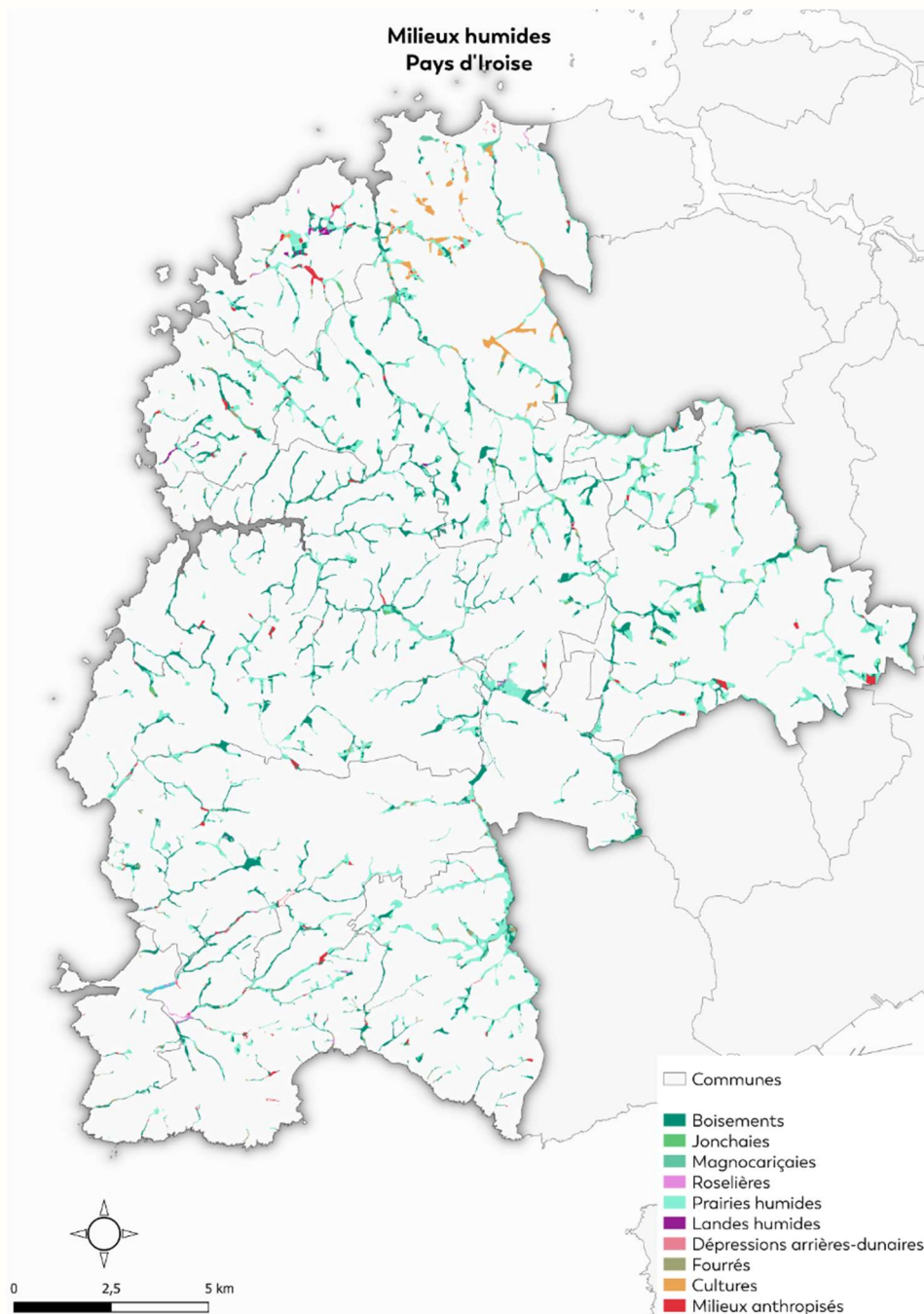


Milieux humides

La connaissance actuelle des milieux humides repose sur l'inventaire permanent des zones humides, mis à jour régulièrement.

L'article L211-1 du code de l'environnement cite : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ; [...] ou dont les critères à retenir sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. »

Ces milieux sont strictement protégés de destruction par la loi, en vertu de leurs nombreuses fonctions : atténuation des crues, régulation des débits d'étiage, recharge des nappes, rétention des micropolluants, stockage du carbone, accueil d'une biodiversité riche, entre autres.



Les habitats naturels des milieux humides ont été différenciés en 10 classes :

- Les **boisements (957,5ha)** peuvent concerner des boisements feuillus ou résineux sur sols humides, ou des boisements typiquement humides composés de saules, aulnes, bouleaux etc.

- Les **jonchaies (55,14ha)** sont des formations végétales où les joncs sont les plantes dominantes. Les espèces typiques de joncs sont le Jonc à fleurs aiguës *Juncus acutiflorus* ou le Jonc diffus *Juncus effusus*.

- Les **magnocariçaias (18,3ha)** sont des formations végétales hygrophiles dominées par les laïches de grande taille, avec ou sans touradons. On y trouve généralement de la Laïche élevée *Carex elata*, Laïche paniculée *Carex paniculata* etc.

- Les **roselières (18,15ha)** sont des formations végétales de bords de cours d'eau, d'étangs et/ou proches de la côte, peuplées de grandes plantes comme le Roseau commun *Phragmites australis*, la massette *Typha sp.* et les iris *Iris spp.* En Pays d'Iroise, les roselières se situent sur les bords de l'étang de Kerjean et à l'embouchure du Kermorvan, entre Trébabu et Le Conquet.



- Les **prairies humides (1105ha)** se trouvent principalement dans les vallées fluviales en Pays d'Iroise. Elles se caractérisent par la présence de plantes herbacées comme des joncs, des carex ainsi que l'Œnanthe safranée *Oenanthe crocata* ou la Lychnis fleur de coucou *Lychnis flox-cuculi*. Ces milieux ont tendance à se refermer via l'envahissement par les saules ou les ronces et peuvent être gérés par de la fauche tardive ou du pâturage extensif.

- Les **landes humides (10,4ha)** sont des formations arbustives basses et denses, composées typiquement d'Ajonc d'Europe *Ulex europaeus*, Bruyère à quatre angles *Erica tetralix*, ainsi que des plantes plus rares comme des orchidées sauvages ou des Droseras *Drosera spp.* Les landes humides sont à priori plutôt rares en Pays d'Iroise, mais leur connaissance n'est pas complète.

- Les **dépressions humides arrière-dunaires (1,8ha)** sont des mares permanentes ou temporaires que l'on retrouve en arrière des dunes de Tréompan à Ploudalmézeau, qui peuvent être ponctuellement inondées d'eau de mer. Elles font l'objet d'une gestion douce par le service espaces naturels de la CCPI, afin de limiter leur fermeture et leur comblement.

- Les **fourrés humides (67,4ha)** sont des végétations denses et souvent impénétrables dominées par des arbustes tels que le Prunellier *Prunus spinosa*, l'ajonc *Ulex sp.*, le Genêt à balai *Cystisus scoparius*, les ronces *Rubus sp.* ou la Fougère aigle *Pteridium aquilinum*, sur des conditions de sol humides. Il s'agit de milieux de transition qui évoluent peu à peu vers le boisement. On en retrouve sur de nombreuses petites parcelles du Pays d'Iroise, dans des situations de déprise agricole.

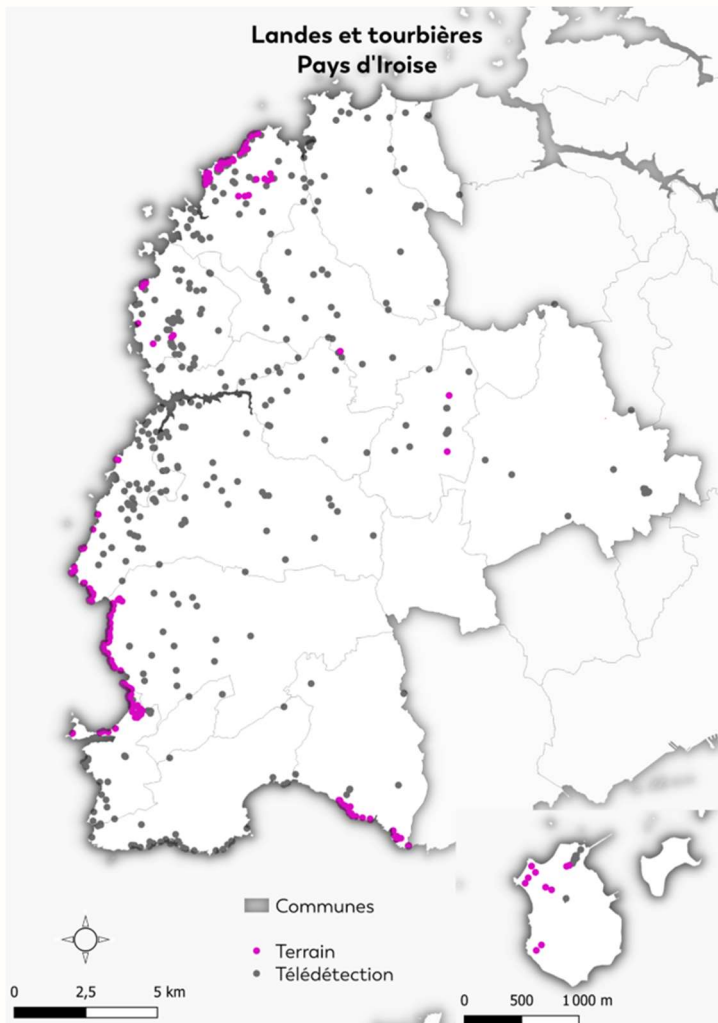


- Les **cultures** sur zones humides (**85,67ha**) sont des milieux humides cultivés. La végétation n'y est donc plus typique de zones humides, mais les conditions de sol le restent.
- Les **zones humides anthropisées** (**86,55ha**) sont des parcs publics, jardins, terrains de camping se trouvant en zone humide.

Ces données représentent l'état de la connaissance lors du dernier inventaire des zones humides réalisé en 2014, qui est mis à jour ponctuellement et localement depuis. Il nécessiterait une mise à jour plus fine, concernant les surfaces mais également la caractérisation (par exemple, une partie des jonchaies sont devenues des cultures aujourd'hui). De plus, une dépression humide a été cartographiée récemment sur le Lédénez Vraz de l'île de Molène.

Landes et tourbières

La connaissance concernant les landes et tourbières provient de diverses sources de données : l'inventaire permanent des zones humides, les cartographies de terrain des espaces naturels littoraux et des propriétés communautaires, la CGTV du CBNB et la BD-Forêt. La carte présentée ne différencie pas les types de landes et tourbières, mais les cartographies issues de données de terrain et celles issues de télédétection.



Les surfaces connues via des inventaires de terrain :

- **28,31ha** de landes sèches
- **11,91ha** de landes humides

La majorité des landes et tourbières connues sont potentielles, il n'est pas avéré et vérifié sur le terrain qu'il s'agisse bien de landes et tourbières. La surface potentielle est de **541,96ha** (dont 502,6ha de landes indifférenciées 34,54ha de landes sèches, 4,42ha de landes humides et 0,4ha de tourbières).

Sur le Pays d'Iroise, les landes sèches se rencontrent principalement sur le littoral, et les landes humides dans l'intérieur des terres et les vallées alluviales.

Les tourbières sont des écosystèmes acides de zones humides où se forme la tourbe, sol résultant d'un contexte d'inondation prolongée ne permettant pas à l'air de pénétrer et donc empêchant la décomposition de la matière organique morte. Ce sol fossile permet l'apparition d'une végétation très spécifique, et donc rare et/ou menacée, comme les sphaignes et les droseras.

En Pays d'Iroise, une tourbière relictuelle existe sur la commune de Milizac-Guipronvel en contexte de grandes cultures agricole, et est en passe de disparaître.

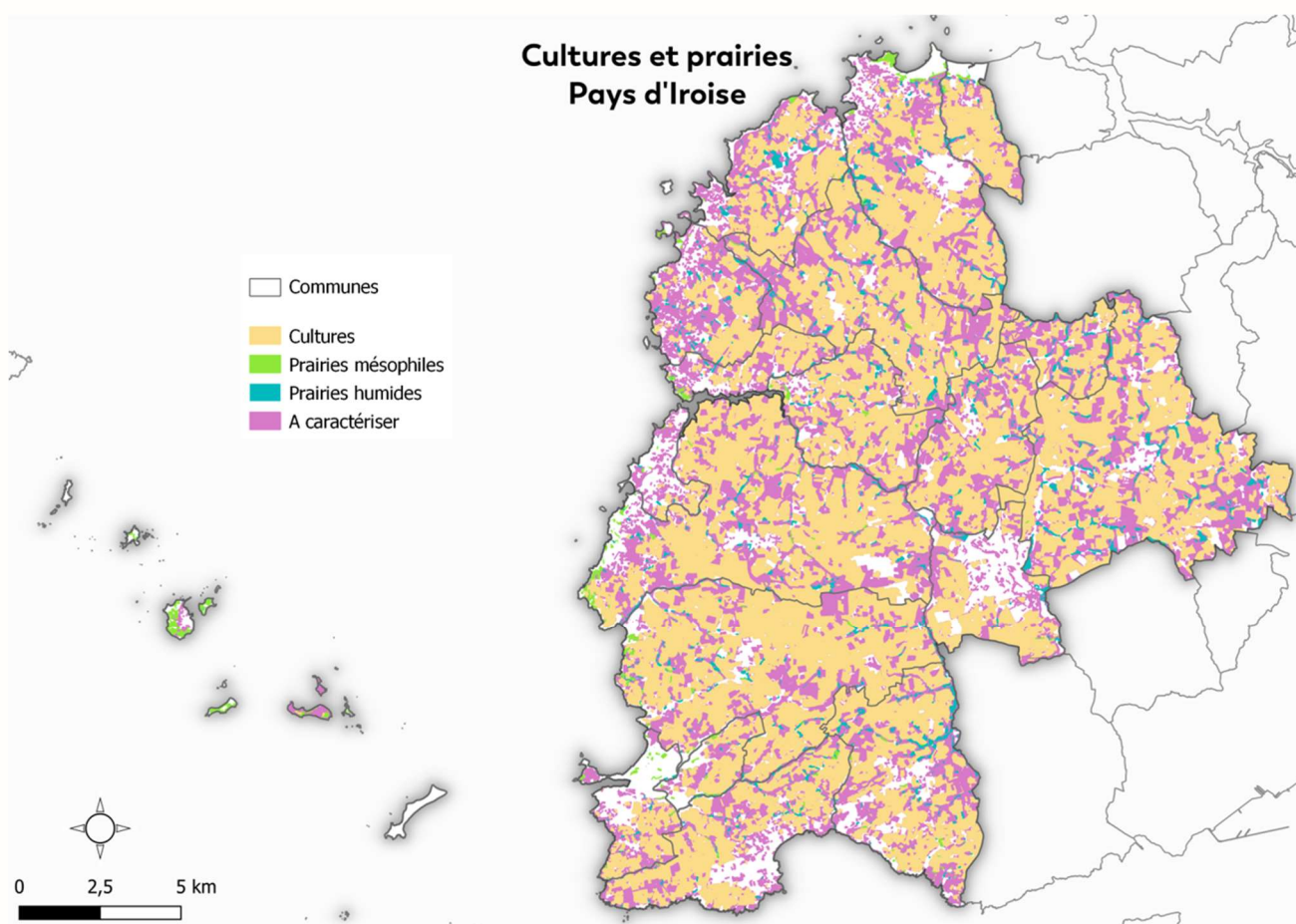
Milieux cultivés et prairies


Les milieux cultivés comprennent toutes les parcelles utilisées à des fins agricoles comme les cultures de céréales, de légumes, les prairies artificielles (semées, inter-cultures et prairies temporaires), les pâtures, les vergers, bois pâturés, bordures de champs, pépinières ainsi que les surfaces agricoles temporairement non exploitées.

Lorsque l'on évoque les prairies, il s'agit ici des prairies dites naturelles ou semi-naturelles. Ce sont des milieux herbacés ouverts dont l'évolution (vers des fourrés puis des boisements) est bloquée par des facteurs anthropiques (fauche, pâturage) ou non (pâturage des animaux sauvages, climat, conditions de sol ou géomorphologiques). Les prairies font partie des écosystèmes les plus diversifiés où il n'est pas rare d'observer entre 20 et 60 espèces de plantes à l'échelle du mètre carré. Elles sont en fort déclin et menacées par l'intensification des pratiques agricoles, la fermeture naturelle suite à l'abandon des pratiques agro-pastorales, l'artificialisation, la fragmentation des prairies (limite la dispersion des espèces de prairies) et le changement climatique.



La cartographie des milieux cultivés et des prairies a été réalisée à partir du Registre Parcellaire Graphique de 2021 (déclarations à la Politique Agricole Commune), combiné avec la CGTV du CBNB, le Mode d'Occupation du Sol, l'inventaire permanent des zones humides, et les cartographies des habitats littoraux.





Les milieux cultivés représentent **16 644ha**, c'est-à-dire plus de 52% du territoire. La surface de prairies est à priori de **2 288ha**, dont 1 182ha de prairies sèches et mésophiles, et 1 106ha de prairies humides.

5 196ha restent à caractériser : un travail important est nécessaire pour mieux cartographier et catégoriser les prairies du Pays d'Iroise. Un premier tri par photo-interprétation, puis des vérifications de terrain sont à réaliser.

Bocage

Le mot « bocage » désigne un paysage constitué de parcelles entourées par des haies et des talus, interconnectés en un réseau fonctionnel aussi appelé « maillage », et composé d'une trame d'habitats naturels variés (mares, bosquets, fourrés, ruisseaux, fossés, prairies, parcelles cultivées...). Le bocage est donc un paysage anthropique, créé et géré par l'Homme.

Le bocage a de nombreuses fonctions : climatiques, paysagères, protection des cultures, du bétail, de la qualité de l'eau, accueil de biodiversité... Sa qualité écologique dépend notamment de sa composition floristique, de la gestion qui en est faite ainsi que des interconnexions entre éléments linéaires.

A partir des années 1950 avec la révolution agricole et la volonté européenne d'augmenter la production, les paysages agricoles, alors composés de nombreuses petites parcelles entourées d'un maillage bocager dense, ont été profondément transformés. On arrase les haies et les talus pour créer de plus grandes parcelles, facilitant alors leur exploitation et le passage des tracteurs, de plus en plus performants : c'est le remembrement. Il a été particulièrement intensif sur le Pays d'Iroise.

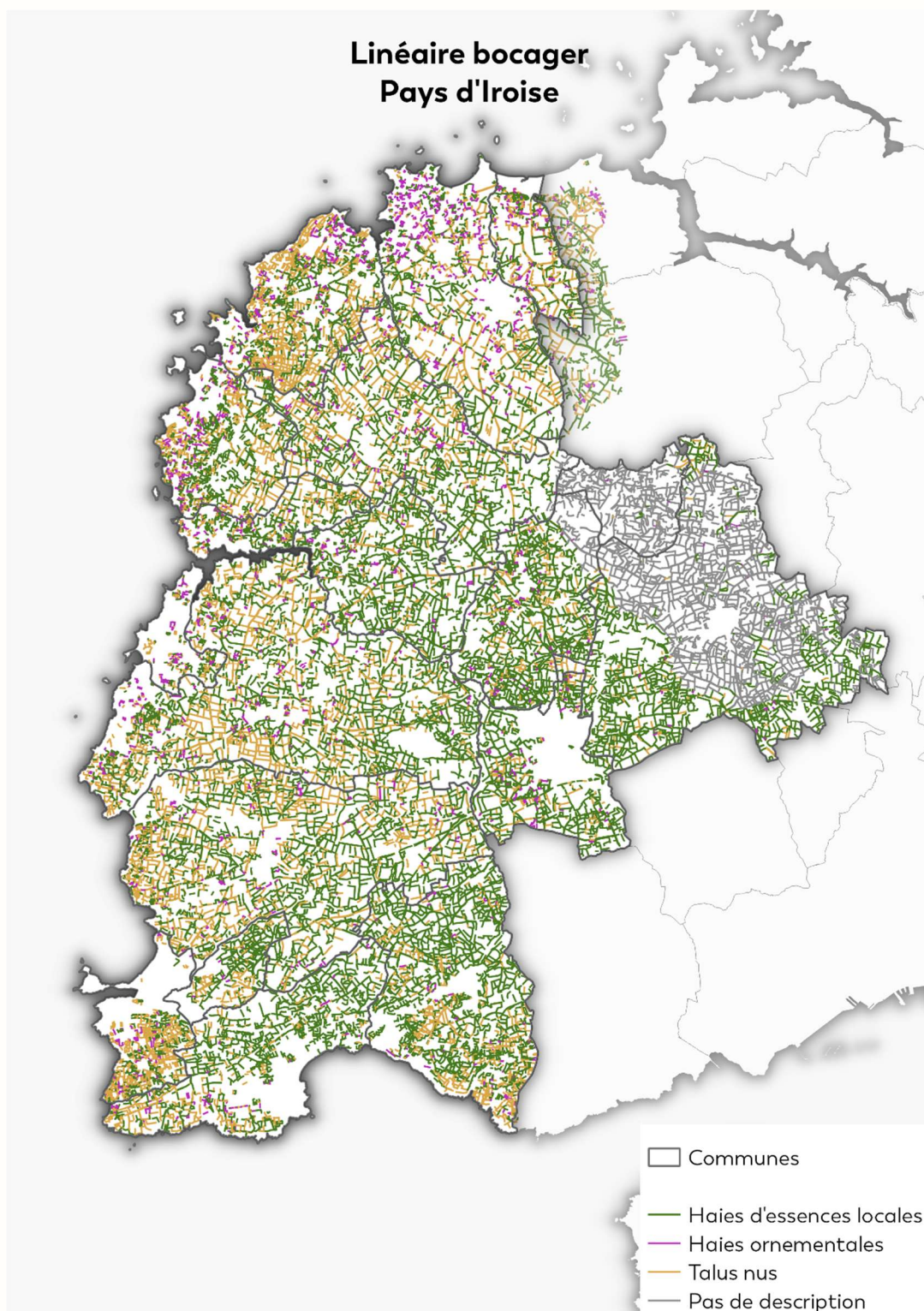


Dans les années 2000, les considérations environnementales se font plus fortes, et aujourd'hui les collectivités travaillent avec les agriculteurs pour les accompagner dans la reconstitution du bocage.

Le linéaire total d'éléments bocagers est de **3 380km**, dont **143km** de haies d'essences locales de haut-jet, **401km** de haies d'essences locales arbustives, **141km** de haies ornementales, **1 413km** de haies mixtes, et **925km** de talus nus. 357km ne sont pas décrits.

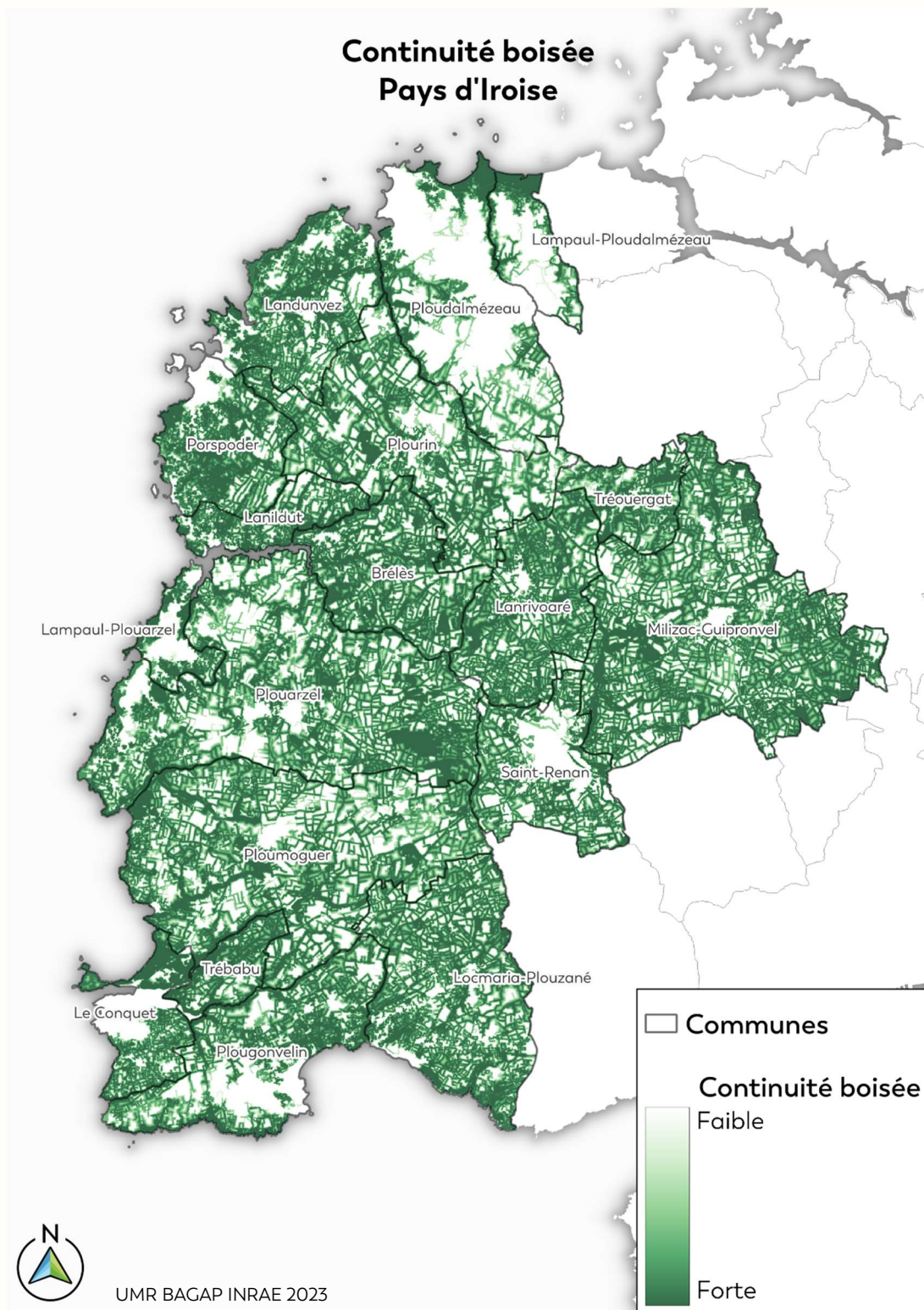
On observe que plus on avance vers le littoral, plus le bocage est composé de talus nus et de haies ornementales.

La connaissance du bocage est mise à jour régulièrement par le service Milieux Aquatiques et Qualité de l'Eau et le service urbanisme.

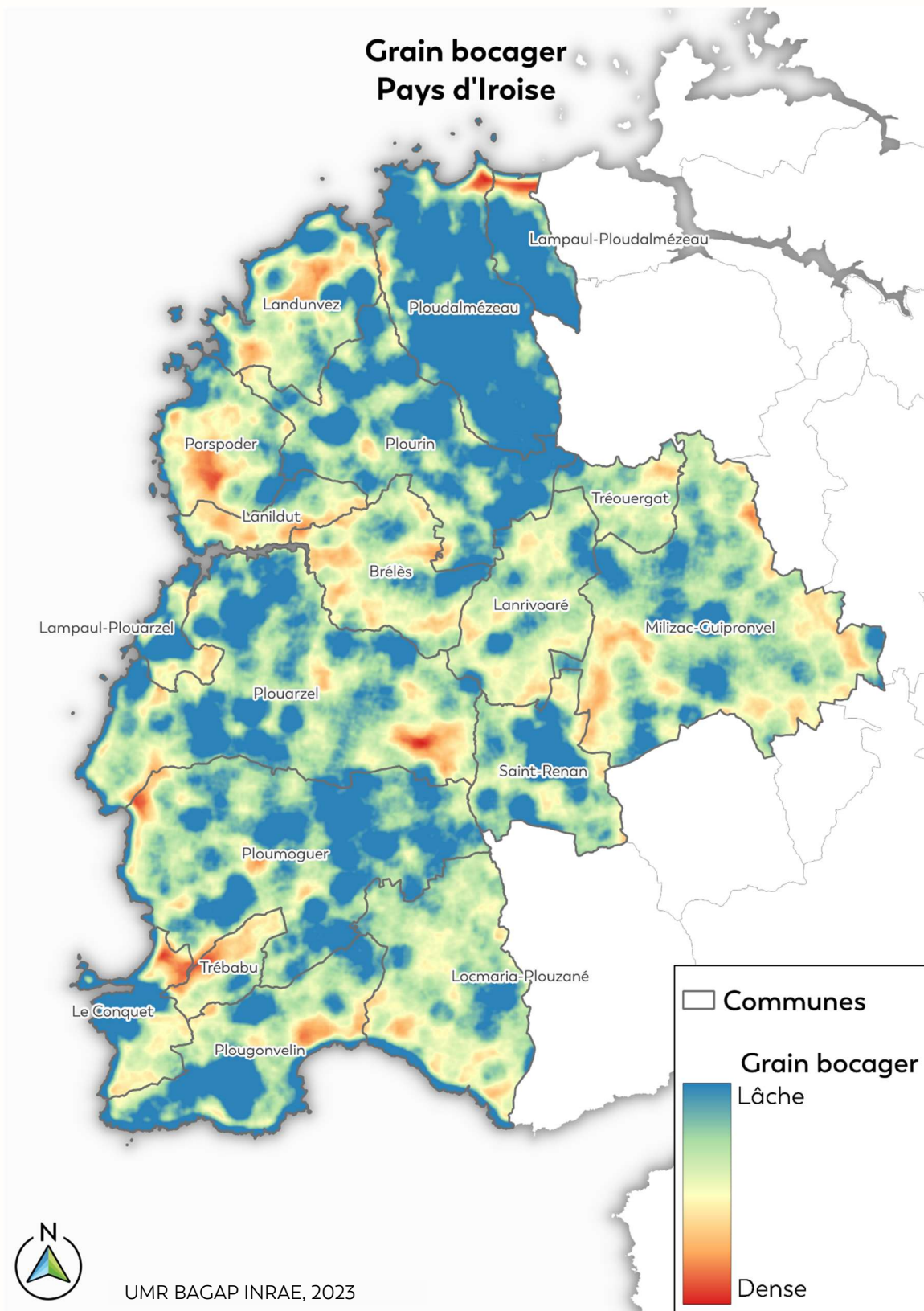


Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie Breizh Bocage 3 (voir III.2 « Actions communautaires »), des cartes de la continuité boisée et du grain bocager ont été réalisées pour le Pays d'Iroise.

La continuité boisée fait état des zones où les espèces animales bénéficient ou non d'un réseau suffisamment dense pour pouvoir circuler, se reproduire, se reposer et ainsi assurer leur cycle de vie.



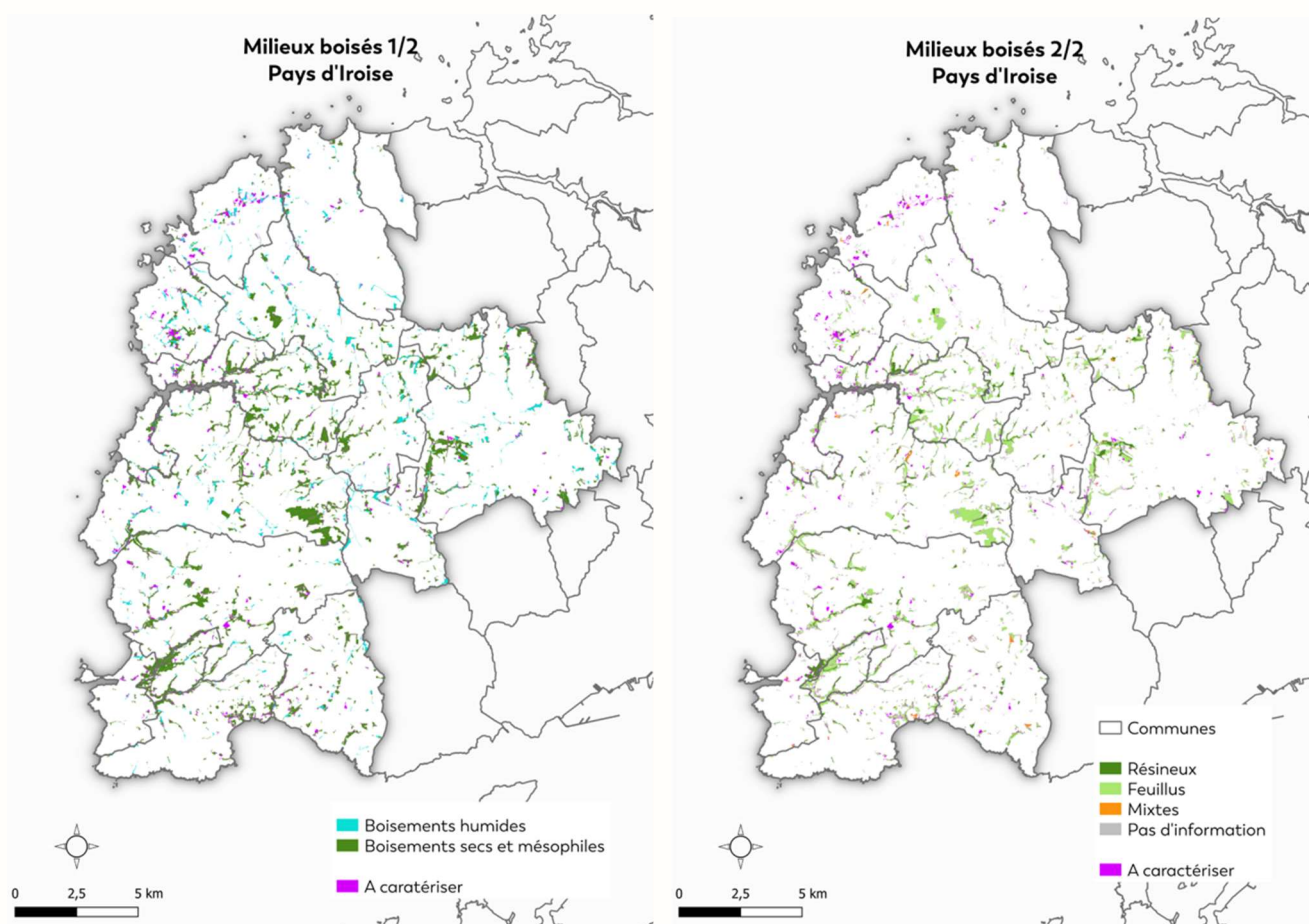
Le grain bocager exprime les effets microclimatiques dus à la composition et à la configuration des éléments boisés. Plus les effets microclimatiques du bocage sont fonctionnels, plus l'on se rapproche du rouge sur la carte.



Milieux boisés

Les grands ensembles boisés sont rares en Pays d'Iroise, et situés sur des domaines privés qui les exploitent en partie et ont à cœur de les préserver. Il s'agit notamment des domaines de Kermorvan à Trébabu, Kerveatoux à Plouarzel, Keranflec'h à Milizac-Guipronvel et Kergroadez à Brélès.

La cartographie des milieux boisés s'appuie sur l'inventaire permanent des zones humides, la CGTV ainsi que la BD Forêt.



On considère les milieux boisés selon deux angles : la nature des sols, et la composition en espèces.

Le Pays d'Iroise comprendrait plus de **2 500ha** de boisements au total, avec d'une part 556ha de boisements humides et 2000ha de boisements secs et mésophiles, et d'autre part 2 140ha de feuillus, 63ha de résineux et 34ha de boisements mixtes.

S'ajoutent à cela **335ha** de cartographie à préciser, qui concernent potentiellement des boisements réels, et ne sont pas catégorisés le cas échéant. Au minimum, un tri par photo-interprétation serait nécessaire.



Fourrés

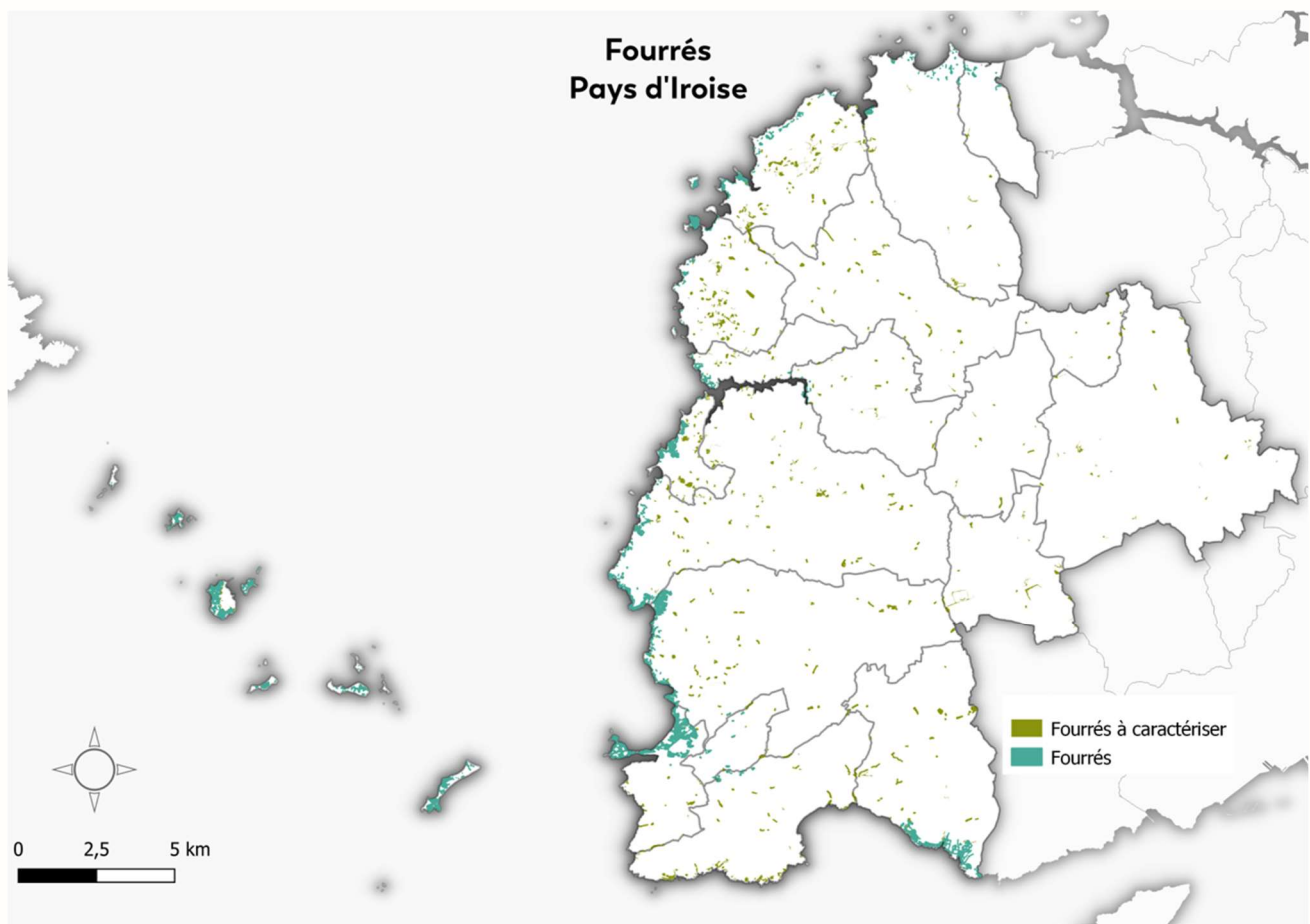
Les fourrés, comme expliqué plus tôt, sont des milieux de transition entre des milieux herbacés ouverts comme les prairies, et des boisements. Ils sont généralement composés de Ronce *Rubia sp.*, Prunellier *Prunus spinosa* et Fougère aigle *Pteridium aquilinum*.

L'inventaire des connaissances concernant ces milieux a fait appel à la CGTV, à l'inventaire permanent des zones humides ainsi qu'aux cartographies des habitats littoraux.



La surface totale des fourrés sur le territoire est de **340ha** dont **63% en contexte littoral**. En effet, sur le littoral ces milieux constituent généralement l'ultime succession végétale (climax) et peuvent rarement évoluer vers le boisement en raison des conditions particulières (vent, embruns etc.).

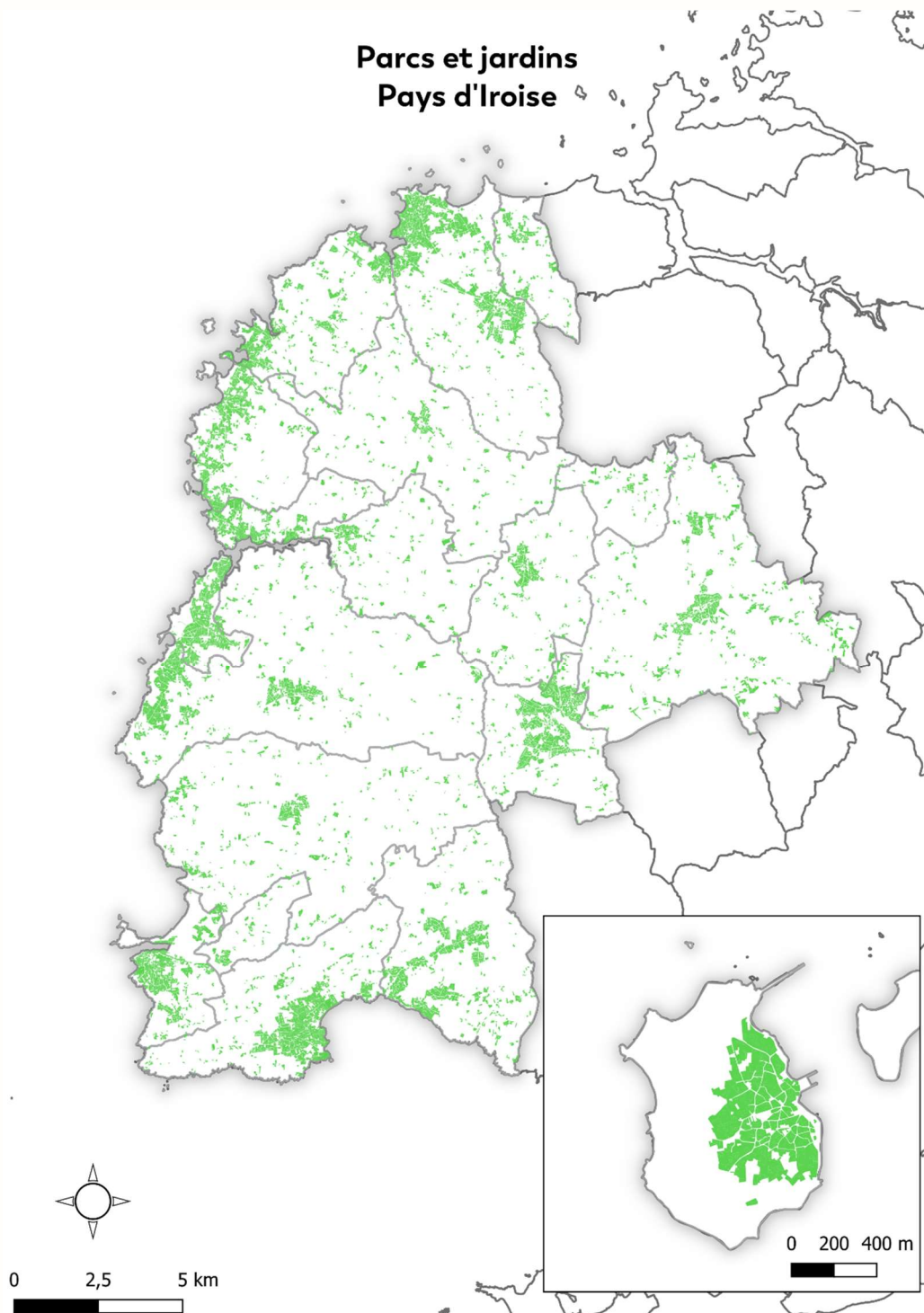
204ha de fourrés seraient à caractériser, car issus de la télédétection et non d'inventaires de terrain.



Milieux artificialisés

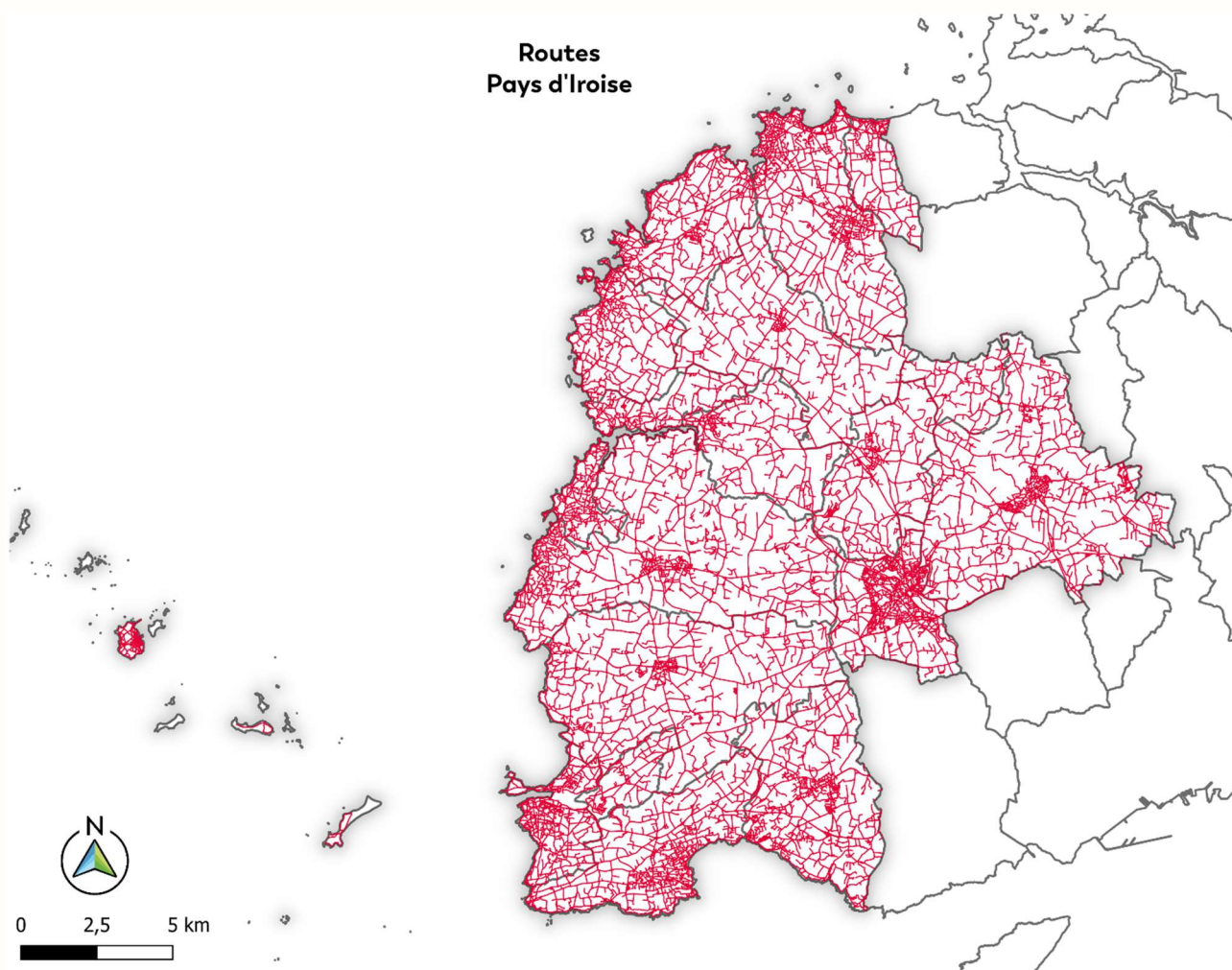
Même sur les milieux artificialisés où le niveau d'anthropisation est très fort, il est possible de trouver une riche biodiversité, en fonction de la gestion qui s'y applique.

On considère d'abord dans cette catégorie les **parcs et jardins**, dont les données sont issues du MOS. Au total, **2 396ha** entrent dans cette catégorie, représentant 7,5% du territoire du Pays d'Iroise. L'habitat sur le territoire est majoritairement constitué de maisons individuelles (89,1%), souvent avec jardin. L'enjeu de sensibilisation de la population aux questions de préservation de la biodiversité au jardin est donc très fort.



Par ailleurs, un enjeu important concerne les **dépendances vertes routières** : bords de routes enherbés, fossés et talus. Un travail important consisterait en la caractérisation des différents types de voirie, l'inventaire des pratiques de gestion actuelles et l'identification des leviers possibles de changements pour adapter la gestion tout en prenant en compte les enjeux de sécurité.

Le linéaire de routes est d'environ **2 250km**. Ce chiffre est issu de la BD Topo de l'IGN.

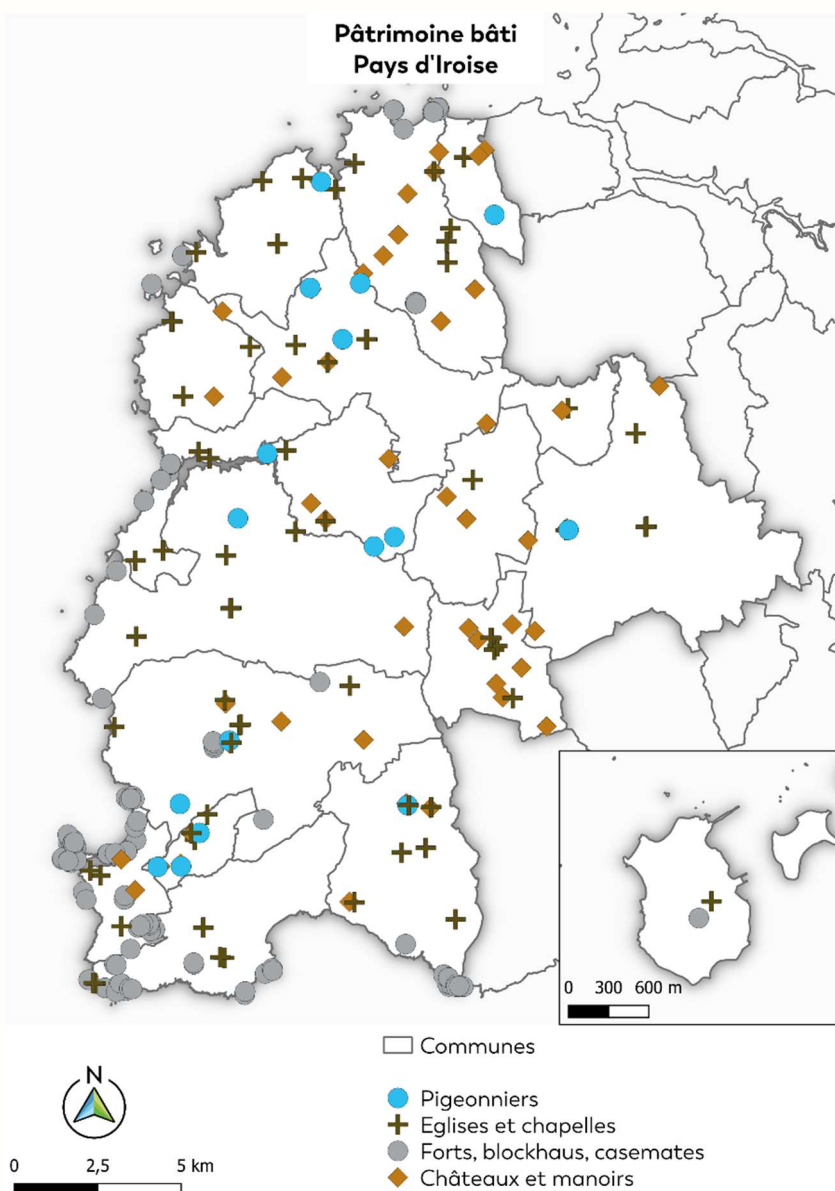


Patrimoine bâti

Un inventaire de la connaissance sur le patrimoine culturel bâti a également été réalisé. De nombreux bâtiments anciens sont susceptibles d'accueillir une faune particulière comme certains rapaces (Effraie des clochers, Faucon crécerelle), passereaux (hirondelles, Martinet noir), de nombreuses espèces de chauve-souris, certains reptiles et amphibiens.

Les données recueillies sont issues de l'inventaire du patrimoine réalisé par la CCPI en 2021, complété par la BD Topo de l'IGN.

Ainsi, on connaît sur le Pays d'Iroise **66 églises et chapelles**, **48 châteaux et manoirs**, **15 pigeonniers** et **124 forts**, blockhaus et casemates. En outre **185 lavoirs** et **24km de vieux murs** y sont connus. Des données supplémentaires sont disponibles concernant d'autres éléments de patrimoine bâti, qui ne sont pas présentés ici car à priori moins intéressants du point de vue de la biodiversité (cales, fours à pain, moulins, monuments aux morts).



IV.3 Poissons

Espèces considérées

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, on s'intéresse aux poissons des cours d'eau, en particulier les poissons migrateurs amphihalins (qui migrent entre le milieu marin et les fleuves d'eau douce). Ces espèces témoignent de la qualité et de la continuité écologique des cours d'eau, de par leurs exigences écologiques fortes.

Cela peut concerner de nombreuses espèces comme le Saumon Atlantique *Salmo salar*, la Truite commune *Salmo trutta*, l'Anguille européenne *Anguilla anguilla*, les aloses, lamproies etc. On évoquera ici principalement ces trois premières.

Les données disponibles sur les poissons en Pays d'Iroise proviennent majoritairement d'actions d'inventaire ou de suivis s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE. A l'échelle du territoire du SAGE, seuls l'Aber Ildut et son bassin versant, ainsi que les cours d'eau côtiers principaux du Pays d'Iroise, font l'objet d'études spécifiques.

Indices d'Abondance de juvéniles de truite 2009 à 2013

Dans le cadre du Contrat de Restauration et d'Entretien du bassin versant de l'Aber Ildut dont la CCPI est maître d'ouvrage, un suivi piscicole par la méthode des indices d'abondance truite a été mis en place afin de suivre les effets des actions de restauration des cours d'eau.

Il s'agissait d'estimer, par des pêches d'échantillonnage, le niveau d'abondance en juvéniles de truite de l'année (NO+) et celles de l'année précédente (N1+) sur des portions de cours d'eau bien identifiés pour les habitats favorables à la reproduction (petits cours d'eau peu courants, avec zones de frayères). Au terme des cinq années de suivi, on donne un niveau de recrutement en juvénile au bassin versant, allant de Nul (0) à Très bon (>40).

Cours d'eau	Lieu-dit	2009		2010		2011		2012		2013	
		NO+	N1+	NO+	N1+	NO+	N1+	NO+	N1+	NO+	N1+
Kerbernars	Moulin Neuf	28	6	34	5	20	0	48	8	13	1
Pen An Traon	Pontavennec	10	3	4	0	9	0	13	0	6	0
Ty Colo	Kerlizic	0	0	0	0	0	0				
Kerstefia	Kerstafia	0	0	7	1	10	0	5	1	15	0
Plouarzel	Kerapousoun			20	8	10	2	35	3	0	0
Langonery	Station pompage	5	6	6	9	12	2	8	12	26	8
Lanrivoaré	Kerrohoc	0	0	2	2	7	0	2	2	5	1
Aber Ildut	Ty Colo	2	0								
Kergroaz	Tréoualen	4	2	4	0	16	0	1	1	10	6
TOTAL		49	17	77	25	84	4	112	27	75	16
Moyenne		7	2	11	3	12	1	16	4	11	2

Les résultats permettent de conclure à un niveau moyen (11 à 20) de recrutement en juvéniles de l'année, mais en augmentation globale de 2009 à 2013.

Depuis 2013, ce suivi n'a pas été réitéré mais il est possible que le niveau ait évolué, au regard des nouveaux travaux de renaturation réalisés et des actions de protection des cours d'eau (notamment les plantations bocagères).

Directive Cadre sur l'Eau 2010 à 2013

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE sur le bassin versant de l'Aber Ildut, des études piscicoles ont été réalisées chaque année entre 2010 et 2013, sur la commune de Saint Renan.

Station/Espèces	Anguille	Truite	Saumon	Gardon	Chabot	Perche	Rotengle	Epinoche	Loche franche	Vairon	Goujon	Brochet
2010												
Kerduff Bihan	27	23		15	4	3						1
2011												
Ruisseau Plouzané	76	19		1				1		3		
Kerduff Bihan	19	17	2	88		3			1			1
2012												
Ruisseau Plouzané	62	68	9	2			4			10	1	
Kerduff Bihan	32	23			2		31					
2013												
Ruisseau Plouzané	74	58	1	21	1			13	6	68		
Kerduff Bihan	31	30		460	14	13	5	1				
Comiren	50	47	85	618	2	7			2	3	4	

Les effectifs d'Anguille européenne sur les stations Kerduff Bihan et Ruisseau Plouzané étaient plus stable stables, et ceux de Truite commune semblent en augmentation.

Echantillonnage côtiers OFB 2015

Les données suivantes proviennent d'échantillonnages de la faune ichtyologique des fleuves côtiers du Finistère réalisés par l'ONEMA en 2015. Il s'agit de données de présence/absence, non quantitatives.

	Anguille	Truite	Gardon	Rotengle	Epinoche	Loche franche	Vairon	Flet
Landunvez-Lannourian	x	x				x		x
Ploudalmézeau-Kersaint	x	x				x	x	
Lampaul-Ploudalmézeau	x	x	x		x	x	x	
Trébabu-Milin Traon Kervan	x	x		x				
Trébabu-Keruzou	x	x		x			x	
Plougonvelin-Traon Kervran	x	x						
Lanildut-Rumorvan	x	x						
Brélès-PontD27	x	x						
Brélès-Kernonen	x	x						
Plouarzel-Porsmoguer	x	x						
Plouarzel-Pont ar Bloch								

On observe la présence de l'Anguille européenne et de la Truite fario sur tous les cours d'eau côtiers échantillonnés, excepté au lieu-dit Pont ar Bloch à Plouarzel.

Pêches électriques Ildut 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de surveillance 2015, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a confié l'acquisition des données masses d'eau-cours d'eau des régions Pays de Loire, Bretagne, Poitou-Charentes et Basse Normandie, à des bureaux d'études. C'est dans ce contexte

qu'une pêche électrique a été réalisée par l'AAPPMA de Saint Renan sur une station du cours d'eau de l'Ildut, en plusieurs points.

	Anguille	Truite	Gardon	Chabot	Perche	Rotengle	Epinoche	Vairon	Saumon	Goujon	Tacon	Tanche	Brochet
Keringar	43	78		35			4	1		13	36	2	
Station épuration	124	19	141	1	20		94	2		176			
Comiren	84	49	252	2	47		19	15		83	30	1	
Ouest Ty Colo	58	13	89		18	1			1	4	15		2

Les effectifs d'Anguille européenne étaient en augmentation sur le point de la Comiren, comparativement aux résultats de l'étude DCE de 2013.

Pêche de sauvegarde Illien 2023

Dans le cadre des travaux de renaturation du site d'Illien à Ploumoguer, une pêche de sauvegarde a été effectuée en octobre 2023 par Laboce, commanditée par la CCPI. Cette pêche nous donne des informations sur la présence de 6 espèces, mais ne constitue pas une action d'inventaire exhaustif.

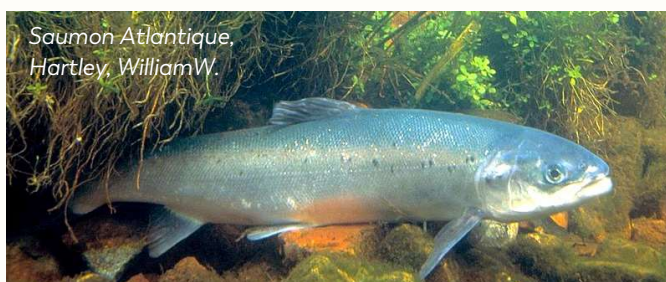
Espèce	Quantité
Anguille d'Europe	10-50
Truite fario	5-10
Epinoche	10-50
Loche franche	>50
Carpe commune	<5
Lamproie de planer	10-50

Espèces à enjeux

16 espèces de poissons d'eau douce sont connues sur le territoire, dont 5 sont protégées et 1 en danger critique d'extinction en Bretagne.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Convention De Berne	Directive Habitat	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF en Bretagne	Liste rouge			
						Monde	Europe	France	Bretagne
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>			Protégée	Oui	CR	CR	CR	CR
Saumon Atlantique	<i>Salmo salar</i>	An. 3	An. II et IV	Protégée	Oui	NT	VU	VU	NT
Truite commune	<i>Salmo trutta</i>		An. II	Protégée	Oui	DD	LC	NT	LC
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	An. 3	An. II	Protégée		LC	LC	LC	LC
Brochet	<i>Esox lucius</i>			Protégé	Oui	LC	LC	VU	NT
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		An. II			LC	DD	LC	LC
Flet d'Europe	<i>Platichthys flesus</i>				Oui	LC	LC	DD	DD
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>					LC	LC	LC	LC
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>					LC	LC	LC	LC
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>					LC	LC	LC	LC
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>					LC	LC	LC	LC
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>					LC	LC	LC	LC
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>					LC	LC	LC	LC
Goujon	<i>Gobio gobio</i>					LC	LC	LC	LC
Tanche	<i>Tinca tinca</i>					LC	LC	LC	DD
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>					VU	VU	LC	LC

Le **Saumon Atlantique** est un migrateur amphihalal dit anadrome, c'est-à-dire qu'il se reproduit en eau douce et repart en mer pour y grandir. C'est une espèce sensible au réchauffement des eaux lié au dérèglement climatique. Il préfère des eaux fraîches



comprises entre 9 et 17°C. Tacon est le nom donné aux jeunes saumons.
L'Aber Ildut accueille des effectifs importants de Saumon atlantique, et la capture y est réglementée.



Truite fario,
Eric Engbretson

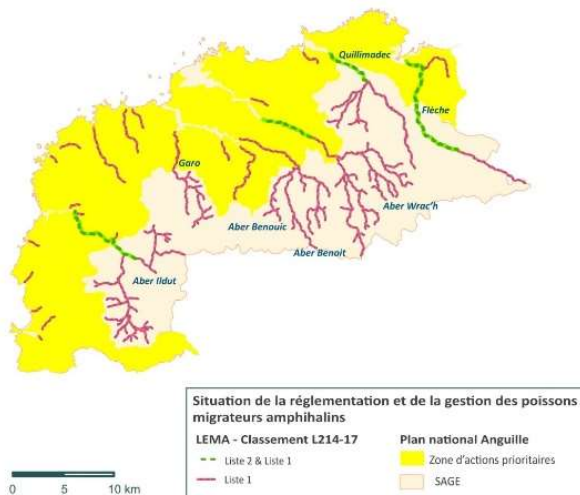
La **Truite commune** fait partie de la famille des salmonidés, au même titre que le Saumon atlantique (la distinction entre les deux n'est pas toujours évidente). Elle regroupe trois formes écologiques : la truite fario ou truite de rivière, la truite de mer et la truite de lac selon sa capacité migratoire. La truite de mer est également un migrateur amphihalín anadrome. Les truites de mer sont peu abondantes en Bretagne, mais le bassin versant de l'Aber Ildut requiert une importance assez forte pour l'espèce.

L'**Anguille européenne** est la seule représentante de la famille des Anguillidés en Europe. Que l'on parle de leptocéphale, de civelle, d'anguille jaune ou d'anguille argentée, il s'agit toujours de la même espèce, en fonction des métamorphoses qu'elle opère au cours de sa vie. Il s'agit d'une grande migratrice thalassotoque : à l'inverse de la truite et du saumon, elle se reproduit en mer et grossit en eau douce. On suppose que l'Anguille européenne se reproduit en mer des Sargasses, entre les Antilles et les côtes de Floride, mais cette phase de sa vie demeure un mystère : à ce jour, aucun adulte sexuellement mature en pleine mer, ni œufs fécondés, ni actes de reproduction n'ont été observés.



Anguille argentée,
dernier stade de métamorphose,
GérardM

L'espèce a vu sa population française s'effondrer en quelques décennies en raison des activités humaines (surpêche, ouvrages sur les cours d'eau, pollutions, destruction des zones humides, changements climatiques...), au point d'être classée en danger critique d'extinction (CR) sur la liste rouge mondiale de l'UICN. Depuis 2007, elle fait l'objet d'un plan de gestion national instituant des mesures de reconstitution du stock.



Dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille (PGA), le Kouer Ar Frouit à Ploudalmézeau a été sélectionné par la FDPPMA29 pour y effectuer à l'avenir un suivi temporel de la biomasse d'anguilles argentées.

En outre, on peut évoquer le **Brochet** qui est également une espèce à enjeux de conservation, mais qui n'est pas migrateur. Cette espèce vit dans les plans d'eau et a besoin de la présence de prairies inondées pour sa phase de reproduction. Cette exigence écologique explique son statut de protection.

V. Conclusion et perspectives

L'état initial de la connaissance concernant les habitats naturels et les poissons provient de nombreuses et diverses sources de données, dont le niveau de fiabilité est variable. Il nous donne cependant une vision globale de l'environnement naturel sur le territoire du Pays d'Iroise.

Celui-ci présente des milieux naturels et des formations géologiques variées, ainsi que des habitats littoraux protégés et relativement préservés.

Il est tout de même majoritairement recouvert de parcelles de grandes cultures. Les boisements y sont peu nombreux et le bocage morcelé, quoiqu'en phase de reconstitution. Il y existe par ailleurs une dynamique sociale plutôt riche en termes d'initiatives locales en faveur de la nature.

La connaissance des habitats naturels est relativement satisfaisante concernant le littoral, les milieux aquatiques, les zones humides et le bocage. En revanche, un travail important reste à faire concernant les boisements d'une part, mais particulièrement sur les landes et les prairies. Concernant les poissons d'eau douce, les données à disposition sont relictuelles et un effort sera nécessaire dans l'acquisition de nouvelles connaissances.

Voici des pistes d'inventaires complémentaires à mener :

- Mieux définir la cartographie des landes et tourbières par de la photo-interprétation, puis des précisions de terrain
- Cartographier et réaliser une typologie des prairies naturelles par de la photo-interprétation, puis des précisions de terrain
- Affiner la cartographie des boisements, à minima par de la photo-interprétation
- Cartographier plus précisément, par des inventaires de terrain, le littoral du Conquet, Plougonvelin et Locmaria-Plouzané
- Recenser les gîtes de reproduction de chiroptères dans le bâti, et évaluer le potentiel d'accueil des bâtiments publics
- Identifier et cartographier les continuités écologiques (trames verte, bleue, noire)
- Réaliser des inventaires des poissons sur les cours d'eau peu ou pas étudiés

VI. Bibliographie

Définition des zones prioritaires Breizh Bocage III, Pays d'Iroise Communauté, 2023

Rapport d'activités 2023, Pays d'Iroise Communauté

Plan de Paysage CCPI, A3 paysage, 2022

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Habitat de Pays d'Iroise Communauté, Diagnostic environnemental (Lot 1), ENAMO, 2019

SAGE du Bas-Léon – Plan d'Aménagement et de gestion durable, Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon, février 2014

SELLIN V. (coord.), AUGUIN Y., GARCIA O., GUILHAUMA G., HARDEGEN M., STUDERUS K., 2020 - *Cartographie des grands types de végétation de Bretagne. Département du Finistère : notice de la carte*. FEDER / Région Bretagne / DREAL Bretagne / Agence de l'eau Loire-Bretagne / Département du Finistère / Département d'Ille-et-Vilaine / Département des Côtes-d'Armor / Département du Morbihan / Brest métropole. Conservatoire botanique national de Brest, 103 p. + 2 annexes.

Fédération Départementale de Pêche du Finistère - Note d'information Réseau Suivi Anguille mars 2024

Site de l'observatoire des poissons migrateurs en Bretagne : www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

